



**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION** relative à l'adoption du règlement sur les dérogations mineures, conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAU, art. 125 et 127), tenue lundi le 9 janvier 2016 à compter de 19 h à la salle municipale du centre communautaire, sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle sont présents la conseillère et les conseillers :

M<sup>me</sup> Andrée Boivin

Messieurs Éric Aumond, Yves Côté, Jean-Yves Lacroix, Luc Lafond et Patrick Trudel.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

Le directeur général fait lecture du règlement. Madame la mairesse en explique les grandes lignes.

Considérant qu'aucune personne n'est présente, l'assemblée de consultation est levée à 19 h 20.

---

Carmen Côté  
Présidente d'assemblée

---

Serge Côté  
Directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 9 janvier 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

M<sup>me</sup> Andrée Boivin

Messieurs Éric Aumond, Yves Côté, Jean-Yves Lacroix, Luc Lafond et Patrick Trudel.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la présente séance.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 17-01-01 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'adopter et approuver les procès-verbaux des réunions du mois de décembre (5 décembre, 19 décembre) selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et ce comme s'ils avaient été lus.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 17-01-02 Sur proposition de Patrick Trudel, appuyé par Éric Aumond, il est résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	41 267.52	employés (incluant pompiers)
Remises fédérales	3 757.80	
Remises provinciales	8 212.50	
Télébec	138.98	Téléphone Domaine Breen
	228.70	Téléphone bureau municipal
	119.93	Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.64	Cellulaires voirie et administration
ACN	9.60	Interurbains bureau
Société canadienne des postes	195.46	Rouleaux timbres
Ministère des finances	111.00	Formation opérateur S. Lacroix
OMH	6 036.00	Participation 10 % du déficit

#### **COMPTES À PAYER**

BARRETTE RENALD	22.24	Frais déplacement 25 décembre16
CABLEVISION	85.03	Internet aréna
CLEAN SCENE	28.66	Nettoyage vêtements
COTE, MAXIME	45.90	Frais déplacement pompier
CÔTÉ, SERGE	1 206.03	5-7 aux trois petits cochons
CRSBPAT	6 953.67	Cotisations 2017 et support technique
J. DROLET ET FILS	124.95	Plomberie réservoir aréna
GARAGE MARC COTE	2 954.22	Carburant et quincaillerie
GAUTHIER AUDREY	514.00	Cours psychomotricité
GAUTHIER, NIL	274.77	Frais déplacement 26 décembre 2016
GUIMOND JORDAN	303.75	Frais déplacement pompier
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	341.48	Impression Babillard décembre 2016
JACQUES, RICHARD	100.00	Réunion Rouyn le 7 décembre 2016
LACROIX, SYLVAIN	238.80	Frais déplacement 27 décembre 2016
LOGITEM	333.42	Encre imprimante bureau
MAGNUS	437.08	Contrat traitement eau décembre 2016
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	3 610.00	Pince désincarcération
	947.00	Téléavertisseurs, radios, contribution 16
	239.32	Entretien logiciel incendie
	101.99	Formation pompier
	5 506.12	Sel et calcium
MULTILAB DIRECT	106.36	Analyse eau potable et usées

MUNICIPALITE ST-EUGENE	6 006.31	Relais écocentre juillet à décembre 16
PIECES AUTO BROUSSEAU	178.28	Entretien mack
PORTES LEVASSEUR	460.94	Entretien porte garage
POULIN PATRICK	247.50	Frais déplacement pompier
PG SOLUTION	7 605.59	Contrat entretien et soutien technique
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	501.90	Propane aréna et zamboni
R.P. EXPRESS INC.	37.61	Frais livraison
SECURIPLUS 9030-1318 QC INC	254.70	Inspection hotte cuisine aréna
F.Q.M.	154.08	Frais livraison DICOM
VACHON DANIEL	497.21	Paye pompier (erreur compte)

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

#### **5. DEMANDE – TOURNOI HOCKEY FÉMININ**

17-01-03 Mesdames Cassandra Brien-Woodbury et Lydia Vallée sont présentes pour faire une demande concernant la location du Colisée les 20, 21 et 22 janvier prochains. Leur équipe organise un tournoi de hockey féminin, une première à Guigues. Comme elles le mentionnent, selon la tarification en vigueur au Témiscamingue, il s'avère que c'est à Notre-Dame-du-Nord que les tarifs sont les plus bas à 122 \$/heure. Elles ont tout de même décidé d'organiser leur tournoi à Guigues.

Considérant le nombre d'heures nécessaires (approximativement 26 heures), elles souhaitent que la municipalité puisse ajuster la tarification en fonction du plus bas, soit 122 \$/heure.

Considérant que les membres du conseil sont conscients qu'il y a des retombées importantes au niveau de la municipalité lors d'une telle activité;

Considérant qu'il est à propos d'ajuster la tarification en fonction de la quantité d'heures utilisées;

Considérant que les organisatrices sont conscientes que la municipalité met également la salle du haut à leur disposition, sans frais;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'accepter la demande et de fixer le taux de location à 122 \$/heure, incluant la salle et le ménage.

#### **6. CPTAQ MIEL ABITÉMIS inc.**

17-01-04 Miel Abitémis inc. désire se porter acquéreur d'un terrain d'une superficie de 3,00 hectares, terrain situé à l'ouest de leur propriété actuelle. Les propriétaires sont M. Guillaume Tétreault et Marie-Ève Caron.

Pour se faire, l'entreprise dépose une demande de lotissement et d'aliénation à la Commission de protection du Territoire agricole du Québec. Le but de la demande est de lotir une superficie de 3,00 ha qui serait ensuite vendu (aliénation) à Miel Abitémis inc pour agrandissement de terrain dans le but de combler l'expansion de l'entreprise prise au cours des dernières années.

Pour appuyer sa demande, Miel Abitémis inc souligne la pauvreté du sol en question qui n'a pas été cultivé depuis de nombreuses années.

Considérant que l'autorisation de cette demande n'aurait pas de conséquences négatives pour les vendeurs;

Considérant que l'autorisation de cette demande permettrait de consolider une entreprise agricole (apicole);

Considérant les impacts économiques qu'engendreraient une autorisation;

Considérant qu'une autorisation ne viendrait pas restreindre les activités agricoles des lots avoisinants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'appuyer la demande formulée à la Commission de protection du Territoire agricole du Québec par « Miel Abitémis inc. » dans le but de lotir et aliéner une partie du lot 5 856 444, soit une superficie de 3 hectares.

### **7. CHAUFFE-EAU ARÉNA**

17-01-05 Le chauffe-eau installé en urgence dans le temps des fêtes ne répond pas à la demande. Il s'agit du chauffe-eau nécessaire pour alimenter la zamboni.

Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à demander des prix pour enlever le chauffe-eau installé par Propane Nord-Ouest et de s'informer d'un prix pour l'installation de chauffe-eau sans réservoir à Propane Nord-Ouest et Champoux électrique.

À défaut de cette solution, le directeur informera les membres du conseil par courriel des développements dans ce dossier.

## **8. ADOPTION DU RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES**

### **RÈGLEMENT SUR LES DÉROGATIONS MINEURES AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME**

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE TÉMISCAMINGUE

Municipalité de **Saint-Bruno-de-Guigues**

#### **Règlement n° 429-01-17**

ATTENDU qu'en vertu des articles 145.1 à 145.8 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (LRQ, c. A-19.1), le conseil d'une municipalité peut adopter un règlement sur les dérogations mineures aux dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation du sol;

ATTENDU qu'un comité consultatif d'urbanisme a été constitué, conformément aux articles 146, 147 et 148 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* par le règlement n° 369-03-99;

ATTENDU que le présent règlement a fait l'objet d'une consultation publique, lundi le 9 janvier 2017 à compter de 19 h à la salle municipale du centre communautaire, selon les articles 123 à 127 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*;

ATTENDU qu'un avis de motion a été donné aux fins du présent règlement à la séance du 21 novembre 2016 et qu'un projet de règlement a été adopté à la séance régulière du 5 décembre 2016 ;

17-01-6 EN CONSÉQUENCE, sur proposition de Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel, il est résolu unanimement qu'il soit et est ordonné et statué par le Conseil ce qui suit:

#### **1. Le présent règlement porte le titre de :**

« Règlement sur les dérogations mineures aux règlements d'urbanisme ».

#### **2. Zones où une dérogation mineure peut être accordée**

Une dérogation mineure peut être accordée dans toutes les zones prévues par le règlement de zonage.

#### **3. Les dispositions pouvant faire l'objet d'une dérogation mineure**

Toutes les dispositions des règlements de zonage et de lotissement autres que celles qui sont relatives à l'usage et à la densité d'occupation de sol peuvent faire l'objet d'une dérogation mineure. Aucune dérogation mineure ne peut être accordée dans une zone où l'occupation du sol est soumise à des contraintes particulières pour des raisons de sécurité publique.

**4. Transmission de la demande de dérogation mineure**

Le requérant doit transmettre sa demande en 1 exemplaire au fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis en se servant du formulaire « Demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme ».

**5. Frais**

Le requérant doit accompagner sa demande de son paiement des frais d'étude de la demande qui sont fixés à 50 \$.

**6. Vérification de la demande**

À la suite de la vérification du contenu de la demande par le fonctionnaire municipal responsable de l'émission des permis, le requérant doit fournir toute information supplémentaire exigée par ce dernier.

**7. Transmission de la demande au comité consultatif d'urbanisme**

Le fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats transmet la demande au comité consultatif d'urbanisme; lorsque la demande a déjà fait l'objet d'une demande de permis ou certificat, les documents relatifs à cette dernière doivent également être transmis au comité.

**8. Étude de la demande par le comité consultatif d'urbanisme**

Le comité consultatif d'urbanisme étudie la demande et peut demander du fonctionnaire responsable de l'émission des permis et des certificats ou du requérant des informations additionnelles afin de compléter l'étude. Il peut également visiter l'immeuble faisant l'objet d'une demande de dérogation mineure.

**9. Avis du comité consultatif d'urbanisme**

Le comité consultatif d'urbanisme formule par écrit son avis en tenant compte, notamment, des critères prescrits aux articles 145.1, 145.2, 145.4 et 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*; cet avis est transmis au conseil.

**10. Date de la séance du conseil et avis public**

Le secrétaire-trésorier, de concert avec le conseil, fixe la date de la séance du conseil où la demande de dérogation mineure sera discutée et, au moins 15 jours avant la tenue de cette séance, fait publier un avis conformément aux dispositions de l'article 431 du *Code municipal*; le contenu de cet avis doit être conforme aux dispositions de l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**11. Frais de publication**

Le secrétaire-trésorier facture la personne qui a demandé la dérogation pour les frais de publication.

**12. Décision du conseil**

Le conseil rend sa décision par résolution dont une copie doit être transmise par le secrétaire-trésorier à la personne qui a demandé la dérogation. La résolution peut contenir toute condition, en égard aux compétences de la municipalité, dans le but d'atténuer l'impact de la dérogation conformément à l'article 145.7 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

**13. Entrée en vigueur**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général

Avis de motion : 21 novembre 2016  
Adoption du projet de règlement : 5 décembre 2016  
Assemblée de consultation : 9 janvier 2017, 19 h  
Adoption : 9 janvier 2017  
Publication : 1<sup>er</sup> février 2017

**9. VARIA...**

Aucun point.

**10. CORRESPONDANCE****- CPTAQ :**

Selon les orientations préliminaires de la Commission de protection du territoire agricole du Québec, la demande de M. Stéphane Tasset : devrait être refusée. Cette demande consistait à agrandir la superficie de son droit acquis de 4 568.6 mètres, le faisant ainsi passer de 5 000 mètres carrés à 9 568.6 mètres carrés.

**11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**12. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

17-01-07 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 20 h 26

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 6 février 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

M<sup>me</sup> Andrée Boivin

Messieurs Éric Aumond, Yves Côté, Jean-Yves Lacroix et Patrick Trudel.

Absence : Luc Lafond.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 17-02-01 Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Yves Côté et résolu à l'unanimité d'approuver et d'adopter le procès-verbal de la réunion du 9 janvier 2017 selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 17-02-02 Sur proposition de Jean-Yves Lacroix, appuyé par Andrée Boivin, il est résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	15 874.93	employés (aux 2 sem. maintenant)
Remises fédérales	5 148.80	
Remises provinciales	11 326.38	
Télébec	138.98	Téléphone Domaine Breen
	228.70	Téléphone bureau municipal
	124.63	Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.64	Cellulaires voirie et administration
Desjardins	839.85	Assurance collective janvier
Festival Western	2 500.00	Commandite 2016
MRC	224.00	Mutation 2016
Poste Canada	1 037.70	Babillard janvier et timbres
Soudure Arco	114.91	Pièce et entretien Mack
Socan	119.93	Licence musique aréna

#### **COMPTES À PAYER**

A.D.M.Q.	859.64	Cotisation annuelle, ADMQ
AIR LIQUIDE CANADA INC	274.26	Remplissage et location bouteilles
ARBRONORD INC	419.02	Entretien Mack
A.Q.A.I.R.S.	270.19	Cotisation 2017
BARRETTE RENALD	495.11	Bottes et frais déplacement
ROBERT BOILEAU	2 068.40	Vitres et protecteur filet
BOUCHERIE FRUITS ET LÉGUMES	55.90	Javel, tue guêpes
CABLEVISION (# 6064652)	87.79	Internet aréna
C.A.U.A.T.	801.48	Facturation 2017, service 9-1-1
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	267.51	Frais déplacement, logme in, carte asp
DESJARDINS ASS. COL	839.85	Assurances collectives
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	70.81	Huile zamboni
DISTRIBUTION SOGITEX	268.33	Produit entretien aréna
J. DROLET ET FILS	3 239.91	Sel adoucisseur
GARAGE MARC COTE	5 007.47	Carburant et quincaillerie

GAUTHIER, NIL	470.23	Bottes et frais déplacement
GROUPE ULTIMA	41 107.00	Assurance 2017
JACQUES, RICHARD	168.46	Bottes, filtres, nettoyant pneu
LACROIX, SYLVAIN	299.90	Bottes et frais déplacement
LAVERDIÈRE HÉLÈNE	42.87	Gros bac plastique
LEFEBVRE RICHARD	2 130.00	Travaux régie intermunicipale incendie
LOGITEM	257.82	Livres bibliothèque
AGRIMAX	47.69	Hose zamboni (solde compte -37.66 \$)
MAGNUS	437.07	Contrat traitement eau janvier 2017
DÉPANNEUR 7/7	117.03	Produits sanitaires
MÉMOIRES DES CHEMINS D'EAU	525.00	Adhésion 2017
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	802.80	Déchet festival, formation pompier
PIECES AUTO BROUSSEAU	367.51	Entretien garage
PNEUS GBM	105.78	Réparation pneu
PORTES LEVASSEUR	1 033.98	Entretien portes garage et aréna
PG SOLUTIONS	373.10	Chèques
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	11 603.47	Propane et réservoir eau chaude aréna
QUEBEC MUNICIPAL	321.93	Adhésion annuelle
R.P. EXPRESS INC.	22.56	Frais livraison Multilab
SANTINEL INC.	186.49	Électrodes défibrillateurs
ST-GERMAIN NOEL	215.00	Bottes et frais déplacement
TEMLAC	134.02	Flash light (2) jaune pompier
THIBAULT	236.40	Fan Mack
F.Q.M.	312.82	Formation et frais livraison DICOM
VILLE DE VILLE-MARIE	967.56	Service judiciaire et saisie constats
VITRERIE TEMISCAMINGUE	138.00	Vitre broché

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

#### **5. DEMANDE FESTIVAL WESTERN**

##### **METTRE UNE SORTIE D'EAU À PROXIMITÉ DES LOGES**

Le comité souhaite que soit installée une sortie d'eau à proximité des loges pour faciliter l'arrosage du terrain et pour l'usage des « riders » dans ce secteur.

Regarder la possibilité de mettre un boyau d'incendie pour la fin de semaine, qui serait raccordé à la borne incendie située à l'extrémité de la rue Lorrain. Est-ce une possibilité? Ou analyser différents scénarios.

##### **PLAN DE COMMANDITE 2017**

- 17-02-03 Considérant l'entente qui lie la municipalité et le Festival Western depuis de nombreuses années et considérant que la municipalité souhaite poursuivre son engagement envers le festival, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser Madame la mairesse à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, l'entente relative à la participation financière de 2 500 \$ en argent de même que 3 000 \$ en échanges de services divers.

Nil Lemire profite de l'occasion pour remercier les employés municipaux, pour l'excellent service.

#### **6. PROJET INSPECTEUR RÉGIONAL**

- 17-02-04 Entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement et prévoyant la fourniture de services.

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues et la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord désirent étudier la possibilité de conclure une entente intermunicipale relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement et prévoyant la fourniture de services;

CONSIDÉRANT QUE les directeurs généraux des municipalités ont participé à des discussions sur le sujet;

CONSIDÉRANT QU'UN comité de travail doit se rencontrer pour l'élaboration d'un projet d'entente;

CONSIDÉRANT QU'il est souhaitable qu'une telle entente entre en vigueur d'ici le 1<sup>er</sup> avril 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

- Le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues confirme son intention de participer à la conclusion d'une entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et de ceux relatifs à l'environnement et prévoyant la fourniture de services;
- Le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues estime ses besoins, pour le service d'un inspecteur municipal, à 200 heures pour l'année 2017;
- Le conseil délègue le directeur général, Serge Côté, pour l'élaboration d'un projet d'entente.

## **7. SERVICE D'INCENDIE**

### **A) VALIDER LA LISTE DES POMPIERS**

17-02-05 Considérant qu'il est à propos d'officialiser la liste des pompiers volontaires de la municipalité pour l'année 2017, en conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement d'adopter la liste des pompiers, comme suit :

	<b><u>Nom</u></b>	<b><u>Cours</u></b>	<b><u>Depuis</u></b>	<b><u>Titre</u></b>	<b><u>Adresse</u></b>
1	Michel Julien	CGP	1979	Dir.adj	27, carré Roberge, Guigues
2	Martial Côté	CGP	1978	Capitaine	6, Mouttet Nord, Guigues
3	Nil Gauthier	CGP	1980	Capitaine	620, 101 Sud, Guigues
4	Daniel Vachon	CGP	1989	Pompier	1, rue Lorrain, Guigues
5	Richard Jacques	CGP	1991	pompier	460, 101 Sud, Guigues
6	Maxime Côté	I	2007	Dir.	4, rue Roy, Guigues
7	Martin Julien	I	2010	pompier	27, carré Roberge, Guigues
8	Christian Fournier	I	2010	pompier	5, rue Beauchamps, Guigues
9	David Paquin	I	2010	pompier	6, Principale Nord, Guigues
10	Joël Pétrin	I	2013	pompier	28, carré Roberge, Guigues
11	Jordan Guimond	F	2015	pompier	24, Principale Sud, Guigues
12	Julie Racine	F	2015	Pompière	5, Mouttet Sud, Guigues
13	Samuel Ayotte	F	2016	pompier	728, route 391, St-Eugène
14	Patrick Poulin	F	2016	pompier	25, carré Roberge, Guigues
15	Mathieu Maranda	E	2017	pompier	198, Baie-joannes, Guigues
16	Maxime Leblond	E	2017	pompier	1435, 101 Nord, Guigues
17	André Gomez	E	2017	pompier	571, 101 Sud, Guigues
18	Luis-André Gomez	E	2017	pompier	571, 101 Sud, Guigues

### **B) MISE À JOUR, RÉGIE**

Considérant l'absence du conseiller Luc Lafond, représentant de la municipalité, on convient de reporter le sujet à une rencontre ultérieure.

### **C) SCHÉMA DE COUVERTURE DE RISQUE**

17-02-06 **Considérant que** la MRC de Témiscamingue a adopté la première version de son schéma de couverture de risques en sécurité incendie le 18 août 2010;

**Considérant que** l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie (LRQ 2000, c. 20) prévoit la révision du schéma au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

**Considérant que** le projet de schéma révisé a été présenté aux différentes municipalités du territoire de la MRC;

**Considérant** qu'afin d'obtenir l'attestation finale du schéma, les municipalités doivent adopter une résolution afin d'approuver ce dernier ainsi que le plan de mise en œuvre qui l'accompagne;

En conséquence, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement que le conseil accepte :

- ❖ Que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues adopte le schéma de couverture de risques en sécurité incendie de la MRC de Témiscamingue, ainsi que le plan de mise en œuvre, tel que déposé au ministère de la Sécurité publique.

## **8. ARÉNA**

### **Patinage semaine de relâche, 27 février au 3 mars**

17-02-07 Retour sur l'horaire du patinage lors de la semaine de relâche.

Il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement de mettre le patinage avec hockey avant le patinage libre pour permettre aux tous petits qui doivent faire un repos en début d'après-midi de participer. Idéalement, on propose 14 h à 15 h 30 (hockey) et 15 h 30 à 17 h (libre). On vérifiera le tout avec les préposés.

Il serait bien de publiciser via Facebook et en passant par le réseau de distribution de la CSLT (via l'école primaire).

On analysera le taux de participation du patinage libre et avec hockey à la fin de la saison. S'il y a des modifications à faire l'an prochain, on pourra réévaluer.

Faire un petit sondage dans le Babillard et sur Facebook pour connaître l'intérêt des gens à propos des heures de patinage.

## **9. JOURNÉE DES FORTS POUR LES JEUNES**

17-02-08 Considérant que le projet de « fort en famille » est de retour cette année;

Considérant que les gens doivent toujours s'inscrire sur Internet pour participer au concours;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement que la municipalité participe à nouveau cette année en offrant des cartes cadeau de 50 \$, 25 \$ et 25 \$ de « Go Sport » aux personnes de la municipalité ayant participé au concours (tirage au sort).

## **10. LIBÉRER LA RETENUE DU BACKHOE**

17-02-09 Considérant que le Backhoe est maintenant conforme au devis, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement de libérer la retenue de 8 000 \$.

## **11. PROGRAMME DE REMBOURSEMENT AGRICOLE**

Volte-face du gouvernement qui annule les modifications du nouveau programme de remboursement. Au moment d'écrire ces lignes, aucun détail sur l'application, mais les modalités de l'ancien programme de remboursement devraient reprendre force pour l'année 2017, tel que le souhaitait l'union des producteurs agricoles.

## **12. BILAN DE L'ANNÉE 2016**

Le directeur général dépose le bilan de l'année 2016.

## **13. PROJET DE LOI 122**

Le directeur général dresse un portrait des principales modifications prévues au projet de Loi 122 qui devrait être adopté par l'assemblée nationale d'ici quelques mois.

Des modifications importantes sont attendues quant aux appels d'offres, à la rémunération des élus, à la procédure d'adoption des règlements et de l'affichage pour ne citer que ceux-là.

#### **14. BALAI DE RUES**

Il avait été convenu d'acheter un balai pour le printemps 2017. Ces 2 dernières années, nous avons payé 10 300 \$ (2015) et 10 700 \$ (2016) à la ville de Ville-Marie pour l'utilisation de leur balai-vacuum. Un balai fonctionnel avec le nouveau Backhoe coûte approximativement 30 000 \$.

On convient de prendre des informations additionnelles sur les délais de livraison, le prix et les fournisseurs possibles. On reviendra sur le sujet lors du conseil de mars.

Le balayage s'est fait du 4 au 11 mai l'an dernier.

#### **15. 5 À 7 DES ÉLUS TÉMISCAMIENS**

Le directeur général rappelle aux élus que le 5 à 7 des élus du Témiscamingue se tiendra à la Ribouldingue, à Lorrainville, jeudi le 16 février. Tous sont encouragés à y participer.

#### **16. VARIA...**

##### **DEMANDE DE SOUMISSIONS – INSPECTION DES CONDUITES**

17-02-10 Considérant que l'on doit procéder à une analyse des conduites d'égouts par caméra dans le cadre de la mise à jour du plan d'intervention municipal;

Considérant qu'un premier appel d'offre n'a pas été concluant à l'automne passé;

Considérant la recommandation de SNC – Lavalin, bureau de Ville-Marie, pour les parties du réseau à inspecter;

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à faire des demandes de soumissions pour l'inspection des canalisations conformément aux documents préparés par « SNC – Lavalin », bureau de Ville-Marie.

Conformément à la politique de gestion contractuelle, le directeur général est nommé responsable de l'appel d'offre.

##### **TRAVAUX DE STABILISATION DE LA RIVE – TERRAIN PUBLIC – 333 CHEMIN DE LA BAIE-DE-LA-MINE.**

17-02-11 Considérant que la municipalité désire procéder à la stabilisation de la rive sur le terrain dont elle est propriétaire au 333, chemin de la Baie-de-la-Mine;

Considérant que pour se faire, un certificat du ministère de l'Environnement est nécessaire;

Considérant qu'il s'agit essentiellement d'un enrochement conventionnel;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Patrick Trudel et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à présenter, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, un certificat d'autorisation à cet effet au ministère du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques.

##### **VALVE À GAZ – RÉSERVOIR DE PROPANE**

Discussion relative à la possibilité de mettre un cadenas ou mécanisme pour empêcher la fermeture inappropriée de la valve d'alimentation en gaz pour le restaurant de l'aréna. À suivre.

**CAMP DE JOUR**

Le conseiller Éric Aumond dresse un compte rendu pour la tenue du camp de jour à l'été. La période d'inscription se terminerait le 31 mai et le ratio pour chaque groupe d'enfants sera alors déterminé.

Il y a également possibilité d'avoir une alliance avec Ville-Marie pour l'administration du camp.

Les membres du conseil voient d'un bon œil cette offre de service par la Ville de Ville-Marie. On convient d'analyser fortement cette possibilité. Mme Geneviève Boucher, animatrice à la Ville de Ville-Marie, pourrait venir rencontrer les membres du conseil pour approfondir le sujet. Développement à venir.

**17. CORRESPONDANCE****- Ristourne MMO, 6 198 \$ pour 2017 (4 339 \$ en 2016)**

Information.

**- Tribunal administratif du Québec, dossier Guy Larose, 18 avril, Rouyn-Noranda**

Le tribunal administratif du Québec entendra M. Guy Larose le 18 avril prochain à Rouyn-Noranda. M. Larose conteste une décision de la Commission de Protection du territoire agricole du Québec ayant pour effet de lui interdire de faire la vente d'équipement agricole sur son terrain résidentiel.

**- Regroupement pour un Québec en santé**

17-02-12 ATTENDU :

- QUE le gouvernement du Québec souhaite mettre en place une politique gouvernementale de prévention en santé qui nécessite qu'on y investisse des moyens importants sans toutefois hypothéquer les autres missions de l'État;

- QUE l'augmentation des coûts de santé, en particulier ceux associés au traitement de maladies chroniques imputables à de mauvaises habitudes de vie comme le tabagisme, la sédentarité et la mauvaise alimentation, crée une pression indue sur les finances publiques du Québec et accapare une trop grande partie de son budget, limitant d'autant notre capacité à investir dans des programmes soutenant notre développement économique, social et humain;

- QUE des milliers d'organisations sont déjà mobilisées pour favoriser l'adoption de saines habitudes de vie par la population, qu'elles proposent un plan concerté au gouvernement du Québec et qu'elles ont besoin de moyens pour poursuivre leurs efforts;

- QUE les efforts des dix dernières années ont permis de faire progresser la norme sociale sur les saines habitudes de vie au point d'atteindre le point de bascule qui permettra de constater de véritables changements dans les modes de vie.

Attendu par ailleurs :

- QUE le taux de tabagisme stagne depuis plusieurs années et que de nouvelles stratégies sont nécessaires pour convaincre les fumeurs de renoncer au tabac ou aux jeunes Québécois de ne pas commencer à fumer;

- QUE le Québec est, de toutes les provinces canadiennes, celle où le taux de taxation sur le tabac est le plus bas (29 \$ de taxes sur chaque cartouche de cigarettes, alors que la moyenne canadienne est de 50 \$).

- QUE le sucre consommé en trop grande quantité contrevient aux principes d'une saine alimentation et favorise le développement de maladies chroniques.

Nous, du ***Regroupement pour un Québec en santé***, demandons au gouvernement du Québec :

De **poursuivre** et **d'intensifier** les investissements dans la création d'environnements favorables aux saines habitudes de vie tout en favorisant la diminution de la consommation de produits qui nuisent à la santé des Québécois et Québécoises :

- a. par l'augmentation de la taxe sur le tabac contribuant à la diminution du tabagisme;
- b. par l'instauration d'une taxe sur les boissons sucrées contribuant à la diminution de la consommation du sucre.

D'investir les revenus dans **la mise en œuvre d'un plan concerté, ambitieux et mobilisateur** qui vise la création d'environnements favorables à l'intégration des saines habitudes de vie dans les milieux de vie et le quotidien des Québécoises et des Québécois;

## **18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

## **19. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

17-02-13 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la présente séance.  
Il est présentement 21 h 40

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 13 mars 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Andrée Boivin

Messieurs : Éric Aumond, Jean-Yves Lacroix, Luc Lafond et Patrick Trudel.

Absence : Monsieur Yves Côté

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux 2 personnes présentes ainsi qu'aux membres du conseil, constate le quorum et ouvre la séance régulière.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 17-03-01 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 février 2017 selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce comme s'il avait été lu.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 17-03-02 Sur proposition de Patrick Trudel, appuyé par Éric Aumond, il est résolu unanimement d'accepter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	21 391.15	employés (aux 2 sem.)
Remises fédérales	2 953.99	
Remises provinciales	6 734.97	
Télébec	145.54	Téléphone Domaine Breen
	121.62	Téléphone bureau municipal
	140.64	Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.64	Cell. voirie et administration
ACN	9.14	Interurbain
Poste Canada	94.10	Babillard février et timbres

#### **COMPTES À PAYER**

AIR LIQUIDE CANADA INC	132.64	Location et remplissage bouteilles
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR	288.87	Hydro test équipement pompier
CABLEVISION (# 6064652)	85.03	Internet aréna
CIMCO REFRIGERATION	2 031.86	Entretien flotte ammoniac aréna
CLEAN SCENE	71.65	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	90.00	Frais déplacement et colloque PFNL
CREAT	50.00	Renouvellement adhésion
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	839.85	Assurance collective mars 2017
DISTRIBUTIONS GIRONNE LTEE	33.67	Bearing de porte aréna
DISTRIBUTION SOGITEX	375.78	Produits entretien
J. DROLET ET FILS	4.44	Œillet-écrou garage
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	268.48	Lame, sabot
GARAGE LES P'TITS ROBERGE	102.31	Poignée garage
GARAGE MARC COTE	5 327.87	Carburant
GROUPE ULTIMA	237.00	Avenant nouveau backhoe
HETEK SOLUTIONS INC	229.95	Entretien détecteur NH3 aréna
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	483.03	Pompe huile zamboni
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	654.50	Babillard janvier et février 2017
INDUSTRIE CANADA	323.00	Renouvellement licence radio
LOUBERT LUCIE	151.46	Livres bibliothèque
MAGNUS	437.08	Contrat entretien d'eau

MANSEAU & PERRON	274.80	Vérification unités chauffage centre
PROFID'OR, COOPÉRATIVE AGRICOLE	21.82	Poison rat et souris Domaine Breen
MICROTEC SECURI-T 60/40	193.50	Système alarme Domaine Breen
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	63 235.00	Quote-part
	190.00	Frais écocentre déchets non triés
	764.95	Formation pompier
H2LAB INC. (Multilab)	288.59	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITÉ DE RÉMIGNY	20.00	Comptes de taxes
PIECES AUTO BROUSSEAU	140.87	Entretien garage
PORTES LEVASSEUR	98.42	Câble d'acier aréna
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	2 392.76	Propane aréna et zamboni
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	55.14	Vadrouille
R.P. EXPRESS INC.	30.08	Livraison Multilab
SERVICES PYRO-PRO	17.19	Serviettes désinfectantes pompier
SOCIETE D'ASS. AUTOMOBILE QC	8 130.69	Immatriculations véhicules
SOUDURE ARCO	522.55	Pièces Backhoe, « oreille » pour pelle
ST-GERMAIN NOEL	87.64	Frais déplacement et agenda
THIBAULT	9.20	Frais transport fan Mack

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

#### **5. CAMP DE JOUR**

Les membres du conseil ont eu le privilège de rencontrer Mme Geneviève Boucher, responsable des loisirs à la ville de Ville-Marie, avant la présente séance.

Considérant que plusieurs municipalités à proximité de Ville-Marie souhaitent que la ville puisse « gérer » les différents camps de jour, le service des loisirs est à élaborer un projet d'entente intermunicipale qui permettrait à la ville d'offrir ses services à coût abordable et aux municipalités participantes de bénéficier d'une expertise solide en gestion de camp.

Mme Boucher a su dresser un portrait très intéressant de ce que pourrait être un regroupement de services au niveau des loisirs, si ce n'est qu'à l'égard de la clientèle « particulière », de la gestion des horaires, de la facilité des inscriptions, etc.

Bien que l'entente ne soit pas finalisée, on sait d'ores et déjà que l'inscription se ferait à la fin du mois de mai, les camps débuteraient le 26 juin, les parents pourraient choisir spécifiquement les dates qu'ils souhaitent pour leurs enfants.

Même si la gestion et l'administration se feront à Ville-Marie, Mme Boucher convient que l'embauche de personnes locales soit privilégiée. Elle précise également qu'il pourrait y avoir un mouvement de personnel en fonction de la clientèle, des remplacements ou des compétences de certains ou certaines.

Le coût pour l'administration du programme par la Ville serait de 15 %. Par exemple : si le total des coûts pour les camps de jour est de 80 000 \$ X 15 %= 12 000 \$ divisés au prorata de la population pour chaque municipalité.

Exemple de coût : 8 semaines à 495 \$. Des reçus pour l'impôt seront émis.

Les monitrices « pivots » sont du cegep ou université dans un domaine connexe (enseignement, éducatrice spécialisé, etc.).

La clientèle ne serait pas exclusivement de Guigues.

Mme Boucher reçoit un accueil favorable du conseil municipal. Tous se disent emballés à l'idée de voir un projet intermunicipale se concrétiser rapidement. Un projet qui, de surcroît, viendra directement toucher la population et les enfants du milieu.

L'entente sera finalisée cette semaine et transmise aux municipalités intéressées dès lors. Dans l'éventualité où les termes de l'entente soient satisfaisants pour tous, une recommandation pourra être faite à la réunion du mois d'avril.

## **6. AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Compte rendu de la démarche. Rencontre mardi, 28 mars, 19 h pour connaître le poulx des membres du conseil concernant l'orientation prise par le comité.

## **7. AÉROPORT**

### **GESTION**

Discussion avec M. Jean-François Harvey jeudi le 2 mars 2017 (MTQ, aéroport) concernant une possibilité d'offre de service pour la gestion de l'aéroport. Bien que l'orientation du Ministère demeure de combler les postes à l'interne, M. Harvey évoquait la possibilité d'une entente avec la municipalité pour la gestion de l'aéroport dans son ensemble. En dernier recours.

### **APPROVISIONNEMENT EN ESSENCE**

Le dossier suit son cours. Il est toujours question que le service d'approvisionnement en essence soit la responsabilité du Centre de gestion de l'équipement roulant du ministère (CGER).

## **8. RÉSULTATS SOUMISSIONS INSPECTION RÉSEAU ÉGOUT**

17-03-03

Considérant la demande de soumissions par invitation faite auprès de 3 fournisseurs pour l'inspection des conduites d'égouts;

Considérant que cette inspection s'inscrit dans le cadre de l'élaboration du plan d'intervention municipal qui sera réalisé par « SNC Lavalin Stavibel inc. »;

Considérant qu'à l'intérieur du délai fixé, soit lundi le 13 mars 2017 à 11 h, deux (2) entreprises ont soumis des offres :

Nordikeau :	57 940.79 \$
Véolia es Canada services industriels inc.:	36 523.90 \$
(Taxes applicables incluses)	

Considérant que l'ouverture des soumissions s'est déroulée en présence de deux (2) témoins conformément à l'article 935 (4) du code municipal;

Considérant que dans son rapport émis le 13 mars 2017, le directeur général atteste que les soumissions sont conformes au devis;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'accepter la proposition de « Véolia es Canada services industriels inc. » au montant de 36 523.90 \$, taxes incluses.

Le contrat liant la municipalité et « Véolia es Canada services industriels inc » est expressément constitué de la présente résolution et du devis d'appel d'offres #637976-0000.

## **9. ARÉNA**

### **INCIDENT DU 12 FÉVRIER**

Lors du tournoi intermédiaire qui se tenait du 9 au 12 février dernier, une jeune fille a reçu une rondelle sur la bouche lors de la dernière rencontre du tournoi. Bien que la jeune fille ait subi des blessures importantes à la bouche, les conséquences auraient pu être plus graves. L'incident s'est produit alors que la jeune fille était dans le secteur où les baies-vitrées ont 24 pouces de haut.

Il n'y a pas de norme qui régit la hauteur des baies-vitrées. Par contre, l'Association québécoise des arénas et des installations récréatives (AQAIR) recommande une hauteur minimale de 48 pouces.

Les membres du conseil s'entendent pour que la scène soit analysée et que des recommandations soient faites pour éviter qu'une telle situation ne se reproduise.

Le comité récréatif se dit également préoccupé par la situation et demande à la municipalité d'agir dans ce dossier. Il offre également son soutien.

Mme Carmen Côté de même que messieurs Jean-Yves Lacroix et Yves Côté verront à dresser un portrait de la situation et à proposer un plan d'action en fonction des travaux à prioriser. On convient également de vérifier quels sont les programmes de subvention disponible à l'heure actuelle puisque de nombreux travaux pourraient être jumelés en fonction des sommes disponibles (« dalle » de béton, bandes de patinoire, plancher du restaurant, toilettes, bouton poussoir pour douches, etc.).

#### **RAPPORT D'OCCUPATION SEMAINE DE RELÂCHE**

Les statistiques sont remises aux membres du conseil à titre d'information. On pourra en tenir compte lors des prochains jours de congé des jeunes.

### **10. SÉCURITÉ INCENDIE**

#### **Régie intermunicipale**

Le conseiller municipal et président du conseil d'administration provisoire de la nouvelle régie, Luc Lafond, dresse un compte rendu de la situation à ce jour.

Les travaux vont bon train et tout porte à croire que l'échéancier prévu sera respecté, si ce n'est de la mise en service de la régie qui pourrait être effective à mai ou juin, soit un mois plus tard que prévu. Le directeur et le directeur adjoint ont été nommés. Il s'agit respectivement de Messieurs Francis Gingras et Jean Martineau.

La population en général est invitée à deux (2) rencontres d'information qui se tiendront le 20 mars à Lorrainville et le 27 mars à Ville-Marie à compter de 19 h à la salle Lorraine (Lorrainville) et à l'école Moffet (Ville-Marie).

#### **Projet de schéma révisé de couverture de risques de la MRC de Témiscamingue**

##### **Avis de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues concernant le plan de mise en œuvre relatif à son territoire**

17-03-04 **CONSIDÉRANT QUE** En vertu de l'article 29 de la Loi sur la sécurité incendie, un schéma de couverture de risques doit être révisé au cours de la sixième année qui suit la date de son entrée en vigueur ou de sa dernière attestation de conformité;

**CONSIDÉRANT QUE** La MRC de Témiscamingue a adopté le 16 décembre 2015 une résolution dans laquelle elle s'engage dans la procédure de révision de son schéma;

**CONSIDÉRANT QUE** La MRC de Témiscamingue a soumis à toutes les municipalités présentes sur son territoire un document faisant état des objectifs de protection optimale qu'elle entend mettre de l'avant ainsi que des stratégies pour atteindre ces objectifs;

**CONSIDÉRANT QUE** En vertu de l'article 15 de la Loi précitée, les municipalités doivent donner leur avis à la MRC de Témiscamingue sur ces propositions, en faisant notamment mention des impacts sur celles-ci sur l'organisation de leurs ressources humaines, matérielles et financières, lesquelles propositions sont présentées dans les plans de mise en œuvre;

**CONSIDÉRANT QUE** Chacune des municipalités doit adopter une résolution afin de signifier son acceptation dudit plan de mise en œuvre ainsi que de son engagement à le respecter et à le réaliser.

En conséquence il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Andrée Boivin et résolu à l'unanimité des conseillers que :

La municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues donne un avis favorable aux propositions de la MRC de Témiscamingue contenues dans le plan de mise en œuvre concernant son territoire et qu'elle s'engage à respecter et à réaliser ledit plan de mise œuvre applicable à son territoire.

372

### **11. BALAI DE RUE**

Considérant la proposition de « Eddynet » pour la fourniture d'un balai de rue qui sera installé sur le « backhoe » à l'aide d'un système d'attache-rapide;

17-03-05

Considérant que le présent investissement est prévu au budget 2017 de la municipalité;

Considérant que le service à la population sera amélioré puisque nous pourrions procéder dès que la situation le permettra;

Considérant que la municipalité investissait plus de 10 000 \$ par année pour réaliser les travaux de nettoyage et ramassage du sable;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement d'accepter l'offre de « Eddynet », au montant de 24 992.93 \$ pour l'achat d'un balai de rue.

Le directeur général est autorisé à prendre une entente avec un entrepreneur local pour le transport du balai, celui-ci étant assumé par la municipalité.

### **12. ÉCLAIRAGE CENTRE COMMUNAUTAIRE**

17-03-06

Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à demander des prix pour la fourniture et l'installation de 15 nouvelles lumières dans la salle du gymnase, soit de nouvelles lumières « DEL » avec l'option de modifier l'intensité lumineuse.

Il est entendu que la municipalité se réserve le choix de l'entrepreneur indépendamment des prix soumis puisqu'il ne s'agit pas de demande de soumissions fermes prescrites par le code municipal, cette dépense étant inférieure au seuil de 25 000 \$.

Le directeur général s'informerait auprès de la CSLT à savoir si elle serait intéressée à participer à l'investissement.

### **13. PROJET DE REGROUPEMENT DES OFFICES MUNICIPAUX D'HABITATION AU TÉMISCAMINGUE**

17-03-07

Tel que mentionné aux élus en avril 2016, la Société d'Habitation du Québec recommande un regroupement des Offices municipaux par MRC et ce dans le cadre d'une restructuration organisationnelle en vertu du projet de Loi 83, présenté le 1<sup>er</sup> décembre 2015 à l'Assemblée nationale du Québec. La Société préconise une concertation du milieu pour que celui-ci propose un modèle de regroupement. À défaut, la Société procédera.

La MRC de Témiscamingue a convié les offices municipaux de Temiscaming, Lorrainville, Ville-Marie et Saint-Bruno-de-Guigues à discuter de la situation afin de trouver la meilleure façon de procéder tout en assurant une continuité de services de proximité aux locataires de chacune des offices.

Considérant que le comité de transition ainsi formé en vient à la conclusion qu'il est souhaitable de maintenir deux (2) offices dans la MRC de Témiscamingue, soit un à Temiscaming (statu quo) et un autre pour le centre, soit les offices de Lorrainville, Ville-Marie et Saint-Bruno-de-Guigues;

Considérant que cette orientation préserve la spécificité de l'office de Temiscaming, de par sa localisation et sa diversité linguistique;

En conséquence, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Andrée Boivin et résolu à l'unanimité d'appuyer la position du comité de transition quant au maintien de l'office municipal d'habitation de Temiscaming et au regroupement des offices municipaux de Lorrainville, Ville-Marie et Saint-Bruno-de-Guigues.

**14. VARIA...****MAISON DE JÉRÉMIE – REFOULEMENT**

Un autre refoulement s'est produit dernièrement et les propriétaires démontrent un peu moins de patience puisque ça se reproduit plus régulièrement depuis quelques mois. Considérant que le contrat d'inspection est maintenant donné, on vérifiera s'il est possible de débiter dans ce secteur et de faire les travaux nécessaires s'il y a lieu et ce dès que possible. Selon les informations recueillies, l'obstruction se produirait régulièrement dans le secteur du Domaine Breen.

**REFUGE POUR ANIMAUX****17-03-08 Déléation de compétence à la MRC (réglementation des chiens et chats et entente avec le refuge pour animaux du Témiscamingue)**

**Attendu** qu'il serait avantageux d'avoir la même réglementation et la même entente avec le refuge pour animaux du Témiscamingue, pour plusieurs municipalités ;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement de demander à la MRC de Témiscamingue d'élaborer un projet de délégation de compétences pour une réglementation identique, pour plusieurs municipalités, sur les chiens et les chats et une entente identique avec le refuge pour animaux du Témiscamingue.

La décision finale du conseil municipal de déléguer ou non cette compétence à la MRC sera prise plus tard, après que la MRC aura déposé un projet de délégation. Ce projet contiendra les modalités et les coûts d'adhérer ou non.

**AVIS DE MOTION MODIFICATION – RÈGLEMENT BUDGET 2017**

- 17-03-09 Avis de motion est par la présente donné par le conseiller Patrick Trudel de la présentation devant ce conseil d'un règlement modifiant le règlement #428-12-16, plus précisément l'article 4 relatif aux frais imputables aux contribuables lors de l'envoi de matières non triés à l'écocentre de Fabre.

**15. CORRESPONDANCE****- Société d'histoire,**

- 17-03-10 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement de renouveler notre adhésion à la Société d'histoire du Témiscamingue au montant de 30 \$.

**- Club de motoneige**

- 17-03-11 Il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'approuver la liste des passages transversaux et des partages de route tel que soumis par le club de motoneige du Témiscamingue. Le directeur général est autorisé à signer, pour et au nom de la municipalité, cette liste approuvée.

On demande par contre de vérifier s'il existe une signalisation quelconque dans le secteur «Lauzon» où il serait indiqué «New-Liskeard» puisque de nombreux motoneigistes de l'extérieur s'informent aux pêcheurs par où passer pour aller à New-Liskeard. On sait qu'il n'y a plus de balises en direction de New-Liskeard depuis de nombreuses années et qu'il pourrait être téméraire pour un motoneigiste de s'aventurer dans ce secteur.

**- Reconnaissance aux bénévoles de la bibliothèque :**

- 17-03-12 Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accepter la demande de participation financière du réseau Biblio pour les bénévoles Christine St-Pierre, 5 ans, Jacinthe et Danielle Paquin, 30 ans, soit une demande de 75 \$ au total. Une mention spéciale sera faite dans le Babillard à cet effet.

17-03-13

**- Table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue;**

La table de concertation locale pour personnes âgées du Témiscamingue fêtera cette année son 35<sup>e</sup> anniversaire. L'organisme entend souligner de façon particulière cet anniversaire par l'installation dans chaque municipalité d'une affiche et par la publication d'un album souvenir. Pour se faire, l'organisme demande une contribution de 220 \$ par municipalité.

Considérant le dynamisme de l'organisme dans le milieu témiscamien, il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Andrée Boivin et résolu à l'unanimité d'accepter cette demande.

**- CPTAO : Stéphane Tasset**

Tel qu'elle le mentionnait dans son orientation préliminaire, la commission a refusé la demande de M. Stéphane Tasset qui consistait à augmenter la superficie de son droit acquis résidentiel.

**- Servitude– 5 rue Principale Nord**

Les documents notariés ont été signés ce mois-ci en ce qui concerne la servitude accordée au propriétaire actuel et éventuel de la propriété sise au 5, rue Principale Nord. (référence : résolution 15-06-14)

**- Inscription congrès Association des directeurs municipaux du Québec;**

17-03-14 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à participer au congrès de l'association des directeurs municipaux du Québec qui aura lieu à Québec les 14, 15 et 16 juin.

**- Avril, Mois de la jonquille**

17-03-15 CONSIDÉRANT QU'en 2017 plus de 50 000 Québécois recevront un diagnostic de cancer et que cette annonce représentera un choc important, qui se répercutera sur toutes les sphères de leur vie;

CONSIDÉRANT QUE le cancer, c'est 200 maladies et que la Société canadienne du cancer, grâce à des centaines de milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, lutte contre tous les cancers, du plus fréquent au plus rare;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE le taux de survie au cancer a fait un bond de géant, passant de 25 % en 1940 à plus de 60 % aujourd'hui, et que c'est en finançant les recherches les plus prometteuses que nous poursuivrons les progrès;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer est l'organisme qui aide le plus de personnes touchées par le cancer, avec des services accessibles partout au Québec qui soutiennent les personnes atteintes de la maladie, les informent et améliorent leur qualité de vie;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et que la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pour les personnes touchées par le cancer et à lutter contre tous les cancers;

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement :

DE DÉCRÉTER que le mois d'avril est le Mois de la jonquille.

QUE le conseil municipal encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

**- Sondage de la MRC, résultats locaux.**

À revoir lors d'une rencontre ultérieure.

**- Demande de prise de position contre le projet d'oléoduc d'énergie Est de Trans-Canada**

M. Pascal Bibeau, citoyen et instigateur d'un manifeste contre le projet d'oléoduc d'énergie Est de Trans-Canada, demande à la municipalité de se positionner contre ce projet. Il se porte également volontaire pour venir rencontrer les membres du conseil à cet effet.

Bien qu'ils conçoivent bien les risques évoqués, et que l'argumentaire de M. Bibeau soit pertinent, les membres du conseil sont tout de même prudents dans le propos. Et ils admettent bien candidement qu'il y a beaucoup d'éléments du projet qui leur sont inconnus, d'où la difficulté de se faire une idée bien fondée.

Par contre, on s'entend également sur le fait que le pétrole doit transiger, d'une façon ou d'une autre, que ce soit par train ou autrement. Autant de risques à analyser.

Considérant qu'il préfère s'abstenir de prendre position, le conseil municipal ne juge donc pas pertinent de rencontrer M. Bibeau.

**- Pompe fonctionnelle à l'aqueduc**

Le directeur général indique que la nouvelle pompe de distribution est maintenant opérationnelle à la station de filtration. Nous pourrions maintenant analyser la suite du dossier de mise aux normes.

**16. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**17. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

17-03-16 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 23 h.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 10 avril 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame : Andrée Boivin

Messieurs : Éric Aumond, Yves Côté, Luc Lafond et Patrick Trudel

Absence : Monsieur Jean-Yves Lacroix

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les personnes présentes (5), constate le quorum et ouvre la séance régulière.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2017**

- 17-04-01 Sur proposition d'Yves Côté, appuyé par Éric Aumond, il est résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la réunion régulière du 13 mars selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 17-04-02 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	32 767.28	employés
Remises fédérales	3 947.28	
Remises provinciales	9 087.44	
Télébec	142.43	Téléphone Domaine Breen
	131.35	Téléphone bureau municipal
	116.34	Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.64	Cell. voirie et administration
Poste Canada	30.41	Babillard mars

#### **COMPTES À PAYER**

AIR LIQUIDE CANADA INC	17.10	Remplissage bouteille
LA BOUTIQUE DU PLONGEUR	336.01	Hydro-test pompier
BERGERON ELECTRONIQUE	114.96	Téléphone Rénaud Barrette
STRONGCO EQUIPMENT	1 423.34	Entretien niveleuse
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	63.28	Adapteur pour pompe submersible
CIMCO REFRIGERATION	138.79	Filtre à air aréna
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	75.00	Carte cadeau Go Sport
	50.00	Frais déplacement mars 2017
	134	Déclaration commission Transports
C.S.S.T.	64.81	Frais de gestion des dossiers
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	839.85	Assurance collective avril 2017
DISTRIBUTION SOGITEX	484.72	Produits entretien aréna
GARAGE MARC COTE	2 781.33	Carburant
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	271.15	Entretien faucheuse
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	284.57	Impression Babillard mars 2017
JACQUES, RICHARD	100.00	Réunion AQAIR 15 mars 2017
LOGITEM	91.29	Fournitures bureau
MAGNUS	437.07	Contrat traitement eau mars 2017
SERV. TECH. MANSEAU & PERRON	471.27	Vérification et changer filtre, courroie
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	746.11	Plier compte taxes, formation pompier
H2LAB INC.	22.43	Analyse eau potable
PIECES AUTO BROUSSEAU	249.45	Filtre garage, pièce faucheuse
PORTES LEVASSEUR	123.14	Frein porte
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	2 111.63	Propane zamboni et aréna

LES PROS DU PLANCHER	144.85	Peinture glace
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	289.67	Pompe, tuyau arrosage, clé, batterie
R.P. EXPRESS INC.	83.98	Frais transport
S.A.D.A.C.	258.69	Affûtage couteau zamboni
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT	132.22	Hébergement site web
SOUDURE ARCO	157.35	Pièce tub cold patch
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement mars 2017
F.Q.M.	51.74	Formation du 31 mars 17

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

#### **5. LA VOIX DES PARENTS**

Madame Kim Morin Perron devait être présente pour un projet de location de salle dans le but d'y installer des jeux familiaux pour les familles ayant des enfants de 0-12 ans. Les salles du 2<sup>e</sup> à l'aréna et de l'Âge d'Or ont été considérées. Compte tenu des conditions routières, M<sup>me</sup> Morin Perron n'a pu se déplacer et le sujet est remis à la rencontre de mai ou juin.

#### **6. DEMANDE EXPOSITION AGRICOLE**

17-04-03 Messieurs Benoit Lafond et Philippe Tremblay sont présents pour discuter de l'exposition agricole qui aura lieu les 1, 2 et 3 juin prochains. Il y aurait également possibilité d'une journée additionnelle si on ajoute un bingo à l'événement, à confirmer.

L'entente de service qui lie la municipalité et la Société d'agriculture pour l'activité de l'exposition de l'an passé se résumait ainsi :

1. Location à 50 % du coût pour l'aréna, du 27 au 29 mai;
2. Location gratuite d'un local pour les réunions de la Société;
3. Camion à benne avec conducteur pour nettoyage du terrain le lendemain de l'exposition;
4. Accès à l'électricité à l'extérieur de l'aréna;
5. Quantité suffisante de bacs à ordures et poubelles bleues ainsi que bacs à recyclage;
6. Autorisation pour fermer la rue Piché Est (à confirmer);
7. Prêt de différents panneaux pour la signalisation;
8. Amplificateur, boîtes de son et micro;
9. 8 tiroirs-caisses
10. Une facturation sera faite à la Société d'agriculture pour l'entretien de la pelouse autour du pavillon agricole pour l'été 2016. Ce montant sera payé par la municipalité au responsable de l'entretien. La municipalité facturera la Société par la suite.

En ce qui concerne le point 10 (entretien du terrain), Messieurs Lafond et Tremblay considèrent que ce terrain est d'usage commun avec le festival et la municipalité et qu'il y a une bonne collaboration de part et d'autre. On parle notamment du matériel entreposé par la municipalité du côté ouest, sur le terrain de la société, mais qui ne cause pas problème. Quant au bâtiment, il est également utilisé par le festival pour l'entreposage de différents items. Conséquemment, ils demandent à ce que les frais d'entretien de la pelouse (qui était de 515 \$ en 2015 et 520 \$ en 2016) soient « intégrés » au contrat de la municipalité, ou du moins, assumé par celle-ci.

En 2015 et 2016, la Société avait pris entente avec la municipalité pour que M. Renald Gauthier fasse les travaux d'entretien, facture la municipalité, et que celle-ci soit ensuite transmise à la Société d'agriculture pour paiement.

Considérant cette demande, et considérant que la municipalité désire poursuivre cette collaboration avec l'organisation de l'exposition agricole, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement :

- QUE la municipalité assume l'entretien du terrain (pelouse), selon des modalités à définir (à contrat avec M. Gauthier ou autrement);

-QUE la société accepte, en contrepartie, que la municipalité utilise le bâtiment en fonction de l'espace disponible, au besoin.

## **7. DATES ENCOMBRANTS ET VENTE DE GARAGE**

Considérant que la vente de garage de Ville-Marie aura lieu le 29 avril et celle de Lorrainville le 6 mai, il est proposé par Éric Aumond et résolu unanimement de procéder comme l'an passé pour celle de Saint-Bruno-de-Guigues et que la date retenue soit le 13 mai.

- 17-04-04 Le conseiller Éric Aumond et l'adjointe Hélène Laverdière définiront les modalités quant à la répartition des tâches, mais les gens n'auront qu'à inscrire auprès d'une seule personne et la municipalité verra à publiciser l'événement en distribuant une carte où on retrouvera tous les participants (lettre à la poste, Facebook, différents commerces). Il serait également intéressant que chaque participant ait quelques cartes pour diriger les acheteurs.

La cueillette des encombrants débutera dans la semaine suivante, soit après le long week-end de mai.

## **8. REDDITION DE COMPTE – MTQ – PROGRAMME ENTRETIEN**

- 17-04-05 Attendu que le ministère des Transports a versé une compensation de 114 337 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2016;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

Attendu qu'un vérificateur externe (Champagne, Bellehumeur, Guimond inc.) présente dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes qu'une somme de 221 582 \$ a été investie par la municipalité pour les travaux d'entretien précités;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2, ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## **9. RÉGIE INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE**

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE VISANT LA CRÉATION D'UNE RÉGIE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA PROTECTION CONTRE L'INCENDIE**

- 17-04-06 ATTENDU les obligations de la municipalité en matière de sécurité incendie en vertu de la loi;

ATTENDU qu'il est de l'intérêt de la municipalité de convenir d'une entente intermunicipale prévoyant la création d'une régie intermunicipale, avec d'autres municipalités participantes, relativement à la protection contre l'incendie sur son territoire.

ATTENDU le projet d'entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale soumis au conseil;

### **EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Éric Aumond et résolu à la majorité des conseillers :

**Que** le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**Que** la municipalité accepte de conclure une entente relative à la protection contre l'incendie et la création d'une régie intermunicipale à cette fin, conformément au projet d'entente soumis à cet égard au conseil municipal et, en conséquence, autorise la mairesse, Carmen Côté, et le directeur général, Serge Côté, à signer ladite entente intermunicipale pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

Que, conformément à l'article 15 de cette entente intermunicipale, l'ensemble des biens meubles appartenant à la municipalité identifiés à l'Annexe G de celle-ci soit cédé à la Régie intermunicipale dès sa création et que cette dernière en devienne en conséquence propriétaire à cette date, suivant le coût d'acquisition déterminé à ladite annexe, qui sera payé ultérieurement à la municipalité par la Régie intermunicipale.

### **SUPPLÉANT – RÉGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE**

- 17-04-07 Il est proposé par Éric Aumond et résolu unanimement de nommer Patrick Trudel, ou en son absence, Carmen Côté, à titre de suppléant à Luc Lafond sur le comité d'administration de la régie incendie, et ce dans l'éventualité où celui-ci était absent ou dans l'incapacité d'agir dans ses fonctions.

### **10. APPROBATION DES ÉTATS FINANCIERS**

- 17-04-08 Le directeur général fait la présentation des états financiers pour l'exercice qui s'est terminé le 31 décembre 2016.

Sommairement, voici l'état de la situation financière telle qu'elle était 31 décembre 2016 :

#### **ÉTATS FINANCIERS DE LA MUNICIPALITÉ AU 31 DÉCEMBRE 2016**

<b><u>Revenus :</u></b>	<b><u>Réel 2016</u></b>	<b><u>Budget 2016</u></b>	<b><u>Réel 2015</u></b>	<b><u>Réel 2014</u></b>
Taxes	1 215 606	1 164 645	1 211 452	1 154 597
Tenant lieu de taxes	34 185	34 038	34 637	30 412
Transferts	178 406	163 907	197 263	203 047
Services rendus	80 779	65 250	70 549	78 765
Imposition de droits	36 324	28 950	20 778	40 315
Amendes	3 637	6 000	4 687	11 312
Intérêts	20 632	16 700	19 857	21 364
Autres	366	510	1 718	6 398
Revenus investissement	53 633	160 000	129 117	28 185
<b>Total</b>	<b>1 623 268</b>	<b>1 640 000</b>	<b>1 690 148</b>	<b>1 574 395</b>
Appropriation surplus	0			<u>326 740</u>
Fonds environnement	0			
<b>Total</b>	<b>1 623 268</b>	<b>1 640 000</b>	<b>1 697 634</b>	<b>1 901 135</b>
<b><u>Dépenses :</u></b>				
Administration générale	255 331	279 126	258 633	246 775
Sécurité publique	132 616	144 625	115 236	110 882
Transport	366 149	391 145	341 390	333 280
Hygiène du milieu	210 886	208 280	209 050	195 465
Santé et bien-être	6 036	7 631	5 852	6 805
Aménagement	5 657	26 590	(11 773)	5 681
Loisirs et culture	273 806	311 182	302 424	263 383
Frais de financement	11 714	11 721	12 868	<u>17 146</u>
<b>Total</b>	<b>1 262 195</b>	<b>1 380 300</b>	<b>1 233 680</b>	<b>1 179 417</b>
Immobilisations	262 107	207 000	280 800	357 769
Remboursement capital	52 700	52 700	51 100	141 400
Transfert fonds gravière			7 486	8 957
<b>Total</b>	<b>1 577 002</b>	<b>1 640 000</b>	<b>1 573 066</b>	<b>1 687 543</b>
<b>Surplus</b>	<b>46 266</b>	<b>0</b>	<b>124 568</b>	<b>213 592</b>

#### **Les actifs financiers de la municipalité :**

	<b>Au 31-12-2015</b>	<b>Au 31-12-2016</b>
Surplus accumulé libre	863 221 \$	938 794
Affectation au budget 2016	270 000 \$	240 100
Fonds environnemental	18 426 \$	18 426
Fonds voirie locale	66 552 \$	83 021
<b>Total actif financier</b>	<b>1 218 199 \$</b>	<b>1 280 341</b>

Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'approuver les états financiers tels que déposés.

## **11. NORME SUR LE PASSIF AU TITRE DES SITES CONTAMINÉS**

Le directeur général dépose la liste de l'ensemble des propriétés foncières propriété de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

Considérant la nouvelle norme comptable en vigueur depuis 2015 qui oblige les municipalités à prévoir un passif environnemental dans le cas où elles seraient propriétaires d'un site potentiellement contaminé;

Considérant la note aux états financiers de 2015 mentionnant l'absence de rapport à cet effet;

Considérant la liste déposée par le directeur général en date du 21 février 2017;

Considérant qu'à la lumière de ces informations, il appert que la municipalité ne possède aucun terrain potentiellement contaminé destiné à la vente;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement d'accepter et approuver cette liste tel que déposée.

## **12. CIRCULATION DE VÉHICULES LOURDS ET SIGNALISATION RUE ROY**

Discussion relative à la présence de véhicules lourds dans un secteur résidentiel. Le directeur général rencontrera les personnes concernées pour analyser les différentes possibilités et connaître leur point de vue suite à une plainte relative à leur présence.

Des modifications réglementaires pourraient être faites en fonction de la conclusion des discussions avec les principaux concernés.

En ce qui concerne une signalisation particulière pour limiter la vitesse ou du moins, tenter de le faire, on attendra la conclusion des discussions.

## **13. RÉOLUTION POUR ENTENTES**

### **ENTENTE INTERMUNICIPALE CAMP DE JOUR (VILLE-MARIE)**

17-04-10 **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues et la Ville de Ville-Marie désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à la mise sur pied d'un service de camp de jour intermunicipal;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Éric Aumond appuyé par Andrée Boivin et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la conclusion d'une entente relative à la mise sur pied d'un service de camp de jour intermunicipal avec la Ville de Ville-Marie. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduit;

Le conseil de Saint-Bruno-de-Guigues nomme Patrick Trudel représentant de la municipalité au Comité intermunicipal - Comité camp de jour;

Le conseil de Saint-Bruno-de-Guigues nomme un répondant municipal qui sera responsable de recevoir les demandes des citoyens et de les transmettre à la coordonnatrice, soit l'adjointe-administrative;

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

## **ENTENTE INTERMUNICIPALE URBANISME (NOTRE-DAME-DU-NORD),**

### **Application des règlements d'urbanisme et relatifs à l'environnement**

- 17-04-11 **ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues et la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Andrée Boivin appuyé par Éric Aumond et résolu que la présente résolution soit adoptée et qu'elle statue et décrète ce qui suit :

Le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la conclusion d'une entente relative à l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement avec la Municipalité de Notre-Dame-du-Nord. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite;

Le conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues nomme Patrick Trudel, conseiller municipal et Serge Côté, directeur général, représentants de la municipalité au Comité intermunicipal d'urbanisme.

Le maire et le directeur général sont autorisés à signer ladite entente.

### **14. PROGRAMME PROVINCIAL ACCÈS AUX PLANS D'EAU**

- 17-04-12 Considérant qu'un nouveau programme de subvention est en vigueur pour l'accès aux plans d'eau au Québec;

Considérant que la municipalité est à planifier l'aménagement d'un stationnement à la plage publique pour faciliter la tâche des utilisateurs qui sont laissés à eux-mêmes actuellement en l'absence d'emplacements spécifiques à cette fin;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général Serge Côté, ou en son absence, l'adjointe administrative Hélène Laverdière, à déposer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, un projet dans le cadre du nouveau programme « accès aux plans d'eau pour la pêche récréative ».

La demande vise essentiellement l'aménagement d'une dizaine de stationnement à proximité de la rampe d'accès au lac Témiscamingue, située au 333 chemin de la Baie-de-la-Mine à Saint-Bruno-de-Guigues.

La municipalité consent à allouer les budgets nécessaires à la réalisation de ce projet en fonction des sommes qui seront reçues du programme. L'aide financière possible est fixée à 40 % du projet (dépenses admissibles).

### **15. POSTE AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Le projet suit son cours et l'affichage du poste se fera dans le Babillard la semaine prochaine et dans le Reffet la semaine du 25 avril.

### **16. REGISTRE DE L'AMIANTE**

Dans un article publié par Radio-Canada ces derniers jours, on indique que la municipalité est en infraction puisqu'elle n'a pas de « registre sur la gestion sécuritaire de l'amiante ». Il s'agit en fait d'avis émis par la Commission de la Santé et de la Sécurité » en 2015. Un registre en bonne et due forme a depuis été fait, conformément à la loi en vigueur.

## **17. LUMIÈRES GYMNASÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE**

Considérant la demande de soumission faite auprès de 4 entrepreneurs pour le remplacement des 15 lumières au mercure du gymnase par 15 lumières au DEL dans le gymnase du centre communautaire;

- 17-04-13 Considérant que la plus basse soumission est conforme aux demandes de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'octroyer le contrat à « Bellehumeur électrique » de Lorrainville, au montant de 11 318.82 (plus taxes), incluant les travaux suivants :

Installation de 15 nouvelles lumières avec réflecteurs et grilles de protection;  
Option #1 : 2 télécommandes et système de gradation pour toutes les lumières.

Le contrat pourra être réalisé le plus tôt possible, en fonction de la disponibilité du fournisseur et de la salle du gymnase. On fera les vérifications nécessaires avec l'école.

Quant au matériel enlevé, il prendra le chemin de l'éco-centre.

## **18. ARÉNA**

### **Statistiques hockey mineur :**

On en prend acte de l'augmentation substantielle du nombre d'heure de location. Par contre, on aimerait avoir un comparatif avec les arénas de Ville-Marie et Notre-Dame-du-Nord. Yves Côté vérifiera s'il est possible d'avoir ces informations. .

### **Liste des travaux et suivi :**

Une liste des différents travaux qui devraient être faits ou à tout le moins, qui devraient être analysés, est déposée. Dans la démarche, on propose que le comité « aréna » fasse des recommandations et assure un suivi. Il n'y aura certes pas de développement avant le conseil régulier du mois de juin considérant l'absence du directeur général du 14 avril au 29 avril. Une rencontre du comité est donc à prévoir au mois de mai.

### **Porte côté sud pour festival western.**

Une nouvelle porte sera installée du côté sud pour faciliter le transport de la bière à l'intérieur (Pour ne plus avoir à circuler en 4 roues dans l'aréna). Le comité récréatif est responsable de ces travaux.

## **19. VARIA...**

### **PÉRIODE DE DÉGEL :**

Au moment d'écrire ces lignes, la fin de la période de dégel est prévue vendredi le 26 mai à compter de 23 h 59. Il est possible que cette date soit devancée si les conditions climatiques se maintiennent. Il n'y a pas d'émission de permis de construction avant la fin de cette période.

### **TRANSPORT ADAPTÉ :**

- 17-04-14 Sur proposition de Andrée Boivin, appuyé par Yves Côté, il est résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise, à même le fonds d'administration générale, le versement d'une subvention à la Corporation du transport adapté du Témiscamingue au montant de 5 810 \$ pour la période d'un an, du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017.

Le conseil accepte de verser sa quote-part à la municipalité mandataire (MRCT) au même titre que l'ensemble des municipalités participantes, ce qui représente 20 % du budget global, à la condition que le ministère des Transports du Québec accepte les prévisions budgétaires de la CTAT, et qu'il subventionne le service à 75 %, le solde (5 %) étant financé par les usagers.

**DEMANDE D'ACCÈS À INTERNET LARGE BANDE**

**Appui à la démarche de la MRC de Témiscamingue pour dépôt d'un projet auprès des programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché » – Inclusion de divers bâtiments municipaux au réseau large bande.**

**Considérant que** le gouvernement du Québec, en complémentarité au programme « Brancher pour innover », a lancé le programme « Québec branché » ayant pour but de soutenir les projets visant à offrir aux citoyens, aux organismes, dont les municipalités et aux entreprises situés en milieu rural, un service internet haute vitesse;

**Considérant que** la MRC de Témiscamingue déposera une demande de financement pour le raccordement de nouveaux bâtiments identifiés par les municipalités locales;

**Considérant que** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues est admissible au programme;

**Considérant que** la municipalité souhaite se prévaloir de ce programme pour brancher de nouveaux bâtiments à l'infrastructure déjà en place via la Gestion de l'inforoute régionale de l'Abitibi-Témiscamingue (GIRAT);

**Considérant que** le branchement de ou des bâtiments suivants, permettront d'améliorer, de consolider ou de développer davantage le service à offrir aux citoyens :

- Colisée de Saint-Bruno-de-Guigues (aréna), 11, rue Beauchamps
- Domaine Breen, 24, rue Principale Nord

**Considérant que** la gestion de ces nouveaux bâtiments sera incluse au partenariat déjà en place avec le GIRAT;

Il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement :

- ❖ Que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues appuie la MRC de Témiscamingue pour le dépôt d'une demande de financement auprès des programmes « Brancher pour innover » et « Québec branché ».
- ❖ Que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues s'engage à assumer les investissements quant au déploiement des équipements, autre que ceux financés par les divers programmes, pour le déploiement du signal à l'intérieur du bâtiment, propriété de la municipalité, si disponibilité budgétaire, soit pour 2018 ou 2019.

**20. CORRESPONDANCE**

**- Projet énergie-est;**

Réponse de M. Bibeau en l'absence de position de la municipalité dans le dossier.

**- Offre, ville de Temiscaming**

Information donnée par la Ville de Témiscaming à l'effet qu'ils peuvent dorénavant offrir le service d'un ingénieur et qu'ils sont ouverts à analyser la possibilité d'une entente intermunicipale avec les municipalités intéressées.

**21. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**22. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la présente séance. Il est présentement 23 h 30.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 8 mai 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M. Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers:

Madame : Andrée Boivin

Messieurs : Éric Aumond, Yves Côté et Luc Lafond

Absence : M<sup>me</sup> Carmen Côté, mairesse et M. Patrick Trudel

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur le maire suppléant souhaite la bienvenue aux personnes présentes (une dizaine, incluant les gens de la voix des parents (6)), constate le quorum et ouvre la séance.

Considérant le nombre important de personnes présentes pour le point initialement prévu en « 6 : La voix des parents », on convient d'en discuter sur le champ.

### **2. LA VOIX DES PARENTS**

Reprise de la rencontre prévue le mois dernier concernant la demande de location de la salle de l'aréna (gracieuseté) faite par le regroupement « la Voix des parents ». Six parents sont présents pour discuter du projet.

Le projet consiste à regrouper les parents qui veulent fraterniser et discuter en un seul endroit qui serait aménagé en fonction de différents besoins : lecture, jeux pour enfants, endroit pour allaiter, etc.

Ils n'y mettraient que du matériel (des tricycles, des livres, etc.) facilement déplaçable au cas où cela était nécessaire lors de locations à l'aréna. Le regroupement achète des jeux, les installe et les cède à la municipalité par la suite. Il souhaite également faire les achats d'ici la fin du mois de juin. L'horaire d'accessibilité à la salle se ferait en fonction de l'horaire du resto ou de l'aréna (à déterminer par la municipalité).

Les membres ne souhaitent pas vraiment que les rencontres soient fréquentes puisque la « rareté » créerait l'intérêt pour tous.

Ce qu'ils veulent, c'est que les enfants bougent...et que les parents se rencontrent!

Selon eux, l'horaire du restaurant suffirait et l'entrepôt de la cuisine serait également approprié pour le matériel.

Les membres du conseil conviennent de prendre une décision lors d'une prochaine rencontre.

### **3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

17-05-01 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 avril selon la présentation faite aux élus avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

### **4. ADOPTION DES COMPTES**

17-05-02 Sur proposition de Luc Lafond, appuyé par Éric Aumond, il est résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés

28 751.43 employés

Remises fédérales	6 246.59
Remises provinciales	14 234.64
ACN	9.05 Interurbain bureau municipal
Télébec	142.43 Téléphone Domaine Breen
	131.35 Téléphone bureau municipal
	119.84 Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.64 Cell. voirie et administration
Poste Canada	60.41 Babillard avril

## COMPTES À PAYER

A.D.M.Q.	596.72	Inscription congrès 2017
AIR LIQUIDE CANADA INC	67.70	Location et remplissage bouteille
ARBRONORD INC	322.07	Entretien Mack
BERGERON ELECTRONIQUE	28.73	Étui cellulaire Sylvain Lacroix
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	3 835.72	Installation pompe aqueduc
CLEAN SCENE	57.32	Nettoyage vêtements
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement avril 2017
CRSBPAT	175.67	Matériel bibliothèque
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	839.85	Assurance collective mai 2017
J. DROLET ET FILS	3 709.99	Sel adoucisseur, planche, bois traité
ECTEC ENR	689.85	Débroussaillage plage publique
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	753.25	Intérêts emprunt
GADI INC	1 345.91	Entretien lumières de rue
GARAGE MARC COTE	875.35	Carburant et quincaillerie
FERME GAUTHIER	13 199.13	Entretien pelouse mai à sept. 2017
GAUTHIER YVAN	47.78	Hébergement site Internet 2 ans
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	68.21	Entretien tracteur 2150
IMPRIMATION	287.43	Enveloppes
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	313.02	Impression Babillard avril 2017
LOGITEM	1 770.56	Cartouche encre imprimante bureau
ÉPICERIE 7/7	49.94	Eau, café, divers
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	63 235.00	Quote-part 2 <sup>e</sup> versement
H2LAB INC.	106.36	Analyse eau potable et usées
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	282.13	Propane aréna
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	97.78	Bac compost cuisine, sac, batterie
LE REFLET	293.19	Offre emploi agent développement
LES ENTREPRISES LOBY	977.29	Transport balai
RESEAU MUSEAL ABITIBI-TEMIS.	100.00	Adhésion annuel
R.P. EXPRESS INC.	22.57	Frais livraison H2lab (Multilab)
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement avril
F.Q.M.	49.07	Frais livraison DICOM
VITRERIE TEMISCAMINGUE	205.00	Pare-brise Mack
WOLSELEY	8 409.63	Asphalte hiver enroplus

## **5. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

## **6. OFFRE LAFOREST**

17-05-03 Considérant l'offre soumise par « LNA hydrogéologie environnement » pour la réalisation d'une étude préliminaire relative aux obligations de la municipalité en vertu de l'article 68 du Règlement sur les prélèvements d'eau et leur protection »;

Considérant que l'offre implique la réalisation d'un plan quinquennal qui colligera les étapes à réaliser d'ici la production du rapport en 2021;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'offre de service au montant de 1 100 \$ plus taxes.

L'étude préliminaire sera déposée au plus tard à l'automne 2017.

## **7. ADOPTION RÈGLEMENT 430-05-17**

MUNICIPALITÉ DE  
SAINT-BRUNO-DE-GUIGUES  
COMTÉ DE TEMISCAMINGUE  
PROVINCE DE QUÉBEC

**RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT #428-12-16 CONCERNANT LES REVENUS ET DÉPENSES DE LA MUNICIPALITÉ, LE PAIEMENT DES TAXES EN VERSEMENTS, LES DIFFÉRENTS TAUX DE SERVICES, LE TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE, LE TAUX D'INTÉRÊT APPLICABLE POUR L'ANNÉE 2017 DE MÊME QUE LES TARIFS DES DIFFÉRENTS SERVICES OFFERTS PAR LA MUNICIPALITÉ EN 2017.**

17-05-04 ATTENDU que la période d'adaptation pour le tri et la disposition des matières résiduelles est maintenant chose du passé;

ATTENDU que les citoyens doivent participer activement à l'effort collectif de réduction des matières résiduelles;

ATTENDU que le règlement #428-12-16 permettait à tout citoyen ou entreprise la possibilité d'acheminer 5 tonnes de matières résiduelles non-triées sans frais à l'écocentre de Fabre;

ATTENDU l'avis de motion déposé devant ce conseil le 13 mars 2017;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseillère Andrée Boivin, appuyé par le conseiller Éric Aumond, et résolu unanimement que le règlement #430-05-17 modifiant le règlement #428-12-16 concernant les revenus et dépenses de la municipalité, le paiement des taxes en versements, les différents taux de services, le taux de la taxe foncière, le taux d'intérêt applicable pour l'année 2017 de même que les tarifs des différents services offerts par la municipalité en 2017 soit et est adopté, comme suit :

**ARTICLE 1**

Les paragraphes 4, 5, 6 et 7 de l'article 4 sont supprimés et remplacés par celui-ci :

Tous les citoyens, commerces, entreprises ou autres utilisateurs de la municipalité de St-Bruno-de-Guigues qui achemineront des matières résiduelles non-triées à l'éco-centre de Fabre se verront facturés directement par l'éco-centre (MRC de Témiscamingue) au prix établi par la MRC de Témiscamingue.

**ARTICLE 2**

Le présent règlement entrera en vigueur selon les modalités du code municipal, soit la date de sa publication.

ADOPTÉ à la séance ordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, lundi le 8 mai 2017.

---

Jean-Yves Lacroix  
Maire suppléant

---

Serge Côté  
Directeur général

Avis de motion : 13 mars 2017  
Adoption : 8 mai 2017  
Publication : 9 mai 2017

**8. ENTRETIEN DU PAVILLON AGRICOLE**

17-05-05 Considérant que la municipalité s'est engagée à faire l'entretien du pavillon agricole pour l'été, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à embaucher un jeune étudiant pour l'arrosage estival des bacs (partout dans la municipalité) et la coupe de la pelouse au pavillon agricole.

**9. OFFRE DE TÉTREAULT POUR CAMP DE JOUR**

17-05-06 Considérant l'offre de M. Daniel Tétreault, vérificateur, d'offrir à un jeune de la municipalité l'opportunité de vivre gratuitement 4 jours dans le camp de vacance « opasatika » (Rouyn-Noranda), il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc

Lafond et résolu unanimement d'offrir cette opportunité aux jeunes de la municipalité via le Babillard et de procéder au tirage au sort le 24 mai à 16 h. La responsabilité de la municipalité se limite à donner à M. Tétreault le nom du participant et le nom des parents.

### **10. LOCATION SALLE DÉFI DE LA 101, SOUPER DU 1ER JUIN**

17-05-07 Comme l'an passé, demande pour location gratuite du gymnase et de la cuisine pour un souper spaghetti le 1<sup>er</sup> juin. Une dizaine de coureurs se relayeront entre Notre-Dame-du-Nord et Rouyn (100 km) par tranches de 10 km. L'argent recueilli sera remis au comité de soutien à la pédiatrie de l'Abitibi-Témiscamingue.

Sur proposition de Andrée Boivin, appuyé par Éric Aumond, il est résolu unanimement d'accepter cette demande, conditionnellement à ce que le matériel soit remis en place et que la municipalité n'ait que le lavage du plancher à faire.

### **11. DEMANDE LOUIS CÔTÉ – CÈDRES DANS LA LIGNE**

Considérant que nous avons fait du débroussaillage sur une trentaine de pieds chez Louis Côté, celui-ci demande à ce qu'une haie de cèdres soit plantée entre sa propriété et la propriété de la municipalité.

Le nettoyage de ce secteur n'est pas encore fait. On convient de procéder au nettoyage avant de se prononcer sur une quelconque compensation.

En ce qui concerne le nettoyage, le directeur général discutera avec M. Côté pour savoir s'il a un intérêt à faire l'ensemble des travaux (nettoyage du terrain et planter la haie) et dans l'affirmative, à quelles conditions.

### **12. CALCIUM LIQUIDE**

17-05-08 Considérant l'offre de « RM entreprises » pour l'application du calcium liquide, et ce aux mêmes conditions que l'an dernier, en conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Yves Côté et résolu à l'unanimité d'accepter cette proposition pour une quantité de 65 000 litres, comme par les années passées, à un taux de 0.324\$/litre.

### **13. 5 À 7 TULIPES**

Nous avons discuté l'an dernier d'organiser une activité pour faire découvrir les tulipes au Domaine Breen. On convient d'informer les gens dans le Babillard et Facebook, à tout le moins pour les inciter à visiter l'endroit et en quelque sorte, se l'approprier.

### **14. ARÉNA**

- Date, rencontre du comité « aréna » : Possiblement le 15 mai, à déterminer.

- Suivi concernant les baies-vitrées, à suivre. Il y aurait possiblement une ouverture avec la ville de Malartic.

### **15. VARIA...**

#### **CARTE « ACCÈS-D » DE DÉPÔT SEULEMENT CAISSE DESJARDINS**

17-05-09 Il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement :

Que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues puisse obtenir une cartes d'accès Desjardins Affaires;

Que la carte « pour dépôt seulement » soit attribuée à M<sup>me</sup> Hélène Laverdière;

Que le directeur général soit autorisé à signer tous documents relatifs à cette demande.

**PROJET DE REFUGE POUR ANIMAUX**

Envoyer le règlement aux élus pour qu'ils en prennent connaissance et statue le 23 mai 2017.

**16. CORRESPONDANCE****- Table d'actions contre la pauvreté de l'Abitibi-Témiscamingue**

Reporter le tout au prochain conseil.

**- Campagne de financement, Maison des jeunes**

- 17-05-10 Il est proposé par Yves Côté appuyé par Andrée et résolu unanimement de participer à la campagne de financement de la maison des jeunes pour une somme de 100 \$.

**- Centre de prévention du suicide**

Remerciements à la municipalité et aux employés pour l'organisation du jug-curling qui a permis d'amasser la somme de 1 200 \$.

**- Appui pour ACTIA**

- 17-05-11 Considérant la mobilisation témiscamienne pour la survie de « l'ACTIA » (Association et centre d'entraide pour personnes vivant avec un handicap physique et/ou sensoriel au Témiscamingue.);

Considérant que l'organisme verra prochainement son budget amputé de façon substantielle à la suite de l'annonce de coupures budgétaires;

Considérant le sous-financement chronique de l'organisme depuis plusieurs années;

Considérant que le manque de financement remet en cause la pérennité des services offerts à la population;

Considérant que la survie de l'organisme est en jeu;

En conséquence, il est proposé par Éric Aumond, appuyé par Luc Lafond et résolu à l'unanimité :

De demander au gouvernement du Québec

- De revoir leur position quant au financement de l'organisme;
- De procéder à des ajustements budgétaires dans les plus brefs délais.

**- Association pour la préservation du Lac Témiscamingue**

Conférence, lundi le 15 mai vers 20 h 15 à la salle de l'Age d'Or.

**Mission Tournesol**

- 17-05-12 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement de faire un don de 500 \$ à « Mission Tournesol », organisme venant en aide aux personnes atteintes d'un cancer.

**- Demande d'appui, municipalité de Saint-Séverin**

- 17-05-13 Dans sa résolution #39-04-17, la municipalité de Saint-Séverin demande l'appui des municipalités du Québec pour des modifications législatives soient faites afin de permettre aux membres du conseil de participer aux réunions extraordinaires par voie téléphonique ou électronique.

Considérant que nous sommes maintenant à l'ère des communications;

Considérant que ces modifications faciliteraient la tenue des réunions extraordinaires;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Éric Aumond et résolu unanimement d'appuyer la municipalité de Saint-Séverin dans ses revendications auprès du ministère des affaires municipales afin de permettre aux élus de participer aux séances extraordinaires par voie téléphonique ou électronique.

## **17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

### **BALAI DE RUE**

Le balai est arrivé avec du retard et nous éprouvons également des problèmes de raccordement hydraulique. Le tout devrait être fonctionnel sous peu.

### **Ajournement :**

17-05-14 Il est proposé par Yves Côté, et résolu unanimement d'ajourner la réunion pour 15 minutes, il est présentement 21 h 15

**Reprise de la séance** à 21 h 30

## **DÉMISSION DU CONSEILLER ÉRIC AUMOND**

Le conseiller Éric Aumond remet sa démission effective à l'instant même. Le conseil municipal en est donc avisé de facto.

Considérant que des élections auront lieu en novembre prochain, les membres du conseil statuent qu'ils se prévalent des dispositions de l'article 335 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités pour combler ce poste lors de la prochaine élection générale.

## **18. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'ajourner la présente séance au lundi 23 mai à 19 h. Il est présentement 21 h 40.

Je, Jean-Yves Lacroix, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Jean-Yves Lacroix**  
Maire suppléant

---

**Serge Côté**  
Directeur général

**REPRISE DE L'AJOURNEMENT DE LA SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues du **lundi le 8 mai 2017, ce mardi 23 mai 2017** à compter de 19 h 00 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame     Andrée Boivin

Messieurs : Yves Côté  
Jean-Yves Lacroix  
Luc Lafond

Le directeur général Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux membres du conseil, constate le quorum et ouvre la séance.

### **2. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

### **3. LA VOIX DES PARENTS**

17-05-01-1 Retour sur la discussion relative à la demande de salle du groupe « La voix des parents ». Il était principalement question des heures de disponibilité et de la possibilité pour les responsables du restaurant de l'aréna de « gérer » la clef.

Le directeur général a discuté avec Sandra Barrette et elle accepte de faire la gestion des clefs si une entente intervient entre la municipalité et La voix des parents. Ils devront suivre l'horaire du restaurant, et s'adapter.

Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à rédiger une entente avec le regroupement « La voix des parents » pour déterminer les responsabilités et obligations de chacun quant au prêt de la salle du 2<sup>e</sup> à l'aréna.

### **4. DEMANDE LOUIS CÔTÉ – CÈDRES DANS LA LIGNE**

Considérant la discussion du 8 mai relative à l'entretien et l'aménagement d'une haie à la plage publique, M. Côté n'a malheureusement pas le temps pour procéder.

En ce qui concerne l'aménagement de la haie, il a été convenu avec M. Côté d'y revenir lorsque le ménage aura été fait.

La partie en jaune représente la partie coupée qui n'est pas la propriété de la municipalité.

Pour le ménage (ramassage des branches), on vérifiera avec les employés de la municipalité pour couper et enlever le plus gros. Le restant pourrait peut-être fait lors d'un appel à tous. À suivre.



## **5. ARÉNA**

- Date rencontre du comité : Mercredi le 31 mai à 13 h 30.

- Suivi concernant les baies-vitrées, mettre un remerciement dans le babillard pour les gens du comité récréatif.

## **6. PROJET DE RÈGLEMENT TERRITORIAL POUR ANIMAUX**

Voici un résumé de la situation, tel que rédigé par M<sup>me</sup> Line Gironne, directrice générale à la MRC de Témiscamingue :

« ..lors de la réunion des DG du 27 avril 2017, la MRC a déposé un projet de règlement sur les animaux de compagnie et d'autres documents expliquant le cadre légal. Chaque municipalité doit prendre connaissance de ces documents et revenir auprès de Daniel (Dufault) avec des commentaires/corrections, s'il y a lieu.

D'autre part, la MRC verrait à ajuster le projet de règlement et/ou l'entente avec le refuge pour qu'ils n'entrent pas en contradiction avec le projet de loi no. 128 sur les chiens (si le projet de loi est adopté en juin 2017).

Actuellement, la MRC a seulement besoin des commentaires/corrections sur les documents déposés le 27 avril. Nous avons déjà reçu une douzaine de résolutions municipales qui demandent à la MRC de travailler sur un projet et de le déposer pour commentaires.

Les municipalités locales n'ont pas besoin d'adopter le projet de règlement sur les animaux de compagnie. C'est la MRC qui va l'adopter en leur nom. Quand la MRC aura adopté son règlement sur les animaux de compagnie, la MRC abrogera en même temps les règlements locaux sur le même objet.

Rappel sur la procédure :

1. Le conseil de la MRC adopte une résolution annonçant son intention de déclarer sa compétence sur la réglementation des animaux de compagnie et sur une entente avec le refuge.
2. Une copie de cette résolution est envoyée à chaque municipalité locale.
3. Seules les municipalités qui ne veulent pas adhérer, envoient à la MRC une résolution en ce sens (avant la date limite proposée du 17 décembre 2017).

### **PREMIERS COMMENTAIRES :**

Concernant les animaux de ferme, on mentionne que les chiens et les chats ne sont pas mentionnés. Qu'en est-il?

À première vue, on juge le règlement un peu trop complexe et difficilement applicable considérant les limites du refuge.

Les chevaux, un minimum de 2 acres de terrain, est-ce une problématique au Témiscamingue?

Initialement, les membres du conseil souhaitaient une réglementation uniforme pour la « gestion » des chiens et des chats. On dépasse largement ce cadre avec le projet soumis.

## **7. AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

Un comité de trois personnes rencontrera les candidats au poste dans les jours à venir. La mairesse Carmen Côté, le conseiller Jean-Yves Lacroix de même que le conseiller Patrick Trudel, ou, en remplacement et selon les disponibilités, Andrée Boivin.

## **8. TAXES D'ACCISE**

La municipalité devra présenter sa programmation complète avant le printemps 2018 pour la fin des travaux en décembre 2018. C'est une somme totale de 688 000 \$ qui sera investie dans la prochaine année et demie.

20 % de cette enveloppe peut être investi sans égard à l'ordre de priorité déterminé. On convient de faire les vérifications qui s'imposent pour connaître le montant d'investissement nécessaire à la réfection de l'enveloppe extérieure du centre communautaire.

Le directeur général déposera une programmation lors de la prochaine séance régulière.

### **9. ANCIENNE CLINIQUE VÉTÉRINAIRE**

Considérant l'espace disponible au centre communautaire, les élus n'ont pas d'intérêt particulier à acquérir l'ancienne clinique vétérinaire.

### **10. VARIA...**

#### **STATIONNEMENT- 87, CH. DE LA BAIE-JOANNES**

Comme par les années passées, il y a eu un léger affaissement dans le stationnement du 87, chemin de la Baie-Joannes. Avis sera donné aux employés d'aller y faire les travaux de nettoyage nécessaire.

On avisera également Hydro-Québec qu'un poteau est problématique dans ce secteur car il penche et pourrait éventuellement nuire à la circulation.

#### **RENCONTRE D'INFORMATION ÉNERGIE-EST**

Résumé de Madame la mairesse.

### **11. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

### **12. LEVÉE de l'assemblée**

Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 21 h 07.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Carmen Côté**  
Mairesse

---

**Serge Côté**  
Directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 5 juin 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Andrée Boivin,

Messieurs : Yves Côté, Jean-Yves Lacroix, Luc Lafond et Patrick Trudel.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse souhaite la bienvenue aux personnes présentes (1), constate le quorum et ouvre la séance régulière. Pensées spéciales aux familles Ouellet et Barrette qui ont perdu le petit Michaël Ouellet, 10 ans, dans un accident de ferme le 4 juin 2017. Toutes nos condoléances.

Dans un tout autre ordre d'idée, on tient à féliciter le comité de l'exposition agricole pour l'excellent travail mis de l'avant pour rehausser l'activité cette année.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 17-06-01 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'adopter les procès-verbaux des réunions tenues les 8 et 23 mai 2017 tels que remis aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'ils avaient été lus.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 17-06-02 Sur proposition d'Yves Côté, appuyé par Luc Lafond, il est résolu unanimement d'adopter et autoriser le paiement des comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	18 174.23	employés
Remises fédérales	3 268.29	
Remises provinciales	7 982.47	
Télébec	151.12	Téléphone Domaine Breen
	131.35	Téléphone bureau municipal
	100.76	Téléphone aréna
Bell Mobilité	204.38	Cell. voirie et administration
Poste Canada	60.41	Babillard mai
	977.29	Rouleaux timbres
	23.09	Poster dépliants ATRAT

#### **COMPTES À PAYER**

A.D.M.Q.	349.52	Formation 10 mai Rouyn-Noranda
AIR LIQUIDE	17.10	Oxygène
BELLEHUMEUR ÉLECTRIQUE INC.	13 013.81	Éclairage gymnase lumières DEL
CARON ODETTE	16.75	Frais poste tirage cadeau
CLEAN SCENE	42.99	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER DODGE LTEE	166.78	Inspection Mack
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement mai 2017
DESJARDINS ASSURANCE	839.85	Assurance juin
DISTRIBUTION SOGITEX	811.59	Produits d'entretien
J. DROLET ET FILS	36.66	Dalle ciment perron charnier
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	352.80	Prunier, terre, poudre d'os
GADI INC	114.06	Inspection pompe épuration
GARAGE LES P'TITS ROBERGE	9.00	Clés porte salle 2 <sup>e</sup> aréna
GARAGE MARC COTE	2 136.33	Carburant
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	313.02	Impression Babillard mai 2017
J. DROLET ET FILS LTÉE	315.40	Moulure, tapis, siphon aréna
LAVERDIÈRE HÉLÈNE	28.00	Jouets boîte de sport
LOCATION VM	62.67	Location balai motorisé
LOGITEM	370.99	encre Domaine Breen et livres
AGRIMAX	104.20	Entretien Backhoe et tracteur

MINISTRE DES FINANCES	37 965.00	1 <sup>er</sup> versement sécurité publique
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	1 680.63	Formation pompier et RDD
H2LAB INC.	159.82	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITE ST-EUGENE	1 071.04	Produits chimiques ALUN
PIECES AUTO BROUSSEAU	1 391.88	Pièces entretien garage
PNEUS GBM	168.41	Réparation tracteur 2150
PG SOLUTIONS	196.61	Formation logiciel élection
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	901.75	Propane aréna
R.P. EXPRESS INC.	107.79	Frais livraison H2lab et Abi-quip
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement mai 2017
VILLE DE TEMISCAMING	2 975.04	Achat bacs noir avec Festival Western
TEMLAC LTEE	290.34	Batterie tracteur 2150
VILLE DE VILLE-MARIE	484.86	Constat saisie et tribunal

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

#### **5. TRAVAUX ARÉNA**

17-06-03 Considérant la recommandation du comité « aréna », il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser les recommandations, achats, et travaux suivants :

##### **- Recouvrement du plancher du restaurant**

On s'accorde sur le fait qu'il faut trouver un revêtement qui serait une solution permanente. La superficie est d'approximativement 200 mètres carrés. Le directeur général vérifiera :

- Le prix pour sabler les lattes de bois et appliquer une huile permanente;
- Tout autre revêtement qui pourrait « endurer » les patins et qui serait facile d'entretien.

##### **- Tables, chaises**

Procéder à l'achat de :

160 chaises à 35 \$(150 en haut, 10 en bas au resto) 5 600 \$  
 22 tables à 130 \$ (20 en haut, 2 en bas au resto) 2 860 \$

##### **-Salle du 2<sup>e</sup>**

Peinturer la salle du haut. Couleurs qui éclairciront. Le plancher également.  
 Réparer ou arranger les stores aux fenêtres.

##### **Salle de toilettes**

Hommes : mettre une vanité + un miroir, nettoyer les urinoirs (ou les changer) et vérifier si on peut mettre des détecteurs de mouvements pour activer la chasse d'eau.  
 Femmes : mettre une vanité au lieu des 2 qui sont là. Peinturer plancher. Si on doit peindre suite aux travaux, le faire (murs).

##### **Salle des machines**

Reconditionner (overall) les compresseurs 2 X 6 000 12 000 \$  
 Travaux divers (huile, filtres, modifier tuyauterie, etc.) 2 500 \$

##### **Baies-vitrées**

Coût à date pour l'achat à Malartic 1 500 \$  
 Coûts à venir ??

##### **Améliorations prévus au budget:**

- Chauffe-eau 5 000 \$ 7 200 \$ (réel)
- Améliorations diverses : 10 000 \$

##### **Coût de location de la glace**

17-06-3.1 Considérant que les membres du conseil souhaitent encourager l'activité physique, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement de ne pas appliquer d'augmentation à la tarification de l'an passé au Colisée pour l'année 2017-2018.

Conséquemment, la tarification sera la suivante :

Garder le même tarif pour le hockey mineur et le hockey adulte, soit respectivement 40 \$/heure et 135 \$/heure.

Précisions :

- Pour le patin artistique : 40 \$ même si adultes dans le groupe;
- Tarification pour jeunes de l'extérieur : 54 \$ si ce ne sont que des jeunes de l'extérieur;
- À noter que ces prix inclus les taxes.

## **6. PROGRAMMATION TAXE D'ACCISE –**

17-06-04 **Attendu que** la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dont le montant totalise 688 000 \$.

**Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement que :**

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

### **PRORAMMATION DES TRAVAUX :**

- Mise à jour du plan d'intervention	75 000 \$
- Achat de pompes, automatisation et mise à niveau	50 000 \$
- Génératrice (achat, installation)	50 000 \$
- Enveloppe extérieure du centre communautaire	137 645 \$

Total à ce jour : 312 645 \$

En ce qui concerne l'enveloppe du centre communautaire, les employés feront la vérification de l'isolation pour s'assurer qu'elle est bien la source du problème, soit la pourriture de la tôle au bas du centre.

**PROGRAMME NOUVEAUX HORIZONS**

17-06-05 Considérant que le club de l'Âge d'Or de Guigues revendique depuis de nombreuses années diverses améliorations à leur local situé dans le centre communautaire de la municipalité, et dont la municipalité est propriétaire;

Considérant les nombreux commentaires relatifs à la qualité de l'air dans la cuisine du local de l'Âge d'Or;

Considérant qu'il est grandement justifié de mettre le local à niveau, tant au point de vue technologique qu'en améliorations diverses;

Considérant l'ouverture du club de l'Âge d'Or pour mettre leur local à la disposition des organismes de Saint-Bruno-de-Guigues, que ce soit pour le milieu scolaire, pour le salon funéraire ou autres;

Considérant que le local est situé à proximité de l'école (les usagers de l'école peuvent communiquer directement par l'intérieur au local de l'Âge d'Or), ce qui facilite grandement les projets intergénérationnels;

Considérant le programme fédéral « Nouveaux Horizons » pour les aînés, un programme de subventions et de contributions qui soutient des projets dirigés ou proposés par des aînés qui ont une influence positive sur la vie d'autres personnes et sur leur collectivité;

Considérant que le projet d'amélioration de la salle de l'Âge d'Or répond aux critères du programme;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Yves Côté, et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général Serge Côté et/ou l'agent de développement Éric Aumond à présenter, pour et au nom de la municipalité, un projet d'amélioration dont les principales orientations seront définies par le Club de l'Âge d'Or. Le tout totalisant 25 000 \$, soit le montant maximal admissible.

Dans l'éventualité d'un dépassement de coûts ou de la « non-admissibilité » de certains frais, la municipalité s'engage à contribuer dans une proportion à définir en fonction des sommes manquantes.

## **7. NOMINATION POUR CONSEIL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT).**

17-06-06 **ATTENDU QUE** selon l'entente article 7 : « *Le conseil d'administration de la Régie est formé d'un (1) délégué de chacun des conseils des municipalités participantes* »;

**ATTENDU QUE** « *Chaque municipalité participante doit nommer un membre du conseil qui agit comme délégué substitut et qui remplace son délégué lorsque celui-ci ne pourra participer à une séance du conseil d'administration de la Régie.* »;

**En conséquence, il est proposé** par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Yves Côté et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues nomme les élus suivants sur le conseil d'administration de la Régie Intermunicipale de la Sécurité Incendie du Témiscamingue (RISIT) :

- Luc Lafond, membre
- Patrick Trudel, substitut

## **8. ARPENTAGE DU CIMETIÈRE**

17-06-07 Quelques municipalités sont à analyser la possibilité d'ausculter le sous-sol de leur cimetière pour en faciliter la gestion. Le « regroupement » souhaite connaître l'intérêt de la municipalité dans le but de présenter différentes demandes d'aides financières (fonds de développement du territoire, évêché, etc.). Une fois les demandes connues, un prix regroupé permettrait possiblement d'obtenir une économie d'échelle.

Selon un estimé fourni par la municipalité de Béarn, il en coûterait approximativement 20 000 \$ par cimetière (sans tenir compte de l'achat de groupe et des subventions).

Selon les registres, et ce depuis que la municipalité est responsable du cimetière, on retrouve les statistiques suivantes :

	Urnes	Cercueils	Total
2013	2	2	4
2014	8	3	11
2015	9	2	11
2016	12	0	12
2017 à ce jour	6	2	8
<b>Grand total</b>	<b>37</b>	<b>9</b>	<b>46</b>

Considérant le nombre de personnes incinérées ces dernières années;

Considérant que contrairement à ce que l'on peut retrouver dans certaines municipalités, les informations que nous possédons relatives au cimetière sont assez fiables.

Considérant que la municipalités a de plus prévu aménager un columbarium dès cette année, à même son budget 2017;

En conséquence, il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'aviser le regroupement de la position de la municipalité dans ce dossier.

### **ÉGOUTTEMENT DU CIMETIÈRE**

- 17-06-08 Considérant que le dossier de l'égouttement du cimetière n'a toujours pas été réglé, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à engager la machinerie nécessaire, à l'heure, pour aménager un fossé au Nord et à l'est et ce dès que les conditions le permettront.

Le directeur fera également les vérifications qui s'imposent avec le propriétaire voisin, considérant qu'il s'agit de fossés mitoyens.

### **9. RECOMMANDATION, AGENT DE DÉVELOPPEMENT**

- 17-06-09 Considérant la recommandation du comité « ressource humaine » quant à l'embauche d'un agent de développement et de loisirs;

Considérant que les membres du conseil jugent opportun de statuer sur un contrat de travail de 2 ans, permettant ainsi à la personne en poste de mener à bien plusieurs dossiers justifiant par le fait même la possibilité d'une prolongation de contrat;

En conséquence, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser la mairesse à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, le contrat de travail de M. Éric Aumond, selon les conditions préalablement entendues entre les parties, et ce pour une période de 2 ans, effective à compter du 13 novembre 2017.

### **10. VARIA...**

#### **Voirie**

- 17-06-10 Il est proposé par le conseiller Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à faire les corrections nécessaires au réseau routier en considération des montants budgétaires prévus à cet effet. Il est impératif que l'entrée du chemin du Roi soit réparée à court terme.

**11. CORRESPONDANCE****- Installations septiques.**

- 17-06-11 Considérant les changements des dernières années à la réglementation sur les installations septiques et que désormais, ce sont des professionnels qui préparent les plans;

Considérant la nécessité de rendre disponibles des installations septiques efficaces pour les citoyens;

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Andrée Boivin, et résolu unanimement que le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Guigues autorise l'inspecteur municipal à émettre les permis d'installations septiques qui permettent le remplacement du terrain naturel sous le champ de polissage par un matériau jugé acceptable lorsque ce terrain naturel est imperméable. Les plans d'une telle installation septique devront avoir été préparés par un ingénieur.

**- Demande Foire gourmande**

Considérant que chacune des municipalités organisant une festività doit assumer une large part de commandite, il est convenu de ne pas donner suite à cette demande.

**12. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**13. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

- 17-06-12 Il est proposé par Luc Lafond et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 21 h 28.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

**Carmen Côté**  
Mairesse

---

**Serge Côté**  
Directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 10 juillet 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Andrée Boivin

Messieurs : Yves Côté, Jean-Yves Lacroix, Luc Lafond et Patrick Trudel.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les personnes présentes (2) ainsi que tous les membres du conseil, constate le quorum et ouvre la présente séance.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 17-07-01 Sur proposition de Jean-Yves Lacroix, appuyé par Andrée Boivin, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 5 juin 2017 selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 17-07-02 Il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Yves Côté, et résolu unanimement d'accepter et d'adopter les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	19 328.39	employés
Remises fédérales	3 514.47	
Remises provinciales	7 982.49	
Télébec	147.24	Téléphone Domaine Breen
	131.35	Téléphone bureau municipal
	97.37	Téléphone aréna
Bell Mobilité	99.64	Cell. voirie et administration
Poste Canada	60.41	Babillard juin
ACN	8.96	Interurbain bureau

#### **COMPTES À PAYER**

AIR LIQUIDE	16.56	Location bouteilles
CARON ODETTE	87.47	Achats divers Domaine Breen
CHAMPAGNE, BELLEHUMEUR, GUIMOND INC	9 226.74	États financiers honoraires
CIMCO	1 536.60	Entretien tour d'eau
CLEAN SCENE	96.17	Nettoyage vêtements
COMITE ATTRACTION TOURISTIQUE N.D.D.N	402.41	Pub napperon Domaine Breen
CONSTRUCTION S.R.B.	183.60	Sciage bordure (remboursé)
COTE, SERGE	1 462.80	Frais déplacement congres
	50.00	Frais déplacement juin 2017
	130.00	Repas pompiers feu Marchand
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE	839.85	Assurance collective juillet17
DISTRIBUTION SOGITEX	841.30	Produits entretien
J. DROLET ET FILS	416.60	Moulure, colle, tuyau, pompe
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	742.45	Brosse nouveau balai
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	2 022.92	Fleurs municipalité, Domaine
GARAGE MARC COTE	2 187.92	Carburant et quincaillerie
FERME GAUTHIER ENR.	2 639.83	Entretien pelouse juillet17
	287.43	Travaux cimetièrre
GO SPORT	963.47	Filet soccer, tennis, but baseball
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	313.02	Impression Babillard juin17
LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC	10 253.88	Asphalte ch. Roi, Quai, rang 3
LETTREGE FRANS GAUTHIER	55.19	Réflexion pancarte rue Piché
LOGITEM	191.68	Assistance informatique, livres
AGRIMAX	566.17	Alternateur citerne, pièce tracteur
ÉPICERIE 7/7	94.92	Prod. sanitaires, autre pompiers
H2LAB INC.	335.73	Analyse eau

PIECES AUTO BROUSSEAU	16.50	Attache garage
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	251.60	Propane aréna
LE REFLET	143.72	Pub Domaine cahier estival
R.P. EXPRESS INC.	22.57	Frais livraison H2LAB
SECURIPLUS	234.95	Inspection hotte cuisine aréna
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement juin
VEOLIA ES CANADA SERVICES		
INDUST.	32 961.78	Inspection et nettoyage conduites
XYLEM CANADA COMPANY	473.68	Anneau usure pompe P-1, P-2

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

#### **5. DEMANDE France ALARIE**

M<sup>me</sup> Alarie (de St-Tite) désire installer un kiosque de vente d'articles western à l'arrière du bloc appartement de Guy Lemire (bloc en face du dépanneur 7/7), hors du site du festival. Le festival désire diversifier son offre et il y avait déjà des kiosques d'articles semblables sur le site des commerces. Le festival a donc refusé la demande à M<sup>me</sup> Alarie. Elle désire donc s'installer à l'extérieur du site, juste à l'entrée du festival.

En absence de réglementation, la municipalité ne peut empêcher l'aménagement d'un commerce temporaire, en autant que ce commerce opère en zone commercial, ce qui est le cas.

La municipalité pourrait éventuellement régler ce type de commerce, mais le délai est trop court pour qu'il soit applicable dès cette année.

On convient de vérifier avec le Festival quelle serait leur orientation, qu'est-ce qu'ils préféreraient que la municipalité fasse pour éviter une telle situation.

#### **6. PROGRAMMATION TAXE D'ACCISE ACCEPTÉE**

La programmation relative aux travaux prévus dans le cadre de la taxe d'accise (résolution #17-06-04) a reçu l'approbation du ministère le 27 juin dernier. Par contre, suite à une vérification de la finition extérieure du centre communautaire, il appert que l'infiltration d'eau proviendrait de la base de la tôle et non du haut. La laine isolante n'est touchée qu'à la base, sur une hauteur variant de 6 à 12 pouces. C'est cette infiltration d'eau qui cause la rouille de la tôle à sa base. Il ne devient donc plus nécessaire de changer l'isolation et la finition extérieure, comme prévu initialement.

En conséquence, l'enveloppe prévue de 20 % (représentant une somme de 137 645 \$) sera orienté vers un autre projet, à définir.

Les membres du conseil s'entendent pour analyser les possibilités d'améliorer les structures des rues Brien, Carré Roberge et Chemin du Roi. Conséquemment, des vérifications seront faites avec l'ingénieur de la ville de Témiscamingue puisque la ville offre aux municipalités le service d'ingénieur à même une entente intermunicipale.

#### **ENTENTE INTERMUNICIPALE – SERVICE D'INGÉNIEURIE – VILLE DE TEMISCAMING**

17-07-03

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues et la Ville de Temiscaming désirent se prévaloir des dispositions des articles 468 et suivants de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, chapitre C-19) et des articles 569 et suivants du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) pour conclure une entente relative au partage du service d'ingénierie, offert par la Ville de Temiscaming;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Andrée Boivin appuyé par Yves Côté et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la conclusion d'une entente relative « au service d'un ingénieur municipal » avec la ville de Temiscaming. Cette entente est annexée à la présente résolution pour en faire partie comme si elle était ici au long reproduite. Il est également résolu d'autoriser la mairesse et le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, ladite entente.

## **7. CONTRAT SERVICE TÉLÉPHONIE**

Considérant l'essai, depuis maintenant plus d'un an, du service téléphonique offert par la Commission Scolaire Lac-Témiscamingue (CSLT), soit la téléphonie IP;

- 17-07-04 Considérant que la CSLT offre à la municipalité la possibilité d'utiliser son service téléphonique selon les modalités décrites au « contrat de service téléphonique »;

Considérant que la municipalité aura également la responsabilité du service téléphonique du festival western et de l'ORDET, lesquels services seront facturés annuellement par la municipalité aux organismes au prorata des lignes fonctionnelles (2 pour la municipalité, 1 pour l'ORDET et 1 pour le festival western), tant au niveau des frais fixes que pour les frais annuels;

Considérant les économies substantielles découlant de l'entente avec la CSLT;

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, le contrat de service liant la municipalité et la Commission Scolaire Lac Témiscamingue.

## **TÉLÉPHONIE ARÉNA**

- 17-07-05 Il est proposé par le conseiller Patrick Trudel et résolu unanimement d'enlever le téléphone filaire à l'aréna et de transférer le numéro sur un téléphone cellulaire. On publiera le numéro dans le bottin pour une période d'un an seulement.

## **8. ARÉNA**

- 17-07-06 Il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement :

### **Plancher du restaurant**

S'informer à « plancher distinction » de Ville-Marie et « pro du plancher » de Guigues s'ils sont disposés à faire un test, en appliquant de l'huile sur les lattes de bois de l'entrée, sur une superficie approximative de 225 pieds carrés (porte principale jusqu'aux guichets);

### **Achat de matériel, chaises et tables**

Demander des échantillons à Logitem pour les modèles « Talia », « stanline » et « horizon ». Idéalement, les chaises neuves seraient pour le centre communautaire et les chaises de bois du centre seraient transférées au Colisée.

### **Salle au 2<sup>e</sup>**

Demander les couleurs à Manon Bray et peindre le plancher (une couche).

### **Travaux salle de bain, premier plancher**

Changer les urinoirs en plus des travaux initialement prévus.

S'informer pour le prix de séchoirs à mains.

## **9. ABROGATION RÈGLEMENT SUR LA BRIGADE INCENDIE**

- 17-07-07 Avis de motion est donné par le conseiller Patrick Trudel de la présentation devant ce conseil d'un règlement abrogeant le règlement créant une brigade d'incendie sur le territoire de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues. L'avis est accompagné d'un projet de règlement, conformément aux nouvelles dispositions du code municipal.

Ce règlement est rendu nécessaire suite à la création de la nouvelle régie de la sécurité incendie du Témiscamingue.

## **10. NOUVELLES DISPOSITIONS – LOI 122**

Le projet de Loi 122 est maintenant adopté. Plusieurs nouvelles dispositions sont déjà en vigueur comme l'obligation de déposer un projet de règlement, en plus de l'avis de motion, avant l'adoption d'un règlement. D'autres le seront seulement le 1<sup>er</sup> janvier 2018 (octroi de contrats inférieurs à 100 000 \$, rémunération des élus, etc). Des séances d'information auront lieu à l'automne pour le monde municipal.

**11. ANTENNE CELLULAIRE SUPPLÉMENTAIRE - BELL**

- 17-07-08 Considérant que Bell désire installer gratuitement 2 antennes cellulaires au Colisée (l'une à l'intérieur, l'autre à l'extérieur) dans le but d'améliorer le service en période de forte achalandage, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement d'autoriser le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente relative à l'installation et l'entretien de ce matériel de communication.

**12. VARIA...**

Aucun point.

**13. CORRESPONDANCE**

- 17-07-09 **- Demande de tables, Marguerite d'Youville**  
Comme l'an dernier, la maison « Marguerite d'Youville » demande une quinzaine de tables pour leur vente de garage annuel. Sur proposition d'Yves Côté, il est résolu unanimement d'accepter cette demande, à titre gracieux.

**- Demande Miel Abitémis à la CPTAO**

Acceptée.

**- Demande de révision de Guy Larose au tribunal administratif**

M. Guy Larose (Machineries M. Larose) a présenté une demande au Tribunal administratif du Québec afin d'invalider la décision de la Commission de la Protection Agricole du Québec lui interdisant d'opérer un commerce de machinerie agricole usagée sur sa propriété résidentielle. Cette demande a été refusée le 26 juin dernier.

- 17-07-10 **- Carrefour jeunesse emploi, bière et saucisses, le 23 septembre**  
Demande salle gratuite pour l'activité;

Sur proposition de Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel, il est résolu unanimement d'accepter cette demande. Celle-ci est conditionnelle à ce que l'organisme voit à replacer tables et chaises et que la seule responsabilité de la municipalité soit le lavage du plancher.

- 17-07-11 **- Fondation québécoise du cancer, demande de don**  
Considérant la demande de don de la fondation québécoise du cancer, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement de contribuer pour un montant de 200 \$. L'organisme voit principalement à loger les patients du Témiscamingue qui ont à se déplacer en Outaouais pour y recevoir des traitements.

**- Mandat, mesure de boues étangs d'épuration**

Information. Une demande sera faite à la municipalité de Béarn (regroupement, technicien en eau) pour faire la mesure des quantités de boue dans les étangs.

**- Fontaine pour le Carré Roberge**

M. Bertrand Guimond doit faire les recherches pour changer la fontaine brisée dans le parc Lavallée. On vérifiera également avec lui pour connaître son opinion quant à l'identification des entrées du parc.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**15. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

- 17-07-12 Il est proposé par Andrée et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 22 h 16.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 7 août 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Andrée Boivin

Messieurs : Yves Côté, Jean-Yves Lacroix, Luc Lafond et Patrick Trudel.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les personnes présentes (5), constate le quorum et ouvre la séance.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 17-08-01 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'accepter et d'adopter le procès-verbal de la réunion du 10 juillet selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance et ce comme s'il avait été lu.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 17-08-02 Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	20 031.50	employés
Remises fédérales	3 686.35	
Remises provinciales	8 414.00	
Télébec	149.52	Téléphone Domaine Breen
	131.35	Téléphone bureau municipal
	97.37	Téléphone aréna
Bell Mobilité	100.32	Cell. voirie et administration

#### **COMPTES À PAYER**

AIR LIQUIDE CANADA INC	17.10	Oxygène pour soudure
RM ENTREPRISES	23 096.18	Abat poussière
CJTT FM	508.50	Publicité Domaine
COTE, SERGE	50.00	Déplacement juillet
DESJARDINS ASSURANCE	839.85	Assurance collective
J. DROLET ET FILS	3 386.82	Scellant, sel adoucisseur
ÉMONDAGE LALI	747.34	Émondage arbres Domaine
FLEURS ET JARDINS 2000 INC	212.60	Certificat, produit d'entretien
GARAGE MARC COTE	1 464.10	Diesel
FERME GAUTHIER ENR.	2 639.83	Entretien pelouse
SNC-LAVALIN STAVIBEL	1 141.13	Travaux plan d'intervention
LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC	5 717.13	Asphalte Rte du Quai, Cotnoir
LOGITEM	97.80	Divers papeterie
AGRIMAX	246.57	Entretien faucheuse
PROFID'OR, COOPÉRATIVE AGRICOLE	209.76	Chaine meunerie
H2LAB INC.	83.93	Analyse d'eau
MUNICIPALITE ST-EUGENE	4 722.85	Entretien écocentre, janvier – juin
PIECES AUTO BROUSSEAU	264.97	Entretien machinerie
R.P. EXPRESS INC.	40.12	Transport analyses eau
SERVICES PYRO-PRO	1 262.60	Entretien extincteurs + trousse
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Déplacements
TOURISME ABITIBI-TEMISCAMINGUE	287.44	Cotisation annuelle
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	143.72	Terre pour embellissement
TRUDEL EQUIPMENT	498.39	Courroies compresseurs
VILLE DE VILLE-MARIE	1 166.01	Incendie + frais judiciaires

#### **4. DEMANDES VERBALES**

##### **CPTAQ – LES MACHINERIES M. LAROSE LTÉE**

M. Guy Larose et M<sup>me</sup> Aline Gauthier s’informent à savoir où en est leur dossier de la commission de la protection du territoire agricole du Québec. Dans un premier temps, une demande a été transmise au bureau municipal le 31 août 2017 par M. Gaétan Villeneuve, mandataire. La demande vise à autoriser « Les machineries M. Laroses Ltée » à liquider la machinerie agricole usagée encore en sa possession. L’emplacement actuel est situé en zone agricole et une autorisation permettant la vente de machinerie agricole est nécessaire en zone agricole.

Comme la municipalité a reçu un avis de la commission à l’effet que la demande n’était pas recevable à titre personnel, la municipalité considère qu’il n’y a pas lieu, pour l’instant, de statuer ou d’étudier la demande. Selon la Commission, considérant que l’emplacement est contigu à la zone blanche, seule la municipalité peut faire la demande. Dès que le conseil sera avisé officiellement de la position de la commission (l’avis reçu l’a été par courriel), elle procédera à son étude.

##### **5. MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS (MADA)**

17-08-03 Politique familiale et des aînés (MADA) – Dépôt d’une demande d’aide financière et participation à une demande collective avec la MRC de Témiscamingue.

Considérant que le gouvernement du Québec a lancé un appel de projets aux MRC et municipalités qui désirent se doter d’une politique familiale municipale et réaliser une démarche MADA (municipalité amie des aînés) ou mettre à jour leur politique familiale et des aînés;

Considérant que la date limite pour soumettre une demande d’aide financière auprès du programme de soutien financier des politiques familiales municipales et du programme de soutien à la démarche MADA est le 22 septembre 2017;

Considérant l’importance d’assurer aux familles et aux aînés un milieu de vie de qualité dans notre municipalité et notre MRC et la volonté de la municipalité d’élaborer une politique familiale et des aînés pour notre municipalité ainsi qu’un plan d’action;

Considérant que la MRC de Témiscamingue peut déposer une demande collective afin de réaliser une politique familiale et des aînés (incluant un plan d’action) à l’échelle de la MRC ou pour chacune des municipalités participantes;

Considérant qu’une demande collective permettrait de mettre en commun des ressources humaines, matérielles, financières et informatives;

Considérant qu’une politique familiale et des aînés va guider les élus municipaux dans la prise de décision entourant différents axes d’interventions qui interpellent les familles et les aînés;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement :

- Que le conseil municipal confirme au ministère de la Famille et au Secrétariat des aînés que la municipalité s’engage à participer au projet collectif de politique Témiscamingue;

- Que le conseil municipal autorise la directrice générale de la MRC de Témiscamingue à déposer une demande au programme de soutien financier des politiques familiales municipales ainsi qu’à assurer le suivi de la demande ainsi qu’à signer le protocole d’ententes à intervenir avec le ministère de la Famille et les autres documents nécessaires entourant ce dossier;

- Que le conseil municipal désigne Carmen Côté, mairesse, à titre de personne responsable des questions familiales et des aînés pour la municipalité. Cette personne aura pour mandat d’assurer un lien avec la communauté sur toutes les questions entourant les familles et les aînés, d’assurer la présidence du comité mis en place pour l’élaboration d’une politique familiale et des aînés et d’assurer au nom du conseil le bon cheminement du dossier en collaboration avec la MRC.

**6. DOSSIER CPTAQ – MACHINERIES M. LAROSE**

Informations déjà discutées aux demandes verbales.

**7. ADOPTION RÈGLEMENT – ABOLITION SERVICE INCENDIE**

17-08-04 **Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues**  
**MRC de Témiscamingue**  
**Province de Québec**

**RÈGLEMENT #431-08-17**

ABROGEANT LE OU LES RÈGLEMENTS CRÉANT OU CONSTITUANT UN SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DISSOLUTION DUDIT SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE, CONSIDÉRANT LA CRÉATION DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE

ATTENDU que la Municipalité a signé une entente relative à la protection contre l'incendie et prévoyant la constitution d'une régie intermunicipale;

ATTENDU que la régie intermunicipale de la sécurité incendie du Témiscamingue (RISIT), a dûment été créée conformément à la loi et suivant le décret ministériel numéro 5854, daté du 2 juin 2017;

ATTENDU qu'en vertu de cette entente intermunicipale, le territoire de la Municipalité est désormais couvert par le service incendie de la RISIT, dont les pompiers relèvent de celle-ci maintenant;

ATTENDU, en conséquence, que le service de sécurité incendie de la Municipalité doit être dissout;

ATTENDU qu'il y a lieu, à cet égard, d'abroger tout règlement ayant créé et constitué un service de sécurité incendie de la Municipalité;

ATTENDU qu'un avis de motion concernant le présent règlement a été donné à la séance du 10 juillet 2017 et que l'adoption du projet de règlement a également été faite à cette même séance;

**EN CONSÉQUENCE**

Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement :

Que la Municipalité adopte le présent règlement.

**ARTICLE 1 - PRÉAMBULE**

Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

**ARTICLE 2 - ABROGATION**

Le présent règlement abroge tout règlement ayant créé ou constitué un service de sécurité incendie sur le territoire de la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues.

**ARTICLE 3 – ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

\_\_\_\_\_  
 Carmen Côté  
 Mairesse

\_\_\_\_\_  
 Serge Côté  
 Directeur général

Avis de motion le 10 juillet 2017

- Adoption du règlement le 7 août 2017

Projet de règlement déposé le 10 juillet 2017 - Promulgation le 9 août 2017

**HALLOWEEN AU DOMAINE BREEN**

Depuis 2 ans, il n'y a plus de « grenier » au Domaine lors de l'Halloween. C'est principalement l'épuisement des bénévoles qui fait en sorte que l'activité n'existe plus. Selon Hélène Laverdière, toutes les installations sont encore présentes.

Quelques noms sont proposés mais le conseiller Yves Côté vérifiera s'il ne trouverait pas quelqu'un et en reparlera avec le directeur général. On vérifiera également le tout avec les gens du Domaine. À défaut de personnes intéressées, on pourra mettre une note dans le Babillard à cet effet.

**SÉANCE DU MOIS DE SEPTEMBRE**

- 17-08-05 Considérant la disponibilité de chacun, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Andrée Boivin, et résolu unanimement que la séance du mois de septembre, initialement prévue le 11 septembre, se tienne plutôt le lundi, 4 septembre à compter de 19 h 30.

**TRAVAUX DE VOIRIE**

- 17-08-06 Tel qu'entendu lors des prévisions budgétaires, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à réaliser les travaux suivants :

**Chemin du Petit-Six**

De la Route du 5<sup>e</sup>-Rang jusqu'à la Montée Gauthier :

- Excavation à trois endroits
- Mise en forme (nettoyer accotements et rechargement)

**Route du 6<sup>e</sup>-Rang**

Nettoyer accotements et rechargement, à partir du côté est du pont couvert jusqu'au limite de la municipalité, sur 1.5 km;

**Chemin des 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup>-Rangs**

Rechargement entre les numéros civiques 800 et 990 et entre les numéros 1160 et 1181 sur une distance 2.25 km.

Le directeur des travaux publics est par la présente autorisé à engager les contrats au nom de la municipalité relatifs à la location d'une pelle hydraulique et à l'achat de sable (concassé) dans la mesure où ces contrats ne sont pas supérieurs à 25 000 \$ (individuellement).

**9. CORRESPONDANCE****- Demande d'adhésion, chambre de commerce;**

- 17-08-07 Considérant la demande d'adhésion à la Chambre de commerce Témis-accord, il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement de ne pas adhérer, considérant qu'il s'agit essentiellement d'un regroupement de commerçants et que les sollicitations sont nombreuses auprès des municipalités.

**- Municipalité de Ristigouche-Sud-Est, demande de soutien financier;**

- 17-08-08 La municipalité de Ristigouche Sud-Est de 157 habitants fait face à une poursuite de 1,5 million de dollars intentée par la compagnie Gastem, en raison de l'adoption d'un règlement sur la protection de l'eau potable qui a bloqué les projets de la pétrolière.

La municipalité de Ristigouche-Sud-Est requière l'appui financier des municipalités de la province de Québec pour l'aider dans sa cause qui pourrait être bénéfique à l'ensemble des municipalités de la province.

En guise de solidarité, il est proposé par Luc Lafond, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement de transmettre une somme de 200 \$ à la municipalité de Ristigouche-Sud-Est.

- Subvention pour aménagement de stationnement à la plage, réponse négative;  
Information.

- Régie intermunicipale de la Sécurité incendie du Témiscamingue : officielle  
Information.

- Budget OMH, augmentation du budget de 10 000 \$ (7 000 \$ entretien et 3 000 \$ honoraires professionnels), donc, 1 000 \$ de plus pour la municipalité (10 %).

17-08-09 Sur proposition d'Yves Côté, appuyé par Jean-Yves Lacroix, il est résolu unanimement d'adopter le nouveau budget de l'Office municipal d'Habitation, soit une augmentation des dépenses de 10 000 \$, le déficit passant de 68 876 \$ à 78 876 \$. Il faut se rappeler que la participation de la municipalité est de 10 % du déficit, ce qui représente dans ce cas-ci, une augmentation de 1 000 \$.

- Lettre de démission, Richard Jacques

Dans une lettre adressée à la municipalité le 24 juillet dernier, M. Richard Jacques avise la municipalité qu'il quitte ses fonctions de responsable du Colisée. M. Jacques a toutefois mentionné son intérêt à « dépanner » en cas de besoin des autorités.

M. Jacques était à l'emploi de la municipalité depuis septembre 1986, soit plus de 30 ans.

## **10. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

## **11. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

17-08-10 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 21 h 25.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général



## **5. DOSSIER CPTAQ, MACHINERIES M. LAROSE LTÉE**

Le conseil municipal est saisi d'une demande d'autorisation présentée par « Les Machineries M. Larose Ltée » (représenté ici par M. Guy Larose et M<sup>me</sup> Aline Gauthier) à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ).

La demande consiste à « obtenir l'autorisation d'utiliser temporairement à des fins commerciales, le garage, un bureau au sous-sol de la maison et une superficie de 0,4 hectare de leur terrain à usage résidentiel de 1.64 hectares. Le tout pour compléter la vente des 17 tracteurs agricoles qu'il leur reste en inventaire. Le délai demandé est de 3 ans ». Présent lors de la rencontre en compagnie de sa conjointe Aline Gauthier, M. Larose mentionne qu'en date de ce jour, l'inventaire est plutôt de 12 tracteurs. M. Larose mentionne également que les autres équipements seront envoyés à l'encan.

À l'appui de la demande, on retrouve, entre autres, les informations suivantes :

« 2013 ou 2014 : M. Larose vend son entreprise de réparation et de vente de machineries agricoles qui était situé en zone non agricole près de sa résidence. Il conserve son inventaire de machineries à vendre et il décide de les transférer sur son terrain résidentiel pour y poursuivre cette activité à petite échelle. »

Fait à noter, la vente de l'entreprise s'est plutôt faite le 27 avril 2012.

« Le 2 septembre 2014, un préavis d'ordonnance est adressé aux intimés. La Commission leur demande de cesser l'entreposage et la vente de machineries agricoles sur les 4 000 m<sup>2</sup> utilisés de leur terrain résidentiel.

Le 25 sept 2015 : La Commission émet l'ordonnance # 380922 aux intimés. Elle ordonne aux intimés de cesser cette utilisation commerciale et de remettre le lot visé dans son état antérieur.

Le 25 oct. 2015 : Les intimés déposent un recours en contestation devant le TAQ.

Le 26 juin 2017 : Le TAQ rend sa décision, rejette le recours et confirme l'ordonnance de la CPTAQ. Durant l'audience du TAQ et dans sa décision, le TAQ a suggéré aux intimés de faire une demande à la CPTAQ pour obtenir une autorisation temporaire d'usage commercial sur le terrain visé, le temps de liquider les inventaires restants de machineries agricoles à vendre. »

Selon les informations au dossier, il y aurait 17 tracteurs en inventaire (incluant 2 excavatrices) et les demandeurs « n'achèteront plus de nouvelles machineries commerciales. Ils ne désirent que liquider leurs inventaires restants. »

En vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, la municipalité doit soumettre une recommandation à la Commission, basé sur les critères de décision prévus à l'article 62.

17-09-03 Considérant l'ensemble des informations mis à la disponibilité des membres du conseil;

Considérant que le mandataire au dossier a spécifiquement détaillé l'ensemble des critères prévu à l'article 62;

Considérant que ces précisions reflètent fidèlement la situation actuelle aux yeux des membres du conseil, mis à part l'interprétation du critère « disponibilité d'autres emplacements de nature à éliminer ou réduire les contraintes sur l'agriculture »;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'informer la Commission de la protection du territoire agricole du Québec que la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues ne peut s'opposer à la présente demande puisqu'elle n'aura pas d'impact sur le milieu agricole, mais tient à souligner qu'elle ne peut cautionner l'affirmation à l'effet qu'il n'existe pas d'autres endroits en zone blanche pour les fins recherchées.

Tel que mentionné au certificat de conformité, le projet est conforme à la réglementation d'urbanisme de la municipalité.

**6. SÉANCE D'OCTOBRE : 2 OCTOBRE ET NON LE 10**

Sur proposition de Luc Lafond, appuyé par Yves Côté, il est résolu unanimement de modifier le calendrier des séances régulières comme suit :

17-09-04

- Initialement prévue le 10 octobre, la séance régulière du mois d'octobre se tiendra le 2 octobre en raison des élections municipales.

**7. ARÉNA**

17-09-05 Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement que :

**- Ouverture :**

D'accepter la demande du hockey mineur d'ouvrir l'aréna dans la semaine du 9 octobre, et ce, dans la mesure du possible (en fonction des conditions climatiques et de notre possibilité de le faire);

**- Date de début, employé responsable :**

De confirmer le début d'emploi de Patrick Poulin en date du 6 septembre;

**- Lavage de bande :**

D'autoriser le nettoyage des bandes pour une somme de 900 \$ (plus taxes);

**- Employé supplémentaire :**

D'autoriser le comité « aréna » à statuer quant au fonctionnement pour le 2<sup>e</sup> employé. On analysera la possibilité d'embaucher un seul ou deux employés qui se partageraient les heures excédentaires de l'employé responsable.

**- Plancher du restaurant :**

Considérant l'indisponibilité des entrepreneurs à court terme, remettre le tout au printemps. On ferait fort probablement le test avec le vernis au printemps dans l'entrée.

**- Baies vitrées :**

Le comité récréatif verra à l'installation des vitres avant le début de la saison.

**8. ENTENTE RELATIVE À L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 189-09-2017 CONCERNANT LA COLLECTE ET LE TRANSPORT DES MATIÈRES RECYCLABLES, DES DÉCHETS ET DES MATIÈRES COMPOSTABLES.**

Considérant les récents développements dans ce dossier, l'adoption de cette résolution n'est plus requise.

**9. PÉRIODE ÉLECTORALE**

Le directeur général et président d'élection d'office précise que la période de mise en candidature pour les élections municipales du 5 novembre se tiendra du 22 septembre au 6 octobre, 16 h 30. Toute demande d'information peut se faire au bureau municipal aux heures normales d'ouverture : lundi au vendredi, de 8 h 30 à midi et de 13 h à 16 h 30.

**10. CONGRÈS FQM, 28 AU 30 SEPTEMBRE**

17-09-06 Le congrès annuel de la Fédération Québécoise des municipalités se tiendra à Québec les 28, 29 et 30 septembre. Il est proposé par Andrée Boivin, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement d'autoriser Madame la mairesse à y participer.

**11. VARIA...****ACHAT DE CHAISES**

17-09-07 Sur proposition d'Andrée Boivin, appuyé par Luc Lafond, il est résolu unanimement :

De faire l'achat de 350 chaises empilables chez Logitem de Ville-Marie pour un montant global de 11 528,25 \$, plus taxes;  
D'autoriser Guy Côté à fabriquer 35 charriots pour chaises au prix approximatif de 40 \$ chacun;

De financer le présent investissement à même le surplus annuel d'opération.

On fera également une vérification avec le festival western pour utiliser leur matériel (chaises pliantes et tables en plastique) pour meubler la salle de l'aréna.

## **12. CORRESPONDANCE**

### **- Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) et retrait des dépenses pour l'entretien hivernal**

17-09-08 Considérant que le Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local (PAERRL) a été mis sur pied à la suite d'une décision gouvernementale visant à rétrocéder, le 1er avril 1993, la gestion du réseau routier local aux municipalités;

Considérant que lors de ce transfert, les sommes allouées par kilomètre de réseau local, comprenaient une partie pour l'entretien d'été et une autre pour l'entretien d'hiver;

Considérant que le volet principal du PAERRL vise à maintenir la fonctionnalité de routes locales de niveaux 1 et 2 transférées ainsi que de routes locales de même niveau gérées par les municipalités avant le 1er avril 1993;

Considérant que les compensations distribuées aux municipalités visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts dont les municipalités sont responsables et situées sur ces routes;

Considérant que les seuls frais encourus reconnus comme admissibles sont :

- Les dépenses de fonctionnement, soit l'entretien des systèmes suivants :
  - ❖ Sécurité
  - ❖ Chaussée
  - ❖ Drainage
  - ❖ Abords de route
- Les dépenses d'investissement dont l'usage est destiné de façon prépondérante à l'entretien des routes, c'est-à-dire :
  - ❖ Achat de véhicules (camionnettes, camions, véhicules utilitaires, etc.)
  - ❖ Achat de machinerie (tracteurs, appareils, machines, etc.);

Considérant que depuis 2016, toute dépense liée à l'entretien d'hiver des routes locales de niveau 1 et 2 n'est plus admissible au PAERRL;

Considérant que le volet principal du PAERRL devrait être conçu afin de permettre aux municipalités visées de s'acquitter adéquatement de leurs responsabilités en matière d'entretien estival et hivernal des routes locales de niveaux 1 et 2;

Considérant que les dépenses liées à l'entretien hivernal représentent une très grande partie des budgets municipaux et qu'elles devraient être incluses dans les dépenses de fonctionnement ainsi que dans les dépenses d'investissement du PAERRL;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Côté, appuyé par Andrée Boivin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues à l'instar de plusieurs autres municipalités du Québec, demande au ministère des Transports, de la mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de revoir sa décision et de ne pas exclure les dépenses liées à l'entretien d'hiver de la reddition de comptes du PAERRL :

DE transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, ainsi qu'au député Luc Blanchette.

**- Demande, gratuité du local (salle municipale), vie-active**

Proposé par Yves Côté, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'accepter cette demande pour la gratuité de la salle, dans le cadre du projet « vie-active », le

17-09-09 26 septembre prochain;

**- Club de patinage artistique : demande d'aide financière.**

Un nouveau club de patin voit le jour. Pour l'occasion, les organisatrices demandent la collaboration de divers organismes pour financer les activités du club. Les membres du conseil sont ouverts à une aide, mais désire connaître le nombre de personnes qui seront inscrites avant de statuer. On aimerait également connaître l'implication du comité récréatif à cet égard.

**13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**14. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

17-09-10 Il est proposé par Andrée Boivin et résolu unanimement de lever la séance. Il est présentement 21 h 34.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 2 octobre 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de Madame Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient les conseillers :

Messieurs : Jean-Yves Lacroix  
Patrick Trudel  
Luc Lafond

Absences : Madame Andrée Boivin et Monsieur Yves Côté.

Le directeur général Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse profite de l'occasion pour remercier les conseillers qui en sont à leur dernière réunion. Leur implication sociale fut grandement appréciée, particulièrement lors du dernier mandat où la vie municipalité de notre communauté fut grandement perturbée. Elle souligne être fière de sa municipalité et des accomplissements réalisés.

### **2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 SEPTEMBRE 2017**

17-10-01 Sur proposition de Luc Lafond, appuyé par Patrick Trudel, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 4 septembre selon la présentation faite aux élus avant la présente séance, et ce, comme s'il avait été lu.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

17-10-02 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	30 812.46	Employés
Remises fédérales	5 945.13	
Remises provinciales	13 622.29	
Télébec	97.37	Téléphone aréna
	22.33	Ligne station pompage
Bell Mobilité	219.34	Cell. voirie, adm et Domaine
Poste Canada	35.09	Avis d'ébullition

#### **COMPTES À PAYER**

AIR LIQUIDE CANADA INC	17.10	Location bouteilles
ROBERT BOILEAU	5 046.25	Peinture glace, brosse, serviette, profilé
BOUCHERIE FRUITS ET LÉGUMES	11.49	Raid tue-guêpes
CHAMPOUX ELECTRIQUE INC.	1 427.91	Réparation fuite station d'eau potable
CLEAN SCENE	71.65	Nettoyage vêtements
CÔTÉ, CARMEN	1 846.00	Inscription + dépenses congrès
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement septembre 2017
	297.48	Chambre 13-15 sept17 Colloque Amos
DISTRIBUTION SOGITEX	2 926.35	Produits entretien aréna
J. DROLET ET FILS	767.30	Vis, ciment, peinture, bois, coulis, pinceau
GADI INC	377.67	Réparation lumière de rue
GARAGE MARC COTE	4 550.16	Carburant et quincaillerie
FERME GAUTHIER ENR.	213.79	Remplissage trous et semence gazon
HETEK SOLUTIONS INC	229.95	Vérification et calibration NH3
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	313.02	Impression Babillard septembre 17
LAVERDIÈRE HÉLÈNE	67.40	Déchiquteuse bureau
LETTREGE FRANS GAUTHIER	302.10	Nettoyage au sable buts hockey
LOGITEM	502.43	Agenda, appel technicien, livre, chaises
MAGNUS	277.34	Magnatrol pour aréna
DÉPANNEUR 7/7	135.80	Javex, kleenex, raid, lait
MARCEL BARIL LTEE	471.21	Pièces borne fontaine
PROFID'OR, COOP AGRICOLE	176.82	Saumure

MINISTRE DES FINANCES	37 965.00	Sûreté du Qc 2 <sup>e</sup> versement
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	572.00	Déchets Festival Western
H2LAB INC.	196.04	Analyse eau potable et usée
PIECES AUTO BROUSSEAU	917.68	Apprêt, urée, graisse, gant, disque
PNEUS GBM	17.25	Démonter-monter pneu Mack
PORTES LEVASSEUR	1 101.21	Ajustement porte bande aréna
POULIN PATRICK	46.58	Écrou, boulon
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	575.61	Propane aréna
LES PROS DU PLANCHER	2 330.91	Pinceau, grattoir, peinture, doublure
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	54.03	Peinture antirouille
R.P. EXPRESS INC.	32.59	Frais livraison H2LAB
SERVI-GLACES 2000 ENR.	1 034.78	Lavage bandes aréna
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement septembre 17
TRUDEL EQUIPMENT	80.08	Courroie aréna
VITRERIE TEMISCAMINGUE	563.38	Lexans 1/16 aréna
YVON CHAMPOUX INC	2 638.68	Tuile plafond

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Remercier le comité récréatif pour l'installation des baies-vitrées et les bénévoles qui ont lavé celles-ci dernièrement.

#### **5. ARÉNA**

##### **TRAVAUX POUR MISE AUX NORMES DE SÉCURITÉ.**

17-10-03 Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement;

- de demander des prix pour l'installation de signalisation d'urgence (lumières et indication « sortie ») :

- de procéder aux travaux nécessaires pour que les portes de sortie de la salle du 2<sup>e</sup> soient conformes, incluant la porte située dans l'entrée principale qui sera déplacée au 2<sup>e</sup> étage.

Il est également résolu de faire l'achat d'un nouveau réfrigérateur puisque celui en place est défectueux.

##### **PEINTURE DE LA CUISINE**

17-10-03.1 Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement de peindre la cuisine dès qu'il y aura possibilité de le faire, en s'assurant que « la voix des parents » ne l'utilise pas.

#### **6. DÉPÔT, ÉTATS COMPARATIFS ANNUELS**

Conformément à l'article 176.4 du code municipal, le directeur général dépose les états financiers requis.

#### **7. RÉMUNÉRATION DU PERSONNEL ÉLECTORAL**

17-10-04 Considérant que la MRC de Témiscamingue a révisé la rémunération du personnel électoral pour l'élection du préfet;

Considérant qu'il y a lieu d'harmoniser la rémunération locale avec celle de la MRC pour éviter la situation où les membres du personnel électoral soient payés différemment pour une élection locale ou une élection au poste de préfet;

Considérant l'article 88 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités qui permet aux municipalités de modifier la rémunération du personnel électoral;

En conséquence, il est proposé par Jean-Yves Lacroix, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'harmoniser la rémunération du personnel électoral autre que le président et le secrétaire d'élection pour une élection locale selon la même base que la MRC de Témiscamingue, comme suit :

<b>Bureau de révision :</b>	
Président :	18,00 \$ / heure
Réviseur <input type="checkbox"/>	18,00 \$ / heure
<b>Scrutateur</b> / vote par anticipation et scrutin	18,00 \$ / heure
<b>Secrétaire du bureau de vote</b> par anticipation et scrutin	17,00 \$ / heure
<b>Préposé à l'information</b> , vote par anticipation et scrutin –	18,00 \$ / heure
<b>Table de vérification :</b>	
Président – vote par anticipation et scrutin	15,90 \$ / heure
Membres (2) – vote par anticipation et scrutin <input type="checkbox"/>	15,90 \$ / heure
<b>Formations</b>	Selon taux horaire

## **8. SÉCURITÉ ROUTIÈRE, DEMANDE ROUTE DU QUAI**

La municipalité a reçu quelques commentaires à l'effet que certains conduisaient dangereusement, en particulier sur la Route du Quai, et principalement dans les côtes. En effet, ceux-ci empiètent sur la voie inverse et des accidents sont souvent évités de justesse.

À cet effet, deux points sont soulevés :

- est-il permis de dépasser s'il y a une ligne en continu?
- est-il permis de dépasser lorsqu'il n'y a pas de ligne?

On se questionne également sur le coût d'une telle mesure et sur la possibilité de le faire conjointement avec le ministère des transports, s'il y a lieu.

Le directeur général tentera de trouver réponse à ces questions d'ici la prochaine réunion.

## **9. PROGRAMMATION RÉVISÉE - TRAVAUX TAXE D'ACCISE**

17-10-05 Attendu que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

La municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dont le montant totalise 688 228 \$.

Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement que :

La municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

La municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des

investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

La municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation révisée de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

La municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28 \$ par habitant par année, soit un total de 140 \$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

La municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation révisée de travaux approuvée par la présente résolution.

La municipalité atteste par la présente résolution que la programmation révisée de travaux ci-jointe reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

#### **PRORAMMATION DES TRAVAUX :**

- Mise à jour du plan d'intervention	61 500 \$
- Achat de pompes, automatisation et mise à niveau	60 000 \$
- Génératrice (achat, installation)	60 000 \$
- Travaux selon priorités, plan d'intervention :	369 083 \$

Travaux sans égard aux priorités (20 %) :

- Travaux de correction mécanique, structure rue Brien :	25 000 \$
- Travaux de correction structure, Carré Roberge :	112 645 \$

Montant total 688 228 \$

17-10-06 Demande de remboursement. Patrick  
Considérant que, conformément aux modalités de la « Taxe sur l'essence et la contribution du Québec » (TECQ), la municipalité a réalisé les travaux suivants :

- Réalisation du plan d'intervention;	
- Véolia	30 098.50 \$
- Stavibel	6 679.82 \$
- Englobe	4 860.93 \$
- Aquadata	3 748.05 \$
<b>Réclamation</b>	<b>45 387.30 \$</b>

#### **PLAN D'INTERVENTION MUNICIPAL**

17-10-07 Considérant que le plan d'intervention révisé daté du 19 septembre 2017 a été présenté à la municipalité par la firme Stavibel, responsable et mandataire de sa production, il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimité de l'adopter dans son intégralité.

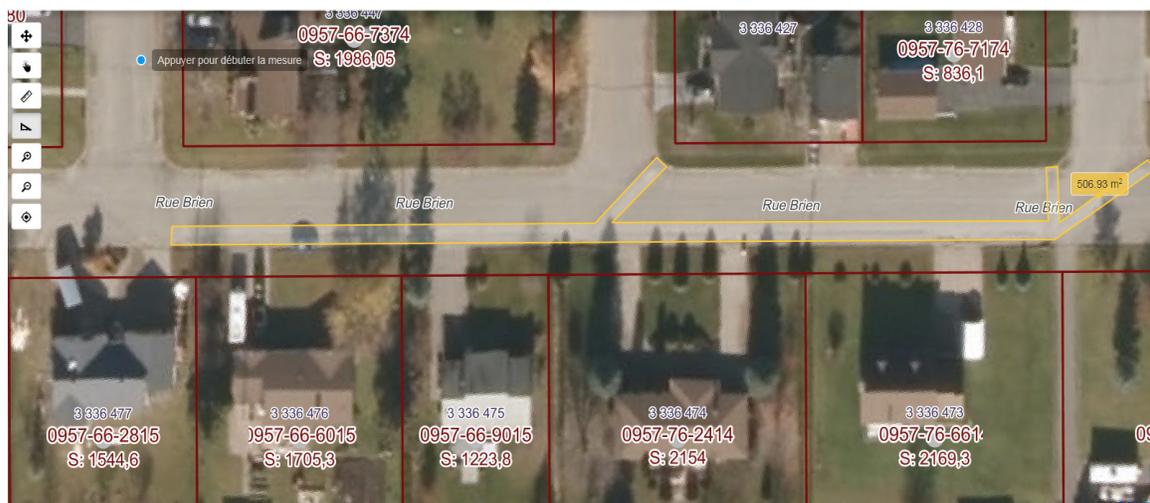
### **10. TRAVAUX DE RÉFECTION RUE BRIEN**

17-10-08 Tel que convenu antérieurement, une offre de service a été faite par les entreprises W. Sirard pour le rapiéçage mécanique d'une partie de la rue Brien;

L'offre inclut: couper, enlever et disposer des rebus, égaliser et compacter si nécessaire, paver sur une superficie de 176 m par 2.8 m( pour 492 mc) avec 75 tm de béton bitumineux EB-14, PG 52-34

Prix:	19 680.00\$
Mobilisation et démobilitation	1 500.00\$
<b>Total</b>	<b>21 180.00\$</b>

Toutes les taxes applicables sont en surplus.  
Voir page suivante pour la localisation des travaux.



## **11. ACHAT FONTAINE PARC LAVALLÉE**

17-10-09

Considérant que nous avons enlevé la fontaine endommagée dans le parc Lavallée, il est proposé par Patric Trudel, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement d'autoriser l'achat d'une nouvelle fontaine, au coût de 1087 \$ plus taxes et livraison. Le coût approximatif de la livraison est de 200 \$



## **12. RÉOLUTION CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE**

17-10-10

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des municipalités (FQM) a procédé à un appel d'offres et que suite à ce processus, elle est « preneur » d'un contrat d'assurance-collective auprès de La Capitale, lequel s'adresse aux employés des municipalités, MRC et organismes municipaux;

CONSIDÉRANT QUE le Code municipal permet à une municipalité d'adhérer à un tel contrat;

CONSIDÉRANT QUE la FQM a transmis à la municipalité les coûts de la prime qui lui sera applicable pour l'année 2018 et qu'en conséquence, la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues désire y adhérer et qu'elle s'engage à en respecter les termes et conditions;

CONSIDÉRANT QUE la date de mise en vigueur du contrat est le 1er janvier 2018 ;

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Luc Lafond et résolu unanimement :

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues adhère au contrat d'assurance-collective souscrit par la FQM pour la période prenant effet au 1er janvier 2018 et

qu'elle s'engage ensuite à lui donner un préavis d'une année avant de quitter ce regroupement ;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues autorise la FQM et ses mandataires FQM Assurance et AON Hewitt à avoir accès à son dossier d'assurance collective auprès de l'assureur dans le respect des règles de protection des renseignements personnels;

QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues accorde à la FQM, et ses mandataires désignés (actuellement FQM Assurance et Aon Hewitt), le mandat d'agir à titre d'expert conseil et courtier exclusif en assurance collective et qu'elles soient les seules personnes attitrées et autorisées à représenter celle-ci auprès de l'assureur désigné relativement à l'application du régime d'assurance collective;

QUE la présente résolution ne limite en rien le droit de la FQM de révoquer ses mandataires désignés et y substituer un autre;

QUE la présente résolution soit immédiate et révoque tout autre mandat accordé antérieurement, sans autre avis.

### **13. VARIA...**

#### **FESTIVAL WESTERN - EMPRUNT TABLES ET CHAISES**

Tel que demandé, le comité du festival western accepte « d'entreposer » 150 chaises et 25 tables pliantes à la salle du 2<sup>e</sup> au Colisée. Bien entendu, la municipalité assumera la responsabilité de ce matériel.

#### **TABLE LANGER GYMNASSE**

17-10-11 Sur proposition de Luc Lafond, il est résolu unanimement d'autoriser l'achat et l'installation d'une table à langer au centre communautaire.

#### **DEMANDES – ÉCOLE PRIMAIRE**

La directrice par intérim de l'école primaire, M<sup>me</sup> Manon Plante, cherche une solution pour assurer la sécurité des étudiants du côté sud. Comme il n'y a pas de clôture, elle s'informe si un aménagement semblable ou autre contribuerait à sécuriser le secteur, particulièrement pour éviter l'entrée de véhicules durant les heures de classe.

Dans un autre ordre d'idée, M<sup>me</sup> Plante informe la municipalité que l'école souhaite présenter un projet d'amélioration de la cour de récréation et que la municipalité pourrait être invitée à contribuer, à sa discrétion.

#### **RAPPORT SUR LA QUALITÉ DE L'EAU**

Nous éprouvons actuellement certaines difficultés avec la qualité de l'eau. Nous tentons de trouver la cause et on avisera la population (poste et radio) de l'avancement du dossier.

ARRIVÉE DU CONSEILLER : Yves côté

### **14. CORRESPONDANCE**

#### **- Demande de réduction de service Maheux, ligne Fabre-North Bay**

On tentera d'avoir un peu plus d'information sur le sujet.

#### **-Location de salle au centre d'accueil**

17-10-12 M<sup>me</sup> Josée Paquin, employé au centre d'accueil de Ville-Marie pour la clientèle du centre de jour, désire organiser une soirée des fêtes pour cette clientèle au centre communautaire le 9 décembre prochain. Un groupe de musique fait une tournée provinciale et une équipe de bénévoles (incluant M<sup>me</sup> Paquin) s'active pour offrir cette journée spéciale aux aînés. Elles demandent la collaboration de la municipalité pour diminuer les coûts d'une telle organisation.  
Sur proposition d'Yves Côté, appuyé par Patrick Trudel, il est résolu unanimement de laisser la salle gratuite pour l'occasion.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**16. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

17-10-13 Il est proposé par Jean-Yves Lacroix et résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 21 h 45.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général

---

*ÉLECTION MUNICIPALE DU 5 NOVEMBRE 2017*

---

À la clôture de la période de mise en candidature de l'élection générale du 5 novembre 2017, soit à 16 h 30, vendredi le 6 octobre 2017, les candidatures furent les suivantes :

Mairesse : M<sup>me</sup> Carmen Côté

District électoral #1 : M. Yves Côté, réélu

District électoral #2 : M. Sylvain Durand, élu

District électoral #3 : M. Patrick Trudel, réélu

District électoral #4 : Vacant

District électoral #5 : Vacant

District électoral #6 : Vacant

En conséquence, je déclare par la présente, élus sans opposition, les candidats suivants :

Mairesse : Mme Carmen Côté

District électoral #1 : M. Yves Côté, réélu

District électoral #2 : M. Sylvain Durand, élu

District électoral #3 : M. Patrick Trudel, réélu

Donné à Saint-Bruno-de-Guigues, ce 6 octobre 2017.

Serge Côté  
Président d'élection.

**ÉLECTION PARTIELLE DU 26 NOVEMBRE 2017**

Considérant l'absence de candidat aux postes de conseiller des districts électoraux 4, 5 et 6 de l'élection générale du 5 novembre 2017, une élection partielle a été décrétée pour le 26 novembre 2017.

À la clôture de la période de mise en candidature pour cette élection partielle, soit à 16 h 30, vendredi le 27 octobre 2017, les candidatures furent les suivantes :

District électoral #4 : M. Marc Gauthier

District électoral #5 : M<sup>me</sup> Nicole Routhier

District électoral #6 : M. Richard Jacques

En conséquence, je déclare par la présente, élus sans opposition, les candidats suivants :

District électoral #4 : M. Marc Gauthier

District électoral #5 : Mme Nicole Routhier

District électoral #6 : M. Richard Jacques

Donné à Saint-Bruno-de-Guigues, ce 27 octobre 2017.

Serge Côté  
Président d'élection.

**ASSERMENTATION DES PERSONNES ÉLUES****MAIRESSE**

Je, Carmen Côté, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de mairesse avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Carmen Côté

Déclaré sous serment devant moi le 11 octobre 2017 à Saint-Bruno-de-Guigues.

---

Serge Côté  
Président d'élection

**CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #1**

Je, Yves Côté, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #1 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Yves Côté

Déclaré sous serment devant moi le 10 octobre 2017 à Saint-Bruno-de-Guigues.

---

Serge Côté  
Président d'élection

**CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #2**

Je, Sylvain Durand, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #2 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Sylvain Durand

Déclaré sous serment devant moi le 16 octobre 2017 à Saint-Bruno-de-Guigues.

---

Serge Côté  
Président d'élection

**CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #3**

Je, Patrick Trudel, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #3 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Patrick Trudel

Déclaré sous serment devant moi le 12 octobre 2017 à Saint-Bruno-de-Guigues.

---

Serge Côté  
Président d'élection

**CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #4**

Je, Marc Gauthier, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #4 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Marc Gauthier

Déclaré sous serment devant moi le 6 novembre 2017 à Saint-Bruno-de-Guigues.

---

Serge Côté  
Président d'élection

**CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #5**

Je, Nicole Routhier, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #5 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Nicole Routhier

Déclaré sous serment devant moi le 6 novembre 2017 à Saint-Bruno-de-Guigues.

---

Serge Côté  
Président d'élection

**CONSEILLER DISTRICT ÉLECTORAL #6**

Je, Richard Jacques, déclare sous serment que j'exercerai mes fonctions de conseiller du district électoral #6 avec honnêteté et justice dans le respect de la loi et du Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux de Saint-Bruno-de-Guigues et que je m'engage à respecter les règles de ce code applicables après la fin de mon mandat.

---

Richard Jacques

Déclaré sous serment devant moi le 27 octobre 2017 à Saint-Bruno-de-Guigues.

---

Serge Côté  
Président d'élection

**SÉANCE EXTRAORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 6 novembre 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M<sup>me</sup> Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

M<sup>me</sup> Nicole Routhier;

Messieurs Yves Côté, Sylvain Durand, Patrick Trudel, Marc Gauthier et Richard Jacques.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

### **ASSERMENTATION DES ÉLUS**

Certains élus furent assermentés avant la présente séance. Le directeur général complète l'assermentation qui confirme l'entrée en poste de tous les membres du conseil.

### **CONSTATATION DE L'AVIS DE CONVOCATION – SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Tous les membres présents confirment avoir reçu l'avis de convocation pour une réunion extraordinaire, conformément aux dispositions du code municipal.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les nouveaux élus et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. On mentionne également que la réunion régulière du mois d'octobre était prévue le 13 novembre, mais considérant l'impossibilité de madame la mairesse d'y assister, il a été convenu de convoquer une séance extraordinaire pour déplacer la séance régulière au 20 novembre.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

17-11-01-2 Il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Marc Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la réunion du 2 octobre 2017 selon la présentation faite et remise aux membres du conseil avant la présente séance.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

17-11-02-2 Il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Marc Gauthier et résolu à l'unanimité d'adopter et de payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	34 150.19	Employés et conseillers
Remises fédérales	3 973.49	Déductions à la source
Remises provinciales	9119.27	Déductions à la source
Télébec	10.98	Ligne station pompage
Bell Mobilité	-30.02	Cell. Voirie, adm. et Domaine
Desjardins assurances	839.85	Assurances collective octobre
Poste canada	35.09	Avis préventif #3
	95.50	Avis conformité et Babillard octobre
Serge Côté	63.15	Remboursement petite caisse
<b>De septembre</b>		
Desjardins assurances	839.85	Assurances collective septembre
Collège Shawinigan	750.00	Formation eaux usées
Veolia	500.00	Retenue libérée
Poste Canada	98.01	Babillard et avis préventif #1

**COMPTES À PAYER**

AIR LIQUIDE CANADA INC	33.66	Location bouteilles sept. et oct. 2017
AQAIR	75.00	Annonce bottin aréna
BARRETTE SANDRA	48.79	Linge à vitre
ROBERT BOILEAU	1 360.44	Serviette, analyse gaz, racloir
BOUCHERIE FRUITS ET LÉGUMES	227.38	Javex, ampoules, fantastik
CABLEVISION (# 6064652)	165.12	Internet aréna
CIMCO	1 135.23	Remplacer soupapes de sécurité
CLEAN SCENE	92.76	Nettoyage vêtements
CONSTRUCTION S.R.B.	342.06	Sciage bordure béton, 11, rue Roy
COTE, GUY	400.00	Fabrication 35 planches à roulette
COTE, SERGE	112.02	Frais déplacement, collation réunion DG
DESJARDINS ASSURANCES	839.85	Assurances collectives
DISTRIBUTION SOGITEX	165.65	Produits entretien
J. DROLET ET FILS	1 114.34	Bois traité, roulettes, MDF, luminaire
ENTREPRISES W. SIRARD INC	24 351.71	Pavage rue Brien
EQUIPEMENTS MORI 7 INC.	712.85	Couteau niveleuse
FINANCIERE BANQUE NATIONALE	753.25	Remboursement intérêts emprunt
GADI INC	1 880.20	Réparer lumière terrain balle, valve déshumidificateur
GARAGE MARC COTE	2 455.38	Carburant et quincaillerie
SNC-LAVALIN STAVIBEL	12 083.87	Plan intervention 85 %
HACH	31.63	Produit analyse eau test
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	313.02	Impression Babillard octobre 17
LAMOTHE DIV. DE SINTRA INC	1 528.48	Asphalte
LOGITEM	151.43	Fournitures bureau
AGRIMAX	8.23	Entretien Backhoe et scie à chaîne
MAGNOR	842.50	Pièces aqueduc
MAGNUS	1 058.82	Contrat traitement eau, produit aréna
MARCEL BARIL LTEE	-161.19	Retour pièce borne fontaine
LES MEUBLES LATRAVERSE	845.05	Réfrigérateur aréna salle 2 <sup>e</sup>
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	4 829.42	Sel réserve d'hiver (40 tonnes)
H2LAB INC.	1 111.24	Analyse eau potable et usées
PIECES AUTO BROUSSEAU	263.14	Pièces entretien garage et zamboni
PNEUS GBM	707.28	Pneu Mack
POULIN PATRICK	51.52	Produits trousse secouriste et nettoyant
PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	1 516.69	Propane aréna et zamboni
LES PROS DU PLANCHER	333.79	Pinceau, manchon, peinture, plateau
	(326.65)	Crédit retour marchandise
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	5.04	Filet et clé
R.P. EXPRESS INC.	115.32	Frais poste H2LAB et SADAC
S.A.D.A.C.	296.92	Affûtage couteau
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement octobre
SOUDURE ARCO	113.07	Réparation zamboni
TEMISKO	10.18	Écrou Mack
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	22 001.03	Rechargement rang 3 et pont couvert
UNI-VERRE ROUYN-NORANDA INC	413.91	Installation porte thermos bureau
VILLE DE VILLE-MARIE	95.88	Service judiciaire, facture SSAQ
VITRERIE TEMISCAMINGUE	185.11	Ventouse aréna
WESTBURNE	33.32	Batterie sortie urgence

**4. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

**5. DEMANDES DE DONS OU PARTICIPATIONS FINANCIÈRES****- DÉFI 24-21 (NOUVELLE FORMULE)**

17-11-03-2 Pour une 3<sup>e</sup> année consécutive un groupe ayant à sa tête M. Pierre Côté et M<sup>me</sup> Yvette Duquette désire organiser des parties de hockey pour venir en aide aux « paniers de Noël ». Les joueurs paieront 25 \$ chacun, soit environ 250 \$ par équipe et on souhaite attirer une douzaine d'équipes. La formule sera différente de celle de l'an dernier : au lieu d'avoir 21 parties, il y aura 12 parties. Les spectateurs contribueront en apportant des vivres ou de l'argent.

En contrepartie d'une visibilité à définir (il est question d'une affiche à installer à l'aréna en plus des banderoles à l'arrière des bancs de joueurs), le groupe demande à la municipalité la gratuité pour la location de la glace.

Considérant ces faits, et considérant que la lutte à la pauvreté constitue une des principales valeurs du conseil municipal, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Patrick Trudel et résolu à l'unanimité d'accepter la demande de gratuité. Les parties conviennent d'installer une « visibilité » à l'aréna (à définir) pour souligner la participation de la municipalité à l'événement depuis 3 ans.

M. Patrick Poulin, responsable du Colisée, indique qu'il remettra la totalité de ses gains réalisés lors du défi (paie) à l'organisation des paniers de Noël.

#### **- CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE**

17-11-04-2 Présence de M<sup>me</sup> Line Roy, responsable du club de patinage. Le club demande la salle du gymnase à taux préférentiel pour l'organisation d'un souper spaghetti le 23 novembre au cas où il devrait prendre cette salle s'il y avait trop de gens pour la salle de l'Age d'Or. Le coût de location habituel est de 400 \$ + taxes.

Aux fins de statistiques, il y a actuellement 22 inscriptions au club, dont 9 de Guigues.

Considérant qu'il s'agit d'aider un club qui est en reconstruction et que l'orientation du conseil en lien avec la jeunesse est connu, il est proposé par Nicole Routhier, appuyé par Richard Jacques et résolu unanimement de laisser le gymnase en cas de besoin. Le club ramassera les chaises et les tables s'il utilise le gymnase, la municipalité assumera le nettoyage du plancher.

#### **- TOURNOI 4 CONTRE 4**

17-11-05-2 Demande de tarif préférentiel pour la location de la glace les 10, 11 et 12 novembre.

Le tarif actuel est de 135 \$/l'heure, incluant les taxes. On convient qu'il serait à propos de revoir la tarification pour les tournois, considérant qu'il s'agit généralement de locataires qui prennent plus de 20 heures dans la fin de semaine.

Bien qu'il puisse y avoir éventuellement un ajustement à ce niveau, on constate qu'il s'agit tout de même d'un tournoi privé dont les revenus sont redistribués au bon gré des organisateurs, sans orientation prédéfinie.

Pour ces causes et en se basant sur les tournois antérieurs, il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement de facturer au prix établi, soit 135 \$/heure. En guise de soutien à l'organisation, la municipalité offre 5 heures de chauffage pour la fin de semaine, soit une commandite de 200 \$.

#### **- TOURNOI FÉMININ**

Demande de tarif préférentiel pour la location de la glace (voir lettre), 19, 20 et 21 janvier.

Sujet reporté à la séance du 20 novembre.

#### **- BAL DE FINISSANTS, RIVIÈRE-DES-QUINZES**

Demande salle du gymnase à taux préférentiel pour l'organisation d'un souper spaghetti le 30 novembre. Demande faire par Manon Plante, membre du comité. Sujet reporté à la séance du 20 novembre

#### **- SOIRÉE DU 31 DÉCEMBRE**

Demande salle du gymnase gratuite pour l'organisation de la veillée du 31 décembre. Prix normal : 400 \$ plus taxes. En 2016 : gratuit. Sujet reporté à la séance du 20 novembre.

### **6. REMISE DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE AU 20 NOVEMBRE**

17-11-06-2 Considérant que la séance régulière du mois de novembre était initialement prévue le 13 novembre, et considérant l'absence de madame la mairesse cette même date, il est proposé par Richard Jacques, appuyé par Marc Gauthier et résolu unanimement de modifier le calendrier des séances de 2017 en changeant la date du 13 novembre par le 20 novembre pour la séance régulière de novembre.

## **7. NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

17-11-07-2 Considérant l'article 116 du code municipal indiquant que « *Le conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;*

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Marc Gauthier et résolu unanimement de nommer Patrick Trudel maire suppléant de la municipalité. Il est de même résolu de l'autoriser à signer, pour et au nom de la municipalité, et ce en l'absence de la mairesse, tous les effets bancaires de la municipalité.

## **8. COMMANDE DE MATÉRIEL - AQUEDUC**

Autoriser, par résolution, l'achat de matériel pour la station de filtration : Pompe, débitmètre, compteur d'eau, régulateur de pression.

Sujet remis à une séance ultérieure.

## **9. ARÉNA**

Lumières d'urgence et autres travaux conformément au rapport d'inspection. Considérant l'importance des travaux, ce sujet est reporté à une séance ultérieure.

### **Comité aréna**

17-11-08-2 Considérant qu'un nouveau « comité aréna » doit être formé à la suite de l'élection générale, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Nicole Routhier et résolu unanimement que le comité aréna soit composé de Carmen Côté, Yves Côté et Sylvain Durand.

Le comité aréna a comme principale fonction de faire des recommandations au conseil municipal tant au niveau du fonctionnement que des différents travaux qui doivent être réalisés.

## **10. ACCEPTATION CHEMIN VAILLANCOURT**

Point d'information relatif au transfert de propriété et à l'entretien du chemin de la Baie-Vaillancourt. Ce chemin a été aménagé récemment par M. Gérard Vaillancourt et fera l'objet d'un nouveau cadastre prochainement. Un transfert de propriété serait ensuite fait à la municipalité (pour une somme de 1 \$), laquelle deviendrait propriétaire et responsable de l'entretien du chemin. Considérant ces faits, il est peu probable que ce transfert puisse être fait avant l'hiver prochain, ce qui signifie que le chemin ne sera pas sous la responsabilité de la municipalité, donc pas ouvert par la municipalité l'hiver prochain.

Selon certaines sources, il y aurait une partie du chemin qui aurait été contaminée par une fuite d'huile il y a plusieurs années. Il est entendu que cet élément fera l'objet d'une vérification avec M. Vaillancourt avant un transfert éventuel.

## **11. REGIE INTERMUNICIPALE D'INCENDIE**

17-11-09-2 Nomination d'un membre du conseil et de son suppléant.

CONSIDÉRANT les changements au sein des conseils municipaux à la suite de l'élection du 5 novembre 2017;

CONSIDÉRANT QUE selon l'entente de la régie incendie, on spécifie à l'article 7 que :

« Le conseil d'administration de la Régie est formé d'un (1) délégué de chacun des conseils des municipalités participantes. » et que « Chaque municipalité participante doit nommer un membre du conseil qui agit comme délégué substitut et qui remplace son délégué lorsque celui-ci ne pourra participer à une séance du conseil d'administration de la Régie. »

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Patrick Trudel et résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues nomme Richard Jacques comme délégué principal et Marc Gauthier comme délégué substitut de la Régie Intermunicipale de la Sécurité Incendie du Témiscamingue.

M. Jacques s'informe s'il y a un problème à ce qu'il soit pompier pour faire partie du conseil d'administration. Le directeur général fera les vérifications qui s'imposent et en cas d'impossibilité, le point sera discuté lors d'une prochaine séance.

À titre d'information, le conseil d'administration de la régie se réunit environ 8 fois par année et les rencontres se font à la caserne de Lorrainville. La prochaine réunion est prévue le 21 novembre à 18 h 30.

## **12. NOUVEAUX ÉLUS :**

### **FORMATION SUR L'ÉTHIQUE ET LA DÉONTOLOGIE**

Information est donnée aux élus qu'une formation obligatoire sur l'éthique et la déontologie sera dispensée ici même, à Guigues, le 13 janvier prochain. Cette formation répond aux exigences de l'article 15 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale :

« Tout membre d'un conseil d'une municipalité qui n'a pas déjà participé à une formation sur l'éthique et la déontologie en matière municipale doit, dans les six mois du début de son mandat, participer à une telle formation.

Cette formation doit notamment viser à susciter une réflexion sur l'éthique en matière municipale, favoriser l'adhésion aux valeurs énoncées par le code d'éthique et de déontologie et permettre l'acquisition de compétences pour assurer la compréhension et le respect des règles prévues par celui-ci.

Le défaut de participer à cette formation constitue aux fins de l'article 26 un facteur aggravant.

Le membre d'un conseil doit, dans les 30 jours de sa participation à une telle formation, déclarer celle-ci au greffier ou au secrétaire-trésorier de la municipalité, qui en fait rapport au conseil. »

Les participations de Richard Jacques, Nicole Routhier, Marc Gauthier, Carmen Côté et Sylvain Durand sont confirmées. Quand à Patrick Trudel, celle-ci reste à confirmer. Il est également mentionné qu'il est possible de suivre la formation en ligne.

### **DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Le directeur général remet à tous les élus le formulaire « déclaration d'intérêts pécuniaires », conformément à la disposition de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités. L'article mentionne notamment que :

« Tout membre du conseil d'une municipalité doit, dans les 60 jours qui suivent la proclamation de son élection, déposer devant le conseil une déclaration écrite mentionnant l'existence des intérêts pécuniaires qu'il a dans des immeubles situés sur le territoire de la municipalité et de la municipalité régionale de comté ou de la communauté métropolitaine au conseil de laquelle siège le maire de la municipalité et dans des personnes morales, des sociétés et des entreprises susceptibles d'avoir des marchés avec la municipalité ou avec tout organisme municipal dont le membre fait partie... »

## **13. DEMANDE DE PAIEMENT AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

17-11-10-2 Considérant que des travaux d'amélioration du réseau routier local ont été faits cette année, conformément à la demande transmise dans le cadre du programme d'amélioration du réseau routier local;

Considérant que ce sont spécifiquement des travaux de rechargement et de correction de la route du 6<sup>e</sup>-rang et du chemin des 2<sup>e</sup>-et-3<sup>e</sup>-Rangs qui sont en cause;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand, appuyé par Patrick Trudel et résolu à l'unanimité d'autoriser le directeur général à transmettre la demande de réclamation au Ministère pour une somme de 15 000\$, tel que confirmé. Il est à noter que le coût total des travaux s'élève à 65 669 \$

**14. ACHAT DE PNEUS, 10 ROUES**

Nil Gauthier nous informe qu'afin d'améliorer et sécuriser le travail pour l'entretien d'hiver, il serait à propos de faire l'achat de pneus d'hiver (8) sur la charrue.

- 17-11-11-2 Incluant les jantes, l'installation et les pneus, on estime l'investissement à environ 4 500 \$. Considérant qu'il s'agit d'une mesure additionnelle de sécurité et que cela fera en sorte de « ménager » les pneus usuels, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'autoriser le directeur des travaux publics à procéder à cet achat au meilleur de sa connaissance et dans le respect du budget établi.

**15. VARIA...**

Aucun sujet.

**16. CORRESPONDANCE****- Dossier Guy Larose à la CPTAQ : suivi**

Considérant que M. Larose a procédé à une demande d'autorisation pour régulariser sa situation, les procédures judiciaires ont été suspendues jusqu'à nouvel ordre.

**- Demande MTO à la CPTAQ : servitude de déboisement, de non-construction et de non-obstruction.**

- 17-11-12-2 Le conseil municipal est saisi d'une demande d'autorisation transmise à la Commission de protection du territoire agricole du Québec par le Ministère des Transports du Québec afin d'acquérir une servitude de déboisement, de non-construction et de non-obstruction à proximité de la piste de l'aéroport à Saint-Bruno-de-Guigues.

Dans une lettre adressée à la municipalité le 27 octobre 2017, le ministère justifie la demande « dans le but d'améliorer la sécurité des usagers de l'aéroport à l'intérieur de vos limites municipales... ».

À ces fins, « le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports désire acquérir une servitude de déboisement, de non-construction et de non-obstruction de vue sur les parcelles de terrain des lots 3 909 870 ptie 3 335 950 ptie afin d'effectuer des travaux de déboisement. L'acquisition de ces servitudes est nécessaire pour cause d'utilité publique, plus particulièrement afin de respecter les pentes de transition latérale de l'aéroport de Saint-Bruno-de-Guigues. »

Considérant qu'il s'agit essentiellement d'améliorer la sécurité pour les usagers de l'aéroport, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Marc Gauthier et résolu unanimement d'appuyer cette demande du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports afin d'obtenir l'autorisation d'utiliser à une fin autre qu'agricole une superficie totale de 3.79 hectares sur les lots 3 909 870 et 3 335 950 du cadastre du Québec.

**17. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**18. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

- 17-11-13-2 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de lever la séance, il est présentement 22 h 11.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues tenue **lundi le 20 NOVEMBRE 2017** à compter de 20 h (prévue à 19 h 30) à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M<sup>me</sup> Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Nicole Routhier;

Messieurs : Yves Côté, Sylvain Durand, Marc Gauthier, Richard Jacques et Patrick Trudel.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance.

### **2. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

### **3. DEMANDE DE DONS/COMMANDITES**

17-11-01 Considérant la présence de Madame Léticia Poudrier, on convient de traiter sa demande en priorité.

Madame Poudrier demande l'aide de la municipalité pour réaliser son projet qui consiste à faire un Salon du mieux-être dans la salle communautaire et la salle de l'âge d'or à Guigues le 24 mars 2018.

Elle veut faire ce salon dans le but d'aider les gens à leur faire découvrir les services en mieux-être qu'il y a au Témiscamingue, que ce soit au niveau de l'activité physique, la nutrition, l'art, la spiritualité, les soins physiques, la santé mentale et le développement personnel.

De ce fait, elle demande à la municipalité de Guigues si elle veut l'encourager et participer à son projet en commanditant la salle communautaire et la salle de l'âge d'or. Ainsi, elle pourrait offrir à la population l'accès gratuit à tout le salon. De plus, elle s'engage à verser tous les profits à deux organismes du Témiscamingue qui seront déterminés au préalable. Pour l'instant, il n'y a pas de plan de visibilité pour l'événement, mais il est possible que certains commanditaires soient soulignés.

Madame la mairesse, ainsi que tous les membres du conseil, félicitent M<sup>me</sup> Poudrier et la remercient pour son initiative personnelle. On ne peut qu'encourager de telles actions bénévoles.

Conséquemment, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'accepter la demande de M<sup>me</sup> Poudrier, aux conditions suivantes :

- Le gymnase pourra être accessible à la fin des classes le vendredi après-midi;
- L'organisation verra à ramasser le matériel utilisé (tables, chaises et autres) mais c'est la municipalité qui assume la responsabilité de laver le plancher.

On avise M<sup>me</sup> Poudrier que sa demande concernant la salle de l'Âge d'Or doit être adressée au club de l'Âge d'Or puisqu'ils ont l'entière responsabilité de leur salle.

### **POLITIQUE RETIVE AUX DONS ET COMMANDITES**

Discussion relative au travail qu'Éric Aumond a débuté sur une éventuelle politique relative aux commandites et dons.

L'agent de développement a fait une tournée de quelques municipalités et tentera de nous présenter une ébauche de ce que pourrait être notre politique en lien avec les nombreuses demandes qui sont formulées à la municipalité.

Tous s'entendent pour que cette politique soit simple d'application. Dans le même ordre d'idée, on souhaite statuer sur une tarification particulière pour les différents tournois à l'aréna.

**- TOURNOI FÉMININ**

L'organisation du tournoi féminin qui aura lieu au Colisée les 19, 20 et 21 janvier souhaite bénéficier du même tarif préférentiel que l'an passé (106.10 \$ au lieu de 117.40 \$) mais désire également qu'il y ait possibilité de chauffer l'aréna en guise de commandite additionnelle.

Considérant que la municipalité souhaite appuyer l'organisation de cette activité dans la localité, et en attente d'une politique de tarification pour les tournois, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Sylvain Durand et résolu majoritairement d'accepter d'appliquer le tarif de l'an dernier, soit 106.10 \$/l'heure plus taxes, mais que la tarification relative au chauffage demeure, soit 40 \$/heure. En se basant sur le nombre d'heures de l'an dernier, il s'agissait d'une diminution de 305 \$, plus taxes.

Le conseiller Richard Jacques désire que l'on inscrive sa dissidence en regard à la présente résolution.

**- BAL DE FINISSANTS, RIVIÈRE-DES-QUINZES**

17-11-03

L'organisation du bal des finissants de l'école Rivière-des-Quinze demande la salle du gymnase à un taux préférentiel pour l'organisation d'un souper spaghetti le 30 novembre. La municipalité est également sollicitée pour participer à l'album des finissants en y mettant une publicité payante.

Il est proposé par Yves Côté, appuyé par Patrick Trudel et résolu majoritairement de laisser le gymnase gratuit pour l'événement, aux conditions suivantes :

- L'organisation verra à ramasser les chaises et les tables après l'activité;
- La municipalité sera responsable du lavage du plancher.
- L'organisation publicisera la participation de la municipalité dans son album souvenir en fonction de son plan de commandite.

Le conseiller Richard Jacques désire que l'on inscrive sa dissidence en regard à la présente résolution.

**- SOIRÉE DU 31 DÉCEMBRE**

17-11-04

L'organisation de la soirée du 31 décembre demande que la location de la salle du gymnase soit gratuite pour l'occasion.

Considérant que ce comité travaille à instaurer un sentiment d'appartenance et à favoriser un regroupement de la communauté de Saint-Bruno-de-Guigues, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Yves Côté et résolu unanimement de laisser la salle gratuite pour l'occasion.

L'organisation aura la responsabilité de ramasser les chaises, tables et effets personnels. La municipalité aura la responsabilité de laver le plancher.

**- CENTRE DES ROSÉS : DEMANDE DE DONS**

17-11-05

Il est proposé par Richard Jacques, appuyé par Marc Gauthier et résolu majoritairement de contribuer pour un montant de 100 \$ à la campagne de financement du « centre des Rosés », regroupement venant en aide aux personnes atteintes du VIH/SIDA.

**- FONDATION PHILIPPE-CHABOT, CAMPAGNE DE FINANCEMENT**

Il est proposé par Richard Jacques de contribuer pour un montant de 200 \$ à la campagne de financement de la fondation Philippe-Chabot.

Proposition rejetée majoritairement.

17-11-06

Considérant que la municipalité contribue depuis maintenant 2 ans à la hauteur de 250 \$, il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement de contribuer pour un montant de 250 \$ à la campagne de financement de la fondation Philippe-Chabot.

**- GROUPE IMAGE : DEMANDE GYMNASSE**

17-11-07

Le groupe « IMAGE » du Témiscamingue demande quelles sont les conditions de location du gymnase. Le groupe voudrait organiser des activités « pères-fils » de 10 h à 12 h, un samedi sur deux, de janvier à juin. On comprend qu'il s'agit de parents du Témiscamingue.

Il est proposé par Yves Côté et résolu majoritairement d'accepter de prêter le gymnase sans frais, aux conditions suivantes :

- L'utilisation se fait sans qu'il y ait de ménage à faire après l'activité, ce qui signifie sans bottes;
- Si d'autres parents veulent se joindre à l'activité, ils pourront le faire;
- Ces heures seront disponibles en fonction des locations payantes qui seront prioritaires;
- On convient de vérifier (Éric) avec l'organisme s'il y aurait possibilité d'avoir une certaine visibilité en retour de la gratuité.

Le conseiller Richard Jacques désire que l'on inscrive sa dissidence en regard à la présente résolution.

**4. ARÉNA- FERMETURE**

17-11-08

Depuis le début de l'année, une nouvelle directive a été donnée au responsable de l'aréna suite aux recommandations du comité aréna. Les équipes qui terminent le soir, conditionnellement à des exigences strictes, peuvent sortir par la porte Nord. Un responsable de l'équipe assume l'entière responsabilité des exigences. À défaut de se conformer, ce privilège pourrait être enlevé sans préavis.

Considérant que cette directive n'a pas été inscrite au procès-verbal et qu'on convient de rectifier la situation;

Considérant que l'expérience depuis le début de l'année est concluante aux dires du responsable de l'aréna Patrick Poulin : les équipes sont respectueuses des règles;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu majoritairement de poursuivre l'expérience, bien que le tout soit sujet à révision si une équipe en venait à contrevenir aux règles. On souligne que c'est l'équipe et non l'ensemble des équipes qui écoperait dans ce cas.

Le conseiller Richard Jacques désire que l'on inscrive sa dissidence en regard à la présente résolution.

**CHAUFFAGE**

17-11-08.1

Considérant les frais importants relatifs au changement des chaufferettes dans le restaurant, dans la salle du haut et pour l'ajout d'une chaufferette dans la salle des machines (entrepôt), il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement de n'autoriser que l'installation d'une chaufferette dans l'entrepôt de la salle des compresseurs, vu l'urgence d'agir à cause de la température. Le sujet du changement des chaufferettes sera soumis au comité aréna.

**5. DÉLÉGUÉ POUR RENCONTRE RISIT – 28 NOVEMBRE**

17-11-09

NOMINATION POUR CONSEIL DE LA RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT).

ATTENDU QUE selon l'article 7 de l'entente:« Le conseil d'administration de la Régie est formé d'un (1) délégué de chacun des conseils des municipalités participantes » **et que ce délégué ne peut être un pompier volontaire;**

ATTENDU QUE « Chaque municipalité participante doit nommer un membre du conseil qui agit comme délégué substitut et qui remplace son délégué lorsque celui-ci ne pourra participer à une séance du conseil d'administration de la Régie. »;

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier, résolu à l'unanimité que la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues nomme les élus suivants sur le conseil

d'administration de la Régie Intermunicipale de la Sécurité Incendie du Témiscaminque (RISIT) :

- Marc Gauthier, membre
- Yves Côté, substitut
- Patrick Trudel, substitut

## **6. CODE DE DÉONTOLOGIE**

Conformément à la Loi sur l'Éthique et la Déontologie en matière municipale, le directeur général remet une copie du règlement sur l'éthique et la déontologie des élus aux membres du conseil. Celui-ci devra être révisé avant le 1<sup>er</sup> mars 2018 conformément à l'article 13 de la Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale et qui se lit comme suit :

*13. Toute municipalité doit, avant le 1<sup>er</sup> mars qui suit toute élection générale, adopter un code d'éthique et de déontologie révisé qui remplace celui en vigueur, avec ou sans modification.*

## **7. URBANISME**

### **- NOMINATION INSPECTEURS EN BÂTIMENT ET EN ENVIRONNEMENT**

17-11-10 ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues a conclu une entente intermunicipale avec la municipalité de Notre-Dame-du-Nord relative à l'application des règlements d'urbanisme et ceux relatifs à l'environnement;

ATTENDU QU'en vertu du Règlement no 343-95 (art. 3.2) sur les permis et certificats, le conseil a l'obligation de nommer, par résolution, la personne qui exerce les fonctions d'inspecteur des bâtiments sur le territoire de la municipalité;

ATTENDU QU'il y a lieu de nommer un inspecteur en environnement et une personne responsable de l'application du règlement de nuisances;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Richard Jacques et résolu unanimement

QUE Pascale Lefloïc soit nommée inspectrice en chef municipal en bâtiments et en environnement;

QUE Louis Dubois et Serge Côté soit nommés inspecteurs adjoints municipaux en bâtiments et en environnement;

- Par ces nominations, ces personnes agiront à titre de fonctionnaire responsable de l'application des règlements d'urbanisme, des règlements découlant de la Loi sur la qualité de l'environnement applicables par la municipalité et le règlement de nuisances.

### **- RÉOLUTION ENTENTE AVEC NOTRE-DAME-DU-NORD**

17-11-11 Il est proposé par Yves Côté et résolu à l'unanimité de nommer M. Patrick Trudel représentants de la municipalité au Comité intermunicipal d'urbanisme (entente intermunicipale avec Notre-Dame-du-Nord). M. Trudel était déjà le représentant en titre.

## **8. SÉCURITÉ INCENDIE**

### **- VISITE POUR INSPECTION DES AVERTISSEURS DE FUMER (PROJET MRC)**

17-11-12 Considérant que la municipalité a pris l'engagement de réaliser l'inspection de toutes les résidences sur une période de 5 ans, ce qui représente 91 inspections par année;

Considérant qu'il y a déjà du retard puisque bien qu'il y ait eu 91 inspections en 2016, il n'y en a eu que 12 en 2017 suite à divers problèmes avec les inspecteurs;

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel, appuyé par Richard Jacques et résolu unanimement de poursuivre ce travail via la MRC de Témiscamingue. Le montant prévu : approximativement 1 600 \$.

**APPROBATION – CALCUL DE LA QUOTE-PART 2017 – RÉGIE INTERMUNICIPALE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE DU TÉMISCAMINGUE (RISIT)**

17-11-13 **CONSIDÉRANT QUE** la création de la RISIT était déjà prévue au 31 décembre 2016;

**CONSIDÉRANT QUE** la signature de l'entente intermunicipale créant la RISIT a été autorisée par les conseils respectifs des municipalités concernées dès avril 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** la création de la RISIT a fait l'objet d'un avis ministériel décrétant sa constitution le 2 juin 2017, publié dans la gazette officielle du Québec le 17 juin 2017;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres connaissent les conditions de mise en place de la RISIT, incluant son budget de fonctionnement 2017 et la mise en commun de certains actifs immobiliers et mobiliers des services d'incendie;

**CONSIDÉRANT QUE** l'équité entre les municipalités membres est un aspect essentiel dans l'atteinte des objectifs de la RISIT;

**CONSIDÉRANT QUE** la poursuite des activités des différents services d'Incendie devait se faire malgré la création imminente de la RISIT;

**CONSIDÉRANT QUE** les directeurs du service ont pris en charge dès le début de l'année 2017 le service opérationnel terrain pour l'ensemble des municipalités participantes;

**CONSIDÉRANT QUE** l'entretien des casernes, véhicules et équipements transférés à la RISIT devait se faire sur une base équitable entre les municipalités membres;

**CONSIDÉRANT QUE** les budgets 2017 respectifs des municipalités membres prévoyaient une quote-part RISIT;

**CONSIDÉRANT QUE** c'est une première et qu'afin de déterminer équitablement la quote-part pour l'exercice 2017, les données financières de l'ensemble des municipalités participantes ont servi au calcul de la quote-part;

**CONSIDÉRANT QU'APRÈS** analyse des budgets 2017 de l'ensemble des municipalités membres le budget disponible pour la quote-part à la RISIT est de 510 058 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** les municipalités membres ont déjà taxé leurs citoyens pour les fins du service des incendies;

**CONSIDÉRANT QUE** les dépenses inscrites aux registres comptables des municipalités membres du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 profitent à l'ensemble de celles-ci et respectent l'objet de l'entente.

**CONSIDÉRANT QU'UN** excédent des revenus sur les dépenses est prévu;

**CONSIDÉRANT QUE** pour son fonctionnement et son fonds de roulement la RISIT a un besoin de liquidité;

**CONSIDÉRANT QUE** la RISIT prévoit un remboursement du prêt de la valeur calculée de son service sur une période de 10 ans selon l'article 17 prévue à l'entente soit un montant de 14 572 \$;

**CONSIDÉRANT QUE** la partie des dépenses qui sera déboursée du 1<sup>er</sup> janvier 2017 au 31 décembre 2017 par la municipalité sera remboursée par la RISIT ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Patrick Trudel et résolu à l'unanimité:

**QU'AUX FINS** du calcul de la quote-part 2017, la mise en commun des dépenses respectives des municipalités participantes qui sont sous la responsabilité de la RISIT inscrite à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2017 soit prise en compte;

**QUE** la participation municipale soit calculée en fonction de l'entente signée pour un budget total de 510 058 \$ pour les dépenses de fonctionnement;

**DE VERSER** la quote-part 2017 pour le fonctionnement et le montant de compensation annuel pour mise de fonds de départ selon l'article 12 prévue à l'entente soit un montant de 91 159 \$ pour le fonctionnement et un montant de 32 020 \$ pour le paiement de la dette à long terme (Investissements);

Il est de même résolu que :

-Les sommes manquantes au budget 2017 (approximativement 17 000 \$) seront financées à même le surplus accumulé libre de la municipalité;

-Les salaires 2017 des pompiers seront payés par la régie selon la grille approuvée par la régie.

## **9. CHANGEMENT DE NOM, MRC DE/DU TÉMISCAMINGUE**

17-11-14 La MRC a entrepris une consultation il y a quelques semaines pour connaître l'opinion des conseils municipaux quant à la possibilité de changer le nom de la « MRC de Témiscamingue » par « MRC du Témiscamingue ».

Dans le processus menant au changement, il est indiqué que l'ensemble des municipalités qui composent le territoire doivent être en accord. Ce ne sera pas le cas puisque certaines municipalités ont déjà officialisé leur opposition. La direction de la MRC considère qu'il est important de connaître la position des conseils locaux car nos élus voudront connaître dans quelle proportion le milieu municipal est en accord ou pas avec ce projet.

Lors de la discussion en ce sens au conseil de la MRC du 17 mai 2017, un vote privilégiait « MRC du Témiscamingue » à 12 contre 6.

Considérant que les élus de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues estiment que l'appellation « de » peut porter à confusion avec la Ville de Témiscaming (la MRC n'est pas la MRC de Témiscaming);

Considérant que l'usage de « MRC du Témiscamingue » apparaît plus « inclusif »;

Considérant que l'argumentaire monétaire est difficilement justifiable puisque le changement se ferait graduellement et que la MRC est responsable de l'impression d'une bonne partie de sa papeterie;

En conséquence, il est proposé par Yves Côté, appuyé par Sylvain Durand et résolu unanimement d'aviser la MRC que le conseil municipal de Saint-Bruno-de-Guigues privilégie l'appellation « MRC du Témiscamingue » au lieu de « MRC de Témiscamingue ».

On souligne également qu'on vient « du » Témiscamingue, et non « de » Témiscamingue.

## **10. ÉLABORATION D'UN PROGRAMME D'ENTRÉES EN ESPACES CLOS INVENTAIRE DES ESPACES CLOS**

17-11-15 Considérant l'offre de la « Société Mutuelle de Prévention inc. », ayant sa place d'affaire au 1033, route de l'Église à Québec, pour l'élaboration d'un programme d'entrées en espaces clos;

Considérant que c'est par l'entremise de la Municipalité de Béarn que cette offre a été élaborée pour les municipalités du Témiscamingue;

Considérant la sécurité des travailleurs ayant à travailler dans ces conditions particulières;

En conséquence, il est proposé Nicole Routhier et résolu unanimement:

- **D'AUTORISER** le directeur général à signer, pour et au nom de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, l'entente de services pour l'élaboration d'un programme d'entrées en espaces clos avec la « Société Mutuelle de Prévention inc. ». Le mandat confié consiste à:

- Effectuer l'inventaire et collecter les informations nécessaires à l'élaboration des fiches d'analyse de risques applicables à chaque espace clos;
- Élaborer les fiches d'analyse de risques;
- Élaborer le programme de gestion du travail en espaces clos.

- **D'AUTORISER** le paiement à la « Société Mutuelle de Prévention inc. » d'un montant variant entre 1 301.25 \$ et 2 215.60 \$, montant variant en fonction des municipalités participantes.

## **11. VOIRIE**

### **Réserve de sable : pertinence de la couvrir**

Discussion relative à la pertinence de couvrir la réserve de sable (toile ou abri), considérant qu'à l'automne, la pluie fait en sorte que le sable peut geler et rendre les opérations de chargement plus compliquées.

On s'entend pour dire que l'idée de la toile apporte son lot de problèmes qui viendrait contrecarrer les avantages. Quant au dôme, on se questionne sur l'emplacement et le coût. Le directeur général vérifiera quels ont été les coûts pour Notre-Dame-du-Nord (on y entrepose une vingtaine de voyages comparativement à 70 ici).

### **PROBLÈME – CAMION À NEIGE (MACK)**

Nil Gauthier informe les membres du conseil que le camion devra être vérifié à Rouyn-Noranda car il manque de puissance. La vérification devrait se faire cette semaine, en fonction de la température.

### **EMPLOYÉ**

En l'absence de M. Renald Barrette (période indéterminée), on convient qu'il faudra trouver un remplaçant. Des vérifications seront faites dans le réseau et à défaut, on élargira l'offre par l'entremise des médias et du centre local d'emploi.

## **12. 5 à 7 nouveaux élus et anciens**

Remis au 4 décembre.

## **13. VARIA...**

### **Rencontres budgétaires, 11 et 14 décembre.**

On convient de prévoir le 11 et le 14 décembre pour les rencontres budgétaires. En fonction de l'avancement, la date de l'adoption du budget sera déterminée ultérieurement. Conformément aux dispositions de l'article 954.1 du code municipal, « le conseil d'une municipalité locale doit, durant la période allant du 15 novembre au 31 décembre, préparer et adopter le budget de la corporation pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses qui y figurent. *Toutefois, lors d'une année d'élection générale au sein de la municipalité, la période est prolongée jusqu'au 31 janvier de l'année suivante.* »

## **14. CORRESPONDANCE**

### **- Offre pour les vœux des fêtes par l'entremise de TV-Témis :**

17-11-16 Sur proposition de Nicole Routhier, appuyé par Marc Gauthier, il est résolu unanimement d'accepter l'offre de TV-Témis pour transmettre les vœux des fêtes, et ce au coût de 99 \$ plus taxes.

**15. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**16. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

17-11-17 Il est proposé par Richard Jacques et résolu unanimement de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Carmen Côté  
Mairesse

---

Serge Côté  
Directeur général

**SÉANCE ORDINAIRE** du conseil de la municipalité de Saint-Bruno-de-Guigues, **lundi le 4 décembre 2017** à compter de 19 h 30 à la **salle municipale** du centre communautaire sous la présidence de M<sup>me</sup> Carmen Côté, mairesse, et à laquelle assistaient la conseillère et les conseillers :

Madame Nicole Routhier, Messieurs Yves Côté, Sylvain Durand, Patrick Trudel, Marc Gauthier et Richard Jacques.

Le directeur général et secrétaire-trésorier Serge Côté est également présent.

### **1. MOT DE BIENVENUE**

Madame la mairesse accueille les personnes présentes, constate le quorum et ouvre la séance.

### **2. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**

- 17-12-01 Sur proposition de Patrick Trudel, il est résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la réunion du 6 novembre selon la présentation faite aux membres du conseil avant la présente séance, et ce comme s'il avait été lu.

### **3. ADOPTION DES COMPTES**

- 17-12-02 Il est proposé par Marc Gauthier et résolu unanimement d'adopter et payer les comptes de la municipalité selon la liste soumise, comme suit :

#### **COMPTES PAYÉS**

Salaires nets des employés	24 855.91	Employés
Remises fédérales	3 851.90	
Remises provinciales	9833.80	
Bell Mobilité	138.64	Cellulaires
Poste canada nov.	95.50	Compteurs d'eau et Babillard

#### **COMPTES À PAYER**

AIR LIQUIDE	16.56	Location bouteilles
APSAM	231.85	Formation espaces clos, rencontre
ROBERT BOILEAU	-183.96	Crédit serviettes ratines retournées
CABLEVISION (# 6064652)	85.03	Internet aréna décembre 2017
CIMCO REFRIGERATION	162.03	Courroies pour compresseurs
CLEAN SCENE	96.19	Nettoyage vêtements
CLEMENT CHRYSLER	166.78	Inspection L-8000
COTE, SERGE	50.00	Frais déplacement novembre
DISTRIBUTION CARDINAL INC.	70.00	Fer plat, pliage pièces
J. DROLET ET FILS	3 905.64	Pelle, quincaillerie, sel, barre panique Matériel porte 2 <sup>e</sup> à l'aréna
EDDYNET	43.98	Filtre, gicleur, écrou
ÉQUIPEMENTS MORI7	796.78	Lame, vis, boulons
EQUIPEMENTS LOURDS PAPINEAU INC.	322.00	Entretien sableuse
FORMULES MUNICIPALES FM	271.72	Feuilles minutes
GADI INC	405.94	Changer ballast, valve, batterie
GARAGE LES P'TITS ROBERGE	7.02	Clé
GARAGE MARC COTE	4 264.57	Carburant, quincaillerie
GARAGE LEMIRE	2 759.40	Pneus hiver Mack
HYDRAULIQUE J. BEAUDOIN	47.56	Réparation zamboni
IMPRESSION ET DESIGN GRAFIK	313.02	Impression Babillard novembre
JEAN MATHIEU	150.00	Ménage Défi Joël Paquin
LACROIX, SYLVAIN	135.14	Frais déplacement formation, harnais
LETTREGE FRANS GAUTHIER	200.06	Affiche salle mécanique, # civique
LOGITEM	13 514.45	Tableau, chaises, installer poste 3
MAGNUS	435.93	Contrat traitement eau novembre 2017
MARCEL BARIL LTEE	490.15	Boîte de service moins crédit octobre
M.R.C. DE TEMISCAMINGUE	9 720.99	Contribution Rift, avertisseur fumée
H2LAB INC.	338.32	Analyse eau potable et usées
MUNICIPALITÉ BÉARN	1 023.08	Mesure de boues
MUNICIPALITE LAVERLOCHERE	57.96	Frais déplacement formation Sylvain
PIECES AUTO BROUSSEAU	866.47	Phare, filtres, entretien véhicules

PARKLAND/PROPANE NORD-OUEST	3 663.08	Propane aréna et zamboni
QUINCAILLERIE HOME HARDWARE	777.06	Table à langer, lumières, sel
RADIO TEMISCAMINGUE	528.88	Avis d'ébullition
R.P. EXPRESS INC.	15.04	Frais livraison H2LAB
SERVICES PYRO-PRO	347.76	Électrodes défibrillateur aréna
SPECTRALITE/SIGNOPLUS	271.78	Panneaux signalisation routière
ST-GERMAIN NOEL	75.00	Frais déplacement novembre
TEMISKO	1 099.57	Entretien Mack (8 jantes à 108\$)
TRANSPORT D. BARRETTE ET FILS	9 227.46	Réserve de sable et concassé
TELEVISION COMMUNAUTAIRE TEMIS.	113.83	Vœux des fêtes
VILLE DE VILLE-MARIE	1 951.00	Quote-part camp de jour
VITRERIE POMERLEAU INC.	1 845.35	Vitres de bande (3)
VITRERIE TEMISCAMINGUE	277.00	Pare-brise Ford L-8000
YVON CHAMPOUX INC	121.85	Disjoncteur fournaise Domaine

#### **4. DEMANDES VERBALES**

Aucune.

#### **5. POLITIQUE POUR LES DONNÉS ET COMMANDITES**

##### **DONNÉS ET COMMANDITES**

17-12-03 Une première ébauche de politique est présentée par Éric Aumond. La politique est accompagnée d'une lettre officielle de demande de dons/commandites.

Après discussion, on convient de ne pas fixer de date limite pour la présentation d'une demande (par exemple, avant la 1<sup>er</sup> décembre pour l'année suivante) mais on souhaite ajouter dans les aspects favorables « générer des activités communautaires ».

On convient également de mettre le document en ligne. L'année 2018 en sera une d'adaptation et d'analyse de la nouvelle politique. Éric Aumond fera ses recommandations au fur et à mesure de son application

En ce qui concerne la présence des gens pour expliquer leur demande, on s'entend pour ne pas solliciter la présence des gens pour les anciens projets mais il serait par contre intéressant de rencontrer les promoteurs de nouvelles activités ou nouveaux projets.

##### **CHAUFFAGE ET RABAIS LORS DE TOURNOIS**

Depuis déjà de nombreuses années, la municipalité facture les responsables d'activité lorsque l'on doit chauffer l'aréna (à la demande du locataire). On se questionne sur la pertinence d'une telle mesure.

De plus, on convient que les promoteurs d'activité doivent bénéficier d'un rabais intéressant lorsqu'ils louent le Colisée pour plusieurs heures.

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel et résolu majoritairement :

- **d'adopter** la politique de dons et commandites selon la présentation faite par Éric Aumond en ajoutant l'item « générer des activités communautaires » et en modifiant le rabais pour la location de la glace (plus de 6 heures) à 15 % au lieu de 10 %;

- **de chauffer** pour atteindre une température ambiante acceptable (tempérée) lors de fins de semaine (joute de hockey mineur) et lors des tournois, soit exclusivement lorsqu'il y a présence de gens dans les estrades. Il est clairement spécifié que cette directive s'applique exclusivement aux spectateurs, donc exclut les pratiques.

On demande à Patrick Poulin de faire un suivi en ce qui concerne le nombre d'heures où il y aura du chauffage.

## **6. PROBLÉMATIQUE SENTIERS DE MOTONEIGE**

17-12-04 Présence de M. Francis Gauthier, représentant du club de motoneige local.

M. Gauthier informe les membres du conseil que le club est confronté à une difficulté importante quant à l'accès au village par les motoneigistes. Le sentier actuel traverse la municipalité à l'endroit où est construite la nouvelle clinique vétérinaire (mars 2017). Bien que les propriétaires de la clinique aient accepté de terminer la saison 2016-2017 à cet endroit, ils n'autoriseront pas le passage des motoneiges pour la nouvelle saison, considérant la proximité du nouveau bâtiment et le sentier. Le club doit donc trouver une alternative.

Après plusieurs discussions avec certains propriétaires, analyse et possibilités, la proposition soumise par le club consiste à prolonger l'accès déjà autorisé par la municipalité sur la rue Piché est (qui était principalement autorisé pour donner accès à Automobile Paquin, via la ruelle) jusqu'à la route 101, traverser la route 101 (rue Principale), poursuivre sur la rue Piché Ouest et finalement, rejoindre le sentier existant. La proposition soumise en serait une à long terme, à moins qu'une entente soit éventuellement possible avec M. Ghislain Lacroix pour « ramener » le sentier là où il était.

Des pourparlers ont déjà été entrepris avec le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports à cet effet et des réponses sont attendues prochainement.

En ce qui concerne l'accès à la station d'essence, on souhaite maintenir le sentier actuel qui est situé juste au nord du Ultramar, du côté est de la rue Principale. Il s'agirait d'un accès « cul-de-sac ».

Les membres du conseil éprouvent une certaine réserve quant à l'emplacement proposé puisqu'il s'agit sans contredit de l'endroit où il y a le plus de circulation. Mais ils sont également conscients de la problématique à laquelle fait face le club de motoneige et souhaitent collaborer pour trouver une solution qui soit acceptable pour tous, et surtout, sécuritaire.

Considérant ces faits, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement :

- **D'ACCEPTER** la proposition soumise par le club de motoneige à l'effet que le sentier puisse emprunter la rue Piché Est (longer l'aréna) jusqu'à la rue Principale, traverser à cet endroit, prolonger sur la rue Piché Ouest jusqu'au sentier existant;
- **QU'AFIN** de sécuriser la traversée de la route 101 (rue Principale), celle-ci se fasse du côté Sud des rues Piché Est et Piché Ouest (trottoirs non-utilisés en hiver);

La présente résolution est conditionnelle à l'autorisation du Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'électrification des transports du Québec.

### **NOUVELLES PANCARTES**

#### **(PANNEAUX DE BIENVENUE DANS LA MUNICIPALITÉ)**

M. Gauthier s'informe également si la municipalité désire participer à la réfection des panneaux de bienvenue dans la municipalité que l'on retrouve près des sentiers. On invite M. Gauthier à compléter les nouveaux formulaires de demande. La municipalité analysera cette demande ultérieurement.

## **7. TAXES À RECEVOIR**

17-12-05 Conformément aux dispositions du code municipal, le secrétaire-trésorier doit déposer un état relatif aux taxes municipales à recevoir, et ce dans la perspective où la municipalité prenne des dispositions particulières pour la récupération de ces sommes, comme la vente pour taxe.

Considérant la politique qui prévaut depuis de nombreuses années à l'effet que seuls les comptes qui excèdent 3 ans sont transmis à la MRC pour perception (vente pour taxes);

Considérant les sommes à recevoir pour 2015 (approximativement 2 000 \$) et considérant les ententes intervenues qui viendront minimiser considérablement ce montant au 31 décembre 2017;

En conséquence, il est proposé par Sylvain Durand et résolu unanimement de ne soumettre aucun dossier à la procédure de vente pour taxes cette année.

À titre d'information, le solde dû pour les taxes en date de ce jour est de 48 727\$ sur un total de taxes annuelles de 1 097 000 \$, soit une proportion de 4.5%.

## **8. COMPTE RENDU CAMP DE JOUR**

17-12-06 Retour sur l'entente du camp de jour avec la ville de Ville-Marie et prévisions pour l'an prochain. En résumé, le coût de l'entente est d'approximativement 2 000 \$ par année. Les familles de Guigues bénéficient en contrepartie du tarif « résident ». Une vingtaine de jeunes ont participé durant l'été.

Sur proposition de Marc Gauthier, il est résolu unanimement de renouveler notre entente avec la ville de Ville-Marie, conformément à l'entente intervenue entre les parties l'an passé. Il est de même résolu d'accepter le budget de notre contribution à cet effet pour l'année 2018, au montant de 2 070, tel que précisé au document budgétaire du camp pour 2018.

## **9. NOUVEAU RÈGLEMENT ANIMAUX**

Une copie du règlement pour les chats et les chiens adopté par la MRC est remise aux membres du conseil pour étude. Une décision sera prise en janvier à savoir si la municipalité emboîte le pas ou non. Attention : amende : 50 \$ et non 300 \$.

On se questionne sur la pertinence d'inviter M. Richard Bérubé à participer à la rencontre. Il faut se rappeler que l'organisme dirigé par M. Bérubé aura la responsabilité d'appliquer le règlement de la MRC. Cet organisme n'a donc pas de pouvoir en ce qui concerne le règlement proprement dit.

## **10. CALENDRIER DES RENCONTRES DE 2018 (proposition)**

17-12-07 Conformément aux dispositions de l'article 148 du code municipal, « le conseil établit, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune. »

En conséquence, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement

- **QUE** le calendrier pour la tenue des séances en 2018 soit le suivant :

8 janvier	5 février	5 mars	9 avril	7 mai	4 juin
9 juillet	6 août	10 septembre	9 octobre (m)	5 novembre	3 décembre

- **QUE** les séances se tiennent à la salle municipale, 4 Mgr-Moreau Est, aux dates déterminées, à 19 h 30.

## **11. DÉCLARATION D'INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES**

Mention est faite par le directeur général que, conformément aux dispositions de l'article 357 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, tous ont remis leur déclaration d'intérêt dans les délais prévus.

## **12. EMPLOYÉ VOIRIE**

Point d'information relatif à l'absence d'un employé à la voirie. En fonction des besoins, un employé surnuméraire sera appelé en renfort.

Patrick Poulin mentionne qu'il est prêt à dépanner l'équipe voirie en cas de besoin.

## **13. CONTRIBUTION DU RIFT**

17-12-08 La municipalité participe depuis 2014 au financement de la salle de spectacle « le Rift » en fonction de sa population et de l'achalandage municipal. Elle le faisait dans les années antérieures, mais dans une proportion moindre. En effet, avant 2014, la

participation oscillait entre 1 500 \$ et 2 000 \$ (ce qui était une contribution volontaire) alors que depuis 2014, celle-ci varie de 9 500 \$ à 9 800 \$. Il faut préciser ici que depuis 2014, c'est la MRC qui promeut la participation de l'ensemble des municipalités. Seules quelques municipalités n'ont pas joint les rangs ces dernières années. Pour 2017, on parle des municipalités de Rémigny et Guérin (0 \$) de même que Notre-Dame-du-Nord (1 000 \$ au lieu de plus de 5 000 \$ demandé). En ce qui concerne notre municipalité, pour l'année 2018, considérant une augmentation de la fréquentation, celle-ci sera de 10 362.

Considérant que l'aide à la culture régionale est une valeur fondamentale pour notre municipalité, il est proposé par Nicole Routhier et résolu unanimement d'accepter de contribuer, dans les proportions établies, au financement du théâtre du RIFT. Le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

#### **14. ARÉNA**

17-12-09 Le compte rendu de la rencontre du 28 novembre du comité aréna a été remis à tous les membres du conseil avant la présente séance, comme suit :

Rencontre du comité aréna, mardi le 28 novembre à compter de 13 h au Colisée de Guigues.

Membres du comité : Carmen Côté, Yves Côté et Sylvain Durand. Le directeur général Serge Côté est également présent.

### **ORDRE DU JOUR**

#### **1. CHAUFFAGE SALLE DU RESTAURANT ET SALLE DU HAUT**

Considérant l'estimé pour l'installation de nouvelles chaufferettes, attendre ou prévoir au budget 2018? Ou voir à un projet d'ensemble? Date limite pour présentation d'un projet : 28 février 2018.

**Recommandation** : Demander un prix aux 4 électriciens du Témiscamingue pour le remplacement des 4 chaufferettes (Gadi, Champoux, Bellehumeur et Goupil): 2 au restaurant, 2 dans la salle du haut. En fonction du nombre de pieds carrés, voir s'il faudrait « grossir » les modèles.

**DÉCISION DU CONSEIL** : Demander un projet global incluant le chauffage, les panneaux de sortie et le système d'incendie. Donc mettre cet item en attente.

#### **2. SYSTÈME DE SORTIE D'URGENCE**

Demander un autre prix ou aller de l'avant?

**Recommandation** : Demander un prix aux 4 électriciens du Témiscamingue.

**DÉCISION DU CONSEIL** : Voir point # 1.

#### **3. ORDINATEUR**

Doter le bureau d'un ordinateur relié à Internet (nous avons déjà Internet) Achat d'une imprimante, formater et la Suite Office pour l'ordinateur de Patrick.

**Recommandation** : Statut quo. Consultation du personnel (particulièrement Hélène) et du conseil avant de faire quelque changement que ce soit au niveau de l'administration des heures de location directement au Colisée.

**DÉCISION DU CONSEIL** : En accord.

#### **4. GILETS ET MANTEAUX – PERSONNEL DE L'ARÉNA**

Achat de T-Shirt et manteaux pour les travailleurs du Colisée :

T-shirt noir	9.95 ch.
Broderie logo Guigues	13.76 ch.
Vinyle dos des chandails; Aréna	5.00 ch.
Broderie dos manteaux; Service Aréna	11.34 ch.
Manteau 3 en 1 modèle 88195Reg; 225.98	203.00 ch.

**Recommandation** : Fournir aux employés une veste sans manche avec l'identification « Colisée » au dos. Demander à Patrick de vérifier pour un modèle.

**DÉCISION DU CONSEIL** : En accord.

### **5. VISITE DES COMPRESSEURS LE MATIN**

Demande de Patrick Poulin pour faire une visite le matin pour s'assurer que tout est à l'ordre et faire le déneigement. Selon M. Poulin, Cimco recommande 3 visites par jour. On vérifiera cette information.

**Recommandation** : Garder la directive actuelle qui est d'aller faire la tournée des équipements avant le début du quart de travail l'après-midi. Pour le déneigement, aviser les responsables du restaurant qu'ils ont la responsabilité de le faire pour assurer l'accessibilité au restaurant.

**DÉCISION DU CONSEIL** : En accord majoritairement. En ce qui concerne les jours où l'école va à l'aréna, ce sera Noël St-Germain qui aura la responsabilité de nettoyer les entrées.

Richard Jacques vote contre cette proposition et désire inscrire sa dissidence.

### **6. BOUTON POUSSOIR POUR DOUCHE**

Demander un prix à un plombier pour installer des boutons poussoirs aux douches, pour économie d'eau chaude. Soumission demandée à Lefort.

**Recommandation** : Prix en attente.

### **7. SONDE EXTÉRIEURE POUR DÉTECTEUR D'AMMONIAC**

Installer une sonde extérieure pour éviter d'avoir à entrer pour connaître la concentration d'ammoniac dans la salle des machines.

**Recommandation** : Demande faite au fournisseur, attente d'une réponse.

### **8. RAPPORT D'INSPECTION FRANCOIS GINGRAS**

Liste de déficiences. À titre d'information.

### **9. CONSOLE POUR LE SON**

Changer la console de son dans le bureau de Patrick?

**Recommandation** : Éric Aumond vérifiera avec Michel Sabourin (hockey mineur) pour savoir ce qui serait le plus à propos comme installation.

### **10. STATIONNEMENT DES CAMIONS AU NORD DE L'ARÉNA**

Certains camionneurs se stationnent du côté Nord et utilisent les prises électriques de l'aréna. Ils s'y stationnent à notre demande, pour éviter de stationner dans les rues. Doit-on facturer? Évaluer le coût approximatif pour le branchement.

**Recommandation** : S'informer pour le prix de la consommation électrique d'un chauffe-moteur et facturer un montant forfaitaire aux propriétaires.

**DÉCISION DU CONSEIL** : Considérant les problèmes de stationnement pour les véhicules lors des tournois et les problèmes pour le camion à vidanges, on convient d'informer les propriétaires de stationner leur véhicule à côté du centre équestre (du côté est du centre).

### **11. Points d'information :**

Voix des parents : les activités ne sont pas encore débutées.

Employée pour le ménage : M<sup>me</sup> Joanne Côté prête assistance lors des tournois.

Canettes, à déterminer à qui les donner : Vérifier avec Manon Plante à l'école. **Décision du conseil** : faire un suivi avec Sœur Céline.

Dossier porte d'en haut : L'installer à l'endroit prévu, en haut. **DÉCISION DU CONSEIL** : Yves et Sylvain iront voir pour recommandation.

Ipod pour la musique : Ceux qui en veulent s'organisent. Éric vérifiera.

Peinture à venir (bar, cuisine)

Travaux salles de toilettes, à suivre.

Chaufferette salle compresseur : Travaux à venir. Il y en a déjà eu une sur place mais pour une raison inconnue, elle a été enlevée.

Considérant les annotations apportées au compte-rendu, il est proposé par Richard Jacques et résolu unanimement d'accepter le rapport présenté pour le comité aréna.

### **15. AMÉLIORATION DE L'ENTREPÔT**

Le directeur général soumet l'idée d'aménager un 2<sup>e</sup> plancher pour du rangement dans l'entrepôt du gymnase. L'endroit est suffisamment haut pour y aménager une plate-forme de 16 pieds.

On y revient ultérieurement avec un peu plus d'information sur les coûts probables.

### **16. VARIA...**

#### **RENCONTRE PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

Les membres du conseil ont été les premiers à rencontrer l'équipe de la planification stratégique, Mesdames Mylène Grenier et Catherine Drolet-Marchand, qui feront la tournée de l'ensemble des municipalités au début de l'année prochaine pour promouvoir les orientations de la planification 2018-2022.

L'objectif premier de la planification consiste à **inverser la tendance démographique à la baisse en augmentant la population témiscamienne de 500 personnes d'ici 2022.**

Par le fait même, la municipalité est la première à signer la charte « partenaire engagé ».

#### **RÉGIE INCENDIE : PAIEMENT À ÉMETTRE,**

17-12-10 Considérant que la municipalité a accepté de contribuer à la Régie intermunicipale de sécurité incendie en fonction des montants budgétés et non en fonction des dépenses réelles de la régie en 2017;

Considérant que la contribution pour l'année 2017 est établie ainsi :

Quote-part de fonctionnement.....	91 158
Rachat des équipements communs (10 ans).....	32 020
Vente de nos équipements (10 ans).....	(14 572)
Location de la caserne .....	(5 200)
Sommes payées en 2017 .....	(15 918)

Montant dû pour l'année 2017 ..... **87 448 \$**

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement d'autoriser le paiement dû à la régie, soit 87 448 \$.

#### **Quote-part 2018 MRC, projet de règlement.**

Selon la proposition soumise lors de l'élaboration du budget de la MRC, la quote-part de la municipalité devrait subir une légère hausse l'an prochain. Le budget devrait être adopté lors de la séance du 20 décembre.

### **17. CORRESPONDANCE**

#### **-TV témis, campagne de financement.**

17-12-11 Sur proposition de Sylvain Durand, appuyé par Richard Jacques, il est résolu unanimement d'octroyer une somme de 100 \$ à la campagne de financement de notre télévision communautaire.

#### **-Foire gourmande, demande de don.**

17-12-12 Tout comme l'an dernier, l'organisation de la foire gourmande sollicite les municipalités du Témiscamingue pour contribuer à l'édition 2018. Et tout comme l'an dernier, la position municipale demeure : Plusieurs municipalités du Témiscamingue contribuent à leur festivité respective. Et chacune de ces activités a généralement des retombées positives sur l'ensemble du Témiscamingue. Par contre, les autres municipalités sont rarement mises à contribution.

En conséquence, il est proposé par Patrick Trudel et résolu unanimement de ne pas contribuer à l'édition 2018 de la foire gourmande.

**-Mission tournesol, demande de don, campagne 2018**

- 17-12-13 Dans l'optique où les municipalités procèdent actuellement à l'élaboration de leur budget pour la nouvelle année, « Mission Tournesol » avise les municipalités qu'elle récidivera au printemps 2018 pour sa campagne de financement. Bien que la campagne ne se tiendra qu'au printemps, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de renouveler notre engagement envers « Mission Tournesol » pour l'année 2018 par une contribution de 500 \$.

**-Demande fête de Noël : demande de don,**

- 17-12-14 Une nouvelle équipe s'organisera de l'activité « Fête de Noël » cette année. On souhaite s'approprier le Domaine Breen pour l'occasion et apporter certains changements par rapport aux dernières éditions.

Il est proposé par Richard Jacques et résolu unanimement d'autoriser un don de 200 \$, à l'organisation

Sylvain Durand indique qu'il peut fournir gratuitement des contenants de métal style « 45 gallons » pour faire des feux d'ambiance.

**-Révision budgétaire Office Municipal d'Habitation**

- 17-12-15 Considérant l'information de la Société d'Habitation du Québec à l'effet qu'elle augmente le budget de l'item « remplacement, amélioration, modernisation » d'une somme de 3 500\$;

Considérant que cet engagement implique une augmentation de notre contribution de 350 \$ (10 %);

En conséquence, il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement d'adopter le nouveau budget de l'Office Municipal d'Habitation de Saint-Bruno-de-Guigues, comme suit :

	Budget antérieur	Nouveau budget
Revenus annuels	73 771	73 771
Dépenses		
- Administration	14 380	14 380
- Conciergerie, entretien	16 038	16 038
- Énergie, taxes, assurances	22 778	22 778
- Remplacement, amélioration, modernisation	46 450	49 950
- Financement	48 734	48 734
- Service à la clientèle	4 267	4 267

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune.

**19. LEVÉE OU AJOURNEMENT**

- 17-12-16 Il est proposé par Yves Côté et résolu unanimement de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé. Il est présentement 00 h 05.

Je, Carmen Côté, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

\_\_\_\_\_  
Carmen Côté  
Mairesse

\_\_\_\_\_  
Serge Côté  
Directeur général